



**LES
ACTES
DE LA
CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

BRUXELLES 1989

S O M M A I R E

La séance d'ouverture	
- Allocution de bienvenue de M. Robert STEPHANE, Administrateur Général de la RTBF	page 1
- Allocution d'ouverture de M. Dulliparsad SURAJ BALI, Président du CIRTEF, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (MBC)	3
- Allocution de M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE, Secrétaire Général de l'ACCT	6
Ordre du jour	9
Procès-verbal des délibérations de la Conférence Générale	13
Rapports des Commissions et des Groupes de travail	
- Echanges et coréalisations	21
- Coopération Inter-Chaînes et Information	24
- Formation	27
- Banque des Programmes	31
- Groupe de travail TV5	34
Recommandations des Commissions	36
Le nouveau Bureau de Direction du CIRTEF et la nouvelle Commission des Finances	38
Rapports des jurys des Prix CIRTEF	
- Télévision	39
- Radio	41
Séance de clôture	
- Allocution de M. Dulliparsad SURAJ BALI, Président sortant du CIRTEF	43
- Allocution de M. Robert STEPHANE, Président entrant du CIRTEF	45
Liste des participants	48

ANNEXES

A) Rapport d'activités du CIRTEF pendant le dernier biennum (1987-89) par M. René SCHENKER, Secrétaire Général	page 57
B) Exposé de M. Jacques LYRETTE, Responsable du réseau "Culture et Communication" des Sommets francophones et Sous-Ministre Adjoint des Communications du Canada : "Les actions du réseau"	67
C) Exposé de M. Jean-Pierre SCHIEFFER, Responsable du secteur "Communication" à l'Ecole Internationale de Bordeaux (EIB) : "Perspectives de collaboration entre l'EIB et le CIRTEF"	73
D) Exposé de Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER, Président Directeur Général de l'Institut National de la Communication Audiovisuelle (INA) : "La mémoire du monde - Sauvetage des archives audiovisuelles"	88
E) Exposé de M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général "Culture et Communication" de l'ACCT : "Les médias audiovisuels et les industries culturelles"	93
F) Exposé de M. Michel ANFROL, Secrétaire Général du CEMAF : "L'évolution du CEMAF"	100
G) Exposé de M. Pierre JUNEAU, Président de la Société Radio-Canada (SRC) : "L'engagement de la Société Radio-Canada pour une collaboration Nord/Sud"	104
H) Exposé de M. Roger DEHAYBE, Président de la Conférence Générale de l'ACCT et Commissaire Général aux relations internationales de la Communauté Française de Belgique	110
I) Questions financières - Bilan au 31.12.1988	115
- Etat des dépenses et des recettes aux 31.12.1988 et budgets pour 1990-1991	116
J) Procès-verbal de la réunion conjointe des Bureaux de Direction sortant et entrant	120
K) Liste des membres du CIRTEF	122

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE GENERALE

ALLOCATION DE BIENVENUE DE M. ROBERT STEPHANE,
ADMINISTRATEUR GENERAL DE LA R.T.B.F.

Tant de visages amis se trouvent dans cette salle, aussi je veux tout d'abord dire "bienvenue à Bruxelles" à vous tous, à vous tous mes amis.

Bienvenue dans cette ville, Bruxelles, à la fois capitale de la Belgique et capitale de la Communauté française de Belgique. Le problème de la langue est pour nous un problème vital qui agite, anime notre vie politique de manière intense depuis des décennies. Mon pays a appris, au fil du temps, à survivre, à naviguer au milieu de pays plus puissants qui l'entourent et, à cause de cela, il a développé une attitude obligatoire de dialogue, d'ouverture et de tolérance.

Bruxelles nous semble un endroit idéal pour une rencontre du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest de la Francophonie. Pour un certain nombre d'amis venus du Sud, nous avons essayé - et réussi - à leur procurer un climat adapté : Bruxelles est, pour aujourd'hui et quelques jours encore, une ville quasi-tropicale !

Au-delà de cela, je voudrais vous dire que cette session me semble être une session importante pour le CIRTEF. Après les Sommets de Paris, de Québec, de Dakar, la Francophonie est en train de s'organiser, de se structurer, avec plus de vigueur et plus de force encore. C'est nécessaire.

Dans cette organisation de la Francophonie en général - où quelquefois un Institut qui porte un nom célèbre change de langue à un moment inopportun - les radios et les télévisions doivent jouer un rôle essentiel dans la promotion et la défense de notre langue commune. Une Francophonie vivante et dynamique, voilà à quoi le CIRTEF peut contribuer.

Vous permettrez au représentant d'un petit pays qui se trouve à l'ombre d'un grand pays francophone de dire que pour nous - et je crois pour l'ensemble des membres du CIRTEF - il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique de francophonie et de français. Au contraire, il s'agit de reconnaître la diversité de tous les français qui se marient dans le monde, de Québec à Flobecq, en passant par Ouagadougou et le Viêt-Nam.

Le CIRTEF vivra bien et se développera dans la reconnaissance de toutes nos diversités et dans l'accentuation de nos échanges, de nos coproductions, de notre travail en commun.

Cette rencontre fraternelle et confraternelle - ces amis dans la salle exercent tous la même profession - doit viser à mettre sur pied, ensemble à Bruxelles, un certain nombre de projets concrets - réalisables, c'est une condition nécessaire - qui rencontrent les besoins de programmation des uns et des autres. Ensemble, nous allons travailler entre professionnels afin de construire une Francophonie à la fois diverse et solidaire.

Pour terminer, j'ai le grand honneur de vous dire que sa Majesté le Roi des Belges, informé de notre réunion, a tenu à vous faire savoir qu'il vous adressait personnellement ses meilleurs voeux pour le succès de ces journées qui, à son estime, "ne peuvent que resserrer les liens qui existent entre les organismes francophones de radio-télévision du Sud et du Nord".

* * *

ALLOCATION DE M. DULLIPARSAD SURAJ BALI, PRESIDENT DU CIRTEF ET
DIRECTEUR GENERAL DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION MAURICIENNE (MBC)

Je voudrais tout d'abord, en ma qualité de Président en exercice du CIRTEF et en votre nom à tous, exprimer les plus vifs remerciements à M. l'Administrateur Général de l'organisme-hôte de cette Sixième Conférence Générale Biennale du CIRTEF - la RTBF - ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs, pour leur si remarquable accueil à Bruxelles. Nous sommes tous conscients de la somme de travail que représente la préparation et l'organisation d'une Conférence Générale de cette ampleur et je voudrais donc exprimer notre profonde gratitude à la RTBF pour les excellentes dispositions qui ont été prises. Ceux d'entre nous qui étions là dimanche ont déjà pu apprécier la chaleur de l'hospitalité belge et leur sens inné de l'organisation. Je voudrais, avant de clore ce chapitre, dire notre reconnaissance à M. Pierre ANDRE et à Mlle Isabelle VERSE, pour le dévouement dont ils ont fait preuve et pour le travail qu'ils ont abattu.

Mes remerciements vont également aux représentants des Organisations internationales, à ceux des Gouvernements amis qui sont présents aujourd'hui, ou qui le seront pendant la durée de nos travaux. Leur présence, à un moment ou à un autre, est un réconfort pour nous car il souligne que l'action du CIRTEF est comprise et appréciée.

Je voudrais dire aussi combien je suis heureux et fier de constater que la très grande majorité des organismes-membres du CIRTEF sont, ou seront représentés à cette Conférence Générale. C'est la meilleure preuve - s'il en fallait une - que le CIRTEF est apprécié par ses membres et que son action est considérée positive par eux. A cet égard, j'aimerais dire que si j'ai suivi avec intérêt le développement du CIRTEF pendant ces dernières années, c'est manifestement depuis que j'en assume la présidence - il y a un peu plus d'un an - que j'ai pu mieux juger le travail accompli, que j'ai pu mieux apprécier l'effort constant pour répondre aux désirs des membres. Comme le disait un de mes prédécesseurs, le CIRTEF est devenu pour ses membres un "foyer de dialogue, d'échanges et de connaissances humaines". J'ajouterais que le CIRTEF est aussi et surtout un forum où des professionnels se rencontrent pour parfaire leurs connaissances, élargir leurs horizons et tisser des liens d'amitié et de respect. Tout un programme.

Pendant le Biennum écoulé, il faut signaler prioritairement le fait que se sont tenus les 2ème et 3ème Sommets Francophones.

- Le 2ème Sommet (celui de Québec) reconnaissait le rôle que le CIRTEF - unique organisme francophone regroupant les professionnels des radios-télévisions du Sud et du Nord - peut et doit jouer pour le développement de l'Espace Audiovisuel Francophone, lui apportait une aide pour le développement de ses structures et lui confiait un certain nombre de tâches.

- Nos membres, au cours de nos travaux, apprendront des divers intervenants les décisions prises par le 3ème Sommet (celui de Dakar), dont les travaux ont été clôturés à la fin du mois dernier, dans le domaine de la Communication audiovisuelle. Je peux déjà vous dire que l'action et le sérieux du CIRTEF ont été appréciés et que le CIRTEF pourrait être appelé à assumer des responsabilités nouvelles.

Je m'en voudrais d'empêter sur le domaine du Secrétaire Général à qui il revient de présenter le rapport d'activités du CIRTEF pour le Biennum écoulé. Aussi me contenterai-je d'énumérer seulement les grandes lignes d'action du CIRTEF :

- stages de formation dans les diverses sphères de l'audiovisuel;
- séminaires;
- échanges de personnel;
- semaines de visionnage;
- coproductions;
- échanges de productions;
- aide à la production,
- participation à TV5;
- Banque de programmes TV, et j'en passe.

Le CIRTEF est aujourd'hui dans sa onzième année d'existence : je rappelle que les membres du Bureau de Direction et de la Commission des Finances ont eu l'honneur et le plaisir de fêter le dixième anniversaire de sa création, en novembre 1988, à l'Ile Maurice. La situation financière s'est améliorée - surtout grâce au fait que deux nouveaux membres du Nord (RFI et RFO) se sont joints au CIRTEF en 1987 et que certains membres du Sud se sont fait un devoir de rattraper leur retard de cotisations, ainsi que grâce à l'aide du Comité du Suivi des Sommets Francophones. Il n'en reste pas moins vrai cependant que la situation demeure précaire et demande une surveillance constante.

Cette réserve étant faite, je suis heureux et fier de passer le flambeau, dans quelques jours, à mon ami l'Administrateur Général de la RTBF, d'une organisation en plein épanouissement et sur la courbe ascendante. Il ne fait aucun doute pour moi que dans le domaine de la communication audiovisuelle, le CIRTEF continuera à jouer un rôle primordial. C'est ce que je souhaite de tout coeur.

Vous me permettrez de terminer sur une note plus personnelle, celle des relations humaines - si indispensables à la bonne marche d'organisations telles que la nôtre. Mes contacts avec M. René SCHENKER, Secrétaire Général du CIRTEF, m'ont permis d'apprécier ses grandes qualités. Je me plaît à le dire ici : bien que parfois nos vues sur des problèmes ne concordaient pas au départ, nous sommes néanmoins toujours arrivés à nous entendre et à nous comprendre. Quant au deuxième rouage du tandem du Secrétariat général, je parle de mon compatriote, M. Jean-Roland DELAITRE - il n'est point nécessaire de vous le présenter. Sa connaissance en profondeur du CIRTEF, des organismes-membres, des hommes et des femmes qui les composent, au Nord comme au Sud, lui permettent d'accomplir sa tâche - qui est de seconder M. SCHENKER - avec bonheur.

Et je ne saurais terminer sans un mot ému pour Mme Danièle EGGER, la toute dynamique secrétaire de direction du CIRTEF qui, dans l'attente d'un heureux événement, a dû, bien à regret, renoncer à faire le déplacement à Bruxelles. Je voudrais consigner ici notre appréciation pour son travail consciencieux et son dévouement sans réserve et lui adresser nos meilleurs voeux.

Vive la francophonie,
Vive la communication audiovisuelle francophone,
Vive le CIRTEF.

* * *

ALLOCUTION DE M. PAUL OKUMBA D'OKWATSEGUE,SECRETAIRE GENERAL DE L'A.C.C.T.

C'est avec un extrême plaisir que j'ai reçu l'invitation du Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF) à prendre part à la séance inaugurale de cette 6ème Conférence Générale biennale organisée à Bruxelles, sous l'égide de la Radio-Télévision Belge de la Communauté Française.

Cette invitation traduit les liens indéfectibles unissant l'Agence de Coopération Culturelle et Technique - seule organisation intergouvernementale des pays francophones - et le CIRTEF, instrument de coopération professionnelle, que se sont donnés les organismes publics de radio et télévision des pays francophones pour concrétiser ce que l'on appelle aujourd'hui l'Espace Francophone de Communication. Elle relève également de votre volonté - qui est aussi la nôtre - d'une symbiose toujours plus étroite de nos actions orientées vers le développement des moyens de communication audiovisuelle dans les pays du Sud, la création de flux multidirectionnels de circulation et la concrétisation, au niveau de l'opinion publique et des industries culturelles, des grands idéaux de la francophonie, qui sont faits de solidarité, égalité et complémentarité.

J'ai également ressenti cette invitation comme une manifestation de continuité. Depuis toujours, l'A.C.C.T. est intimement associée au développement du CIRTEF et de ses concepts de coopération. Nous avions convoqué, en 1977, le colloque des radios et télévisions d'expression française qui a convaincu les directeurs généraux de la plupart des radios et télévisions francophones de se doter d'un instrument permanent de concertation et de coopération. Nous avons également participé au Bureau provisoire qui a élaboré les textes fondamentaux qui régissent le CIRTEF. Enfin, tous les Secrétaire généraux successifs de l'Agence ont participé à au moins une de vos Conférences générales, prouvant ainsi l'attention permanente attachée par l'A.C.C.T. au développement du potentiel du CIRTEF.

Dans le cadre du mouvement de renouveau de la coopération francophone générée par les Conférences des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français - dont la troisième édition s'est tenue il y a moins d'un mois à DAKAR - le CIRTEF est appelé à devenir un auxiliaire toujours plus important et déterminant de l'organisation et du développement d'un espace francophone de communication. La communication - ou plutôt communication et culture - vous le savez sont l'un des six champs prioritaires définis par les Sommets francophones. C'est donc dire que des attentes fondamentales ont été exprimées à l'endroit des radiodiffuseurs francophones et que des missions précises leur ont été fixées.

Je laisse à mes collaborateurs, intervenants techniques dans ces dossiers, le soin de détailler, à l'occasion de certains de vos débats, la teneur de ces attentes et missions et me contenterai de restituer le cadre général de la coopération que doivent développer l'Agence et le CIRTEF pour satisfaire aux nouvelles exigences exprimées par les plus hautes instances politiques des pays francophones. Cela a toujours été un leitmotiv pour l'Agence de faire savoir qu'indépendamment du rôle et des moyens qu'on entendait lui confier pour l'exécution des décisions du Sommet francophone, elle ne pouvait, ne devait et ne voulait pas tout faire seule, en ignorant les compétences et les capacités d'autres institutions francophones à objectifs extrêmement spécifiques. Le CIRTEF se range incontestablement dans cette catégorie des collaborateurs indispensables de l'Agence, tant au niveau de l'élaboration et de la conception des projets de coopération que de leur exécution.

Nous avons ainsi toujours considéré, conjointement avec les responsables successifs du Réseau Communication mis en place par le Comité International du Suivi des Sommets francophones, MM. Pierre DESROCHES et Jacques LYRETTE, que la dimension strictement audiovisuelle indispensable à ce Réseau, qui se veut un regroupement d'expertises, de compétences et de ressources, était représentée par le CIRTEF. De même, il nous est évident que le CIRTEF est un opérateur exécutif potentiel de très nombreux projets qui concernent la radio et la télévision francophone et qui sont confiés à l'Agence.

Ces données ne doivent d'ailleurs pas vous surprendre puisqu'elles ne font qu'intensifier une tradition de coopération solidement ancrée entre l'Agence et le CIRTEF, qui s'est matérialisée au cours des douze années passées par de très nombreuses actions communes, réussies et appréciées, dans les domaines de la concertation, de l'information, de la coproduction, des échanges de programmes et du perfectionnement des ressources humaines. Toutes ces opérations, j'en suis convaincu, n'auraient pu exister sans un CIRTEF efficace. J'espère que vous reconnaîtrez avec moi qu'elles n'auraient pas pu voir le jour sans le militantisme permanent de l'Agence pour les choses de la communication.

Ce passé plaide donc en faveur de la capacité de l'Agence et du CIRTEF de renforcer encore cette coopération déjà exemplaire et de devenir deux maillons solidaires dans l'exécution des décisions, hier des Sommets de Paris et de Québec, aujourd'hui de celui de Dakar et demain de celui de Kinshasa. A cet égard, il est clair pour moi que, comme l'Agence ne peut être réduite au seul potentiel des fonctionnaires de son Secrétariat général mais doit englober toutes les innombrables ressources qui existent dans ses pays membres, le CIRTEF est fort de toutes les richesses, les ressources humaines et le potentiel de création de ses organismes membres. C'est donc à vous, Messieurs les Directeurs généraux des Radios et Télévisions publiques des pays francophones - dont je connais l'influence pour avoir été des vôtres il y a déjà quelques années dans mon pays, le GABON - que je m'adresse. Il vous sera beaucoup demandé dans les années à venir pour faire vivre concrètement au niveau de vos programmes, donc

au niveau de chaque auditeur ou de chaque téléspectateur, la réalité de la chose francophone pour promouvoir la richesse des cultures francophones, pour participer à l'effort solidaire de développement des pays et des hommes francophones. Bien sûr, vous serez aidés en cela et par l'Agence et par le CIRTEF, et peut-être par d'autres organismes - tels TV5 ou le CEMAF par exemple - mais le dynamisme ou la viabilité de toutes ces initiatives dépendront largement de votre propre engagement et de votre foi personnelle dans ces idéaux.

Je n'ai aucune hésitation à avouer mon optimisme à ce sujet, au vu des réalisations des années passées dont je ne cite que quelques-unes :

- la rapide mise en place de "Génies en herbe international", un programme pour les jeunes qui associe maintenant les Télévisions du Canada, de France, de Belgique, du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Zaïre;
- la multiplication des coproductions entre les télévisions francophones du Nord et du Sud, dont certaines postulent pour le Prix CIRTEF de coréalisation qui sera décerné dans quelques jours, mais aussi des productions ambitieuses des télévisions du Sud, et l'extension du nombre des partenaires de la programmation de TV5 Europe et TV5 Québec-Canada.

La coopération entre les radiodiffuseurs francophones est une réalité bien vivante. Si on la veut parfois encore plus étroite, plus systématique, c'est parce que la radio et la télévision sont des vecteurs fondamentaux de la culture, que l'espace francophone doit s'imposer autant comme un créateur de technologie que comme un producteur de biens culturels et que beaucoup d'effets découlent de la maîtrise par une collectivité de ses espaces culturels et de communication.

* * *

O R D R E D U J O U R

PRE-CONFERENCE GENERALE

Lundi 19 juin 1989

- 9h.00 1. Réunion des deux jurys des Prix CIRTEF de Coréalisation 1989.
- 9h.30 2. Réunion du Comité Exécutif.
- 10h.00 3. Réunion de la Commission des Finances.
- 15h.30 4. Réunion du Bureau de Direction.

CONFERENCE GENERALE

Mardi 20 juin 1989

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE GENERALE

- 16h.30 1. Allocution de bienvenue de M. Robert STEPHANE, Administrateur Général de la RTBF.
2. Allocution de M. Dulliparsad SURAJ BALI, Président du CIRTEF.
3. Allocution de M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE, Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).
4. Ouverture de la Conférence Générale par le représentant de M. Valmy FEAUX, Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté Française de Belgique.

PREMIERE SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

- 18h.00 1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport d'activités du CIRTEF pendant le dernier biennum (1987/1989) par le Secrétaire Général, M. René SCHENKER.
3. Etat des membres.
4. Rapport sur la réunion de la Commission des Finances tenue la veille, 19 juin 1989.
5. Situation financière au 31.12.1988 :
 a) compte d'exploitation
 b) bilan 1988

6. Rapport du commissaire aux comptes (Inspection des Finances de la SSR).
7. Adoption des comptes au 31.12.1988.
8. Présentation des projets de budgets 1990-1991 :
 - a) Version I : personnel : statu quo
 - b) Version II : prise en compte de l'engagement d'un nouveau Secrétaire Général.
 - c) Nouveau régime pour l'encaissement des cotisations des membres du Sud.
 - d) Renforcement des structures, par la contribution du Troisième Sommet Francophone de Dakar.

Fin de la première séance

Mercredi 21 juin 1989

DEUXIEME SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

- | | |
|--------|---|
| 9h.30 | 1. Rapport oral sur les travaux du Bureau de Direction de l'avant-veille, 19 juin 1989. |
| | 2. Examen d'une proposition d'adjonction aux statuts de la Commission des Finances, dès 1991. |
| 11h.15 | 3. Exposé de M. Jacques LYRETTE, responsable du Réseau "Culture et Communication" des Sommets Francophones, Sous-Ministre Adjoint des Communications du Canada :
Thème : "Les actions du Réseau"
Discussion. |
| 12h.00 | 4. Exposé de M. Jean-Pierre SCHIEFFER, responsable du secteur "Communication" à l'Ecole Internationale de Bordeaux (EIB)
Thème : "Perspectives de collaboration entre l'EIB et le CIRTEF"
Discussion. |
| 12h.15 | 5. Désignation des présidents et des rapporteurs des Commissions statutaires et des groupes de travail :

I) Echanges et coréalisations
II) Coopération inter-chaines et Information
III) Formation
IV) Banque des programmes
V) TV5. |
| 12h.30 | Fin de la deuxième séance |

14h.15

TROISIEME SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

1. Exposé de Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER, Président-Directeur Général de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) :
Thème : "La mémoire du monde - sauvetage des archives audiovisuelles".
Discussion.

16h.00

2. Réunion des Commissions :
Discussion et préparation des rapports.

18h.30

Fin de la troisième séance

Jeudi 22 juin 1989QUATRIEME SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

9h.30

1. a) Présentation des rapports des commissions.
b) Discussion et adoption des rapports.

11h.30

2. Exposé de M. Abou EL CABA TOURE, Directeur Général du Réseau "Culture et Communication" de l'ACCT :
Thème : "Les médias audiovisuels et les industries culturelles"
Discussion.

12h.30

3. Exposé de M. Michel ANFROL, Secrétaire Général du CEMAF :
Thème : "L'évolution du CEMAF"
Discussion.

13h.30

Fin de la quatrième séance

Vendredi 23 juin 1989CINQUIEME SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

9h.30

1. Exposé de M. Pierre JUNEAU, Président de la Société Radio-Canada (SRC) :
Thème : "L'engagement de la SRC pour une collaboration Nord/Sud".
Discussion.
2. Exposé de M. Roger DEHAYBE, Président de la Conférence Générale de l'ACCT et Commissaire Général aux Relations internationales de la Communauté Française de Belgique.
Discussion.

11h.15

Fin de la cinquième séance

SIXIEME SEANCE DE LA CONFERENCE GENERALE

- 11h.15 1. Désignation des organismes pour faire partie du Comité Exécutif, du Bureau de Direction et de la Commission des Finances.
2. Nomination d'un commissaire aux comptes.
3. Désignation des organismes pour faire partie du Comité de Programmation de TV5.
4. Renouvellement du mandat du Secrétaire Général, ou mise au concours du poste.
5. Choix des dates et de l'hôte de la prochaine Conférence Générale, en 1991.
6. Date de la prochaine réunion du nouveau Comité Exécutif - et éventuellement de la Commission des Finances.
7. Attribution et remise des Prix CIRTEF de coréalisation 1989.

Fin de la sixième séance

CLOTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE GENERALE

1. Allocution du Président sortant, M. Dulliparsad SURAJ BALI, Directeur Général de la MBC (Île Maurice).
2. Allocution du Président entrant, M. Robert STEPHANE, Administrateur Général de la RTBF (Belgique).
3. Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence Générale.
4. Divers.

Fin de la séance

POST-CONFERENCE GENERALE

- 17h.00 Réunion commune du Bureau de Direction sortant et du nouveau Bureau de Direction, sous la présidence de M. Robert STEPHANE, Président entrant du CIRTEF :
- a) Echanges de vues sur l'avenir du CIRTEF.
- b) Date de la prochaine réunion des instances du CIRTEF.
- c) Divers.

18h.00 Fin de la réunion.

Bruxelles, le 19 juin 1989



La séance inaugurale :

Allocution de
M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE
Secrétaire Général de l'ACCT



Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER
PDG de l'INA -
s'adressant aux délégués



M. Jacques LYRETTE
Responsable du Réseau
Culture et Communication,
à la tribune



M. Roger DEHAYBE
Président de l'Assemblée
Générale de l'ACCT et
Commissaire Général aux
Relations Internationales
de la Communauté
française de Belgique -
donnant son exposé

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA CONFERENCE GENERALE

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 1.1 Après que l'Administrateur Général de la RTBF - l'organisme-hôte de la Conférence Générale - M. Robert STEPHANE, ait souhaité la bienvenue aux délégués, le Président en exercice du CIRTEF, M. Dulliparsad SURAJ BALI, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (MBC), a fait un tour d'horizon des activités du CIRTEF pendant sa présidence et a indiqué les perspectives de développement et d'action du CIRTEF dans la mouvance des Sommets Francophones.
- 1.2 M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE, Secrétaire Général de l'ACCT, a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rappelé les liens unissant l'Agence au CIRTEF et a dit sa ferme intention d'accroître le nombre d'actions confiées au CIRTEF.
- 1.3 Le représentant de M. Valmy FEAUX, Ministre-Président de la Communauté Française de Belgique, a déclaré ouverte la Sixième Conférence Générale du CIRTEF.

2. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

- 2.1 Les travaux de la 6ème Conférence Générale s'ouvrent sur l'adoption de l'ordre du jour, tel qu'il a été dressé par le Secrétaire Général.
- 2.2 Le rapport d'activités du Secrétariat Général pour le Biennum écoulé est lu par le Secrétaire Général, M. René SCHENKER, et adopté.

3. ETAT DES MEMBRES

Le Secrétaire Général déclare qu'il n'y a eu ni demande d'admission, ni demande de démission.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

- 4.1 Le Rapporteur Général, M. Jean-Roland DELAITRE, rend compte brièvement des principales recommandations faites par cette Commission lors de sa réunion, tenue la veille.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- 4.1a) Invitation au vérificateur aux comptes à assister dorénavant aux réunions de la Commission des Finances et d'y agir comme rapporteur
- 4.1b) L'approbation de la situation financière au 31 décembre 1988
- 4.1c) La liste des Ecoles de Formation devrait être complétée
- 4.1d) L'approbation du projet de budget pour 1990-91 (version 1)
- 4.1e) Que l'une des trois personnes suivantes soit autorisée à signer les chèques, conjointement avec le Secrétaire Général :
 - M. Olinto TOGNINA, Chef de l'Administration RTSR;
 - Mme J. FAVRE, Chef Comptable RTSR;
 - M. Jean-Roland DELAITRE, Adjoint du Secrétaire Général du CIRTEF.

Le principe de deux signatures est maintenu.

- 4.2 Il est souhaité que la future convention entre l'ACCT et le CIRTEF permette une planification à plus long terme des activités CIRTEF, que l'aide reçue du Comité du Suivi se poursuive au-delà de 1989, pour permettre un développement rationnel du CIRTEF et que le CIRTEF soit dorénavant prestataire de service pour l'ACCT et reçoive des budgets complets pour chacune des opérations qu'il mènerait.
- 4.3 Une proposition du Secrétaire Général d'accorder une prime financière aux organismes du Sud dont les émissions passeraient sur TV5 - prime qui serait déduite des cotisations jusqu'à 50% - est modifiée. L'idée de la prime est retenue, mais non son couplage avec les cotisations. Cette prime servirait d'abord à amortir les arrérages de cotisations. Pour les organismes ne présentant pas d'arrérages, cette prime servirait à leur constituer une caisse-voyages.

5. QUESTIONS FINANCIERES

- 5.1 La situation financière pour le Biennum au 31 décembre 1988, ainsi que le rapport du vérificateur aux comptes (l'Inspection des finances de la SSR) pour la même période, sont déposés et approuvés.
- 5.2 L'adoption des projets de budgets pour 1990-91 est renvoyée en attendant qu'une décision soit prise au sujet du poste de Secrétaire Général.
- 5.3 Une proposition d'augmentation des cotisations de l'ordre de 2,5% pour chacune des deux années du prochain Biennum est aussi différée en attendant la décision prise concernant le poste de Secrétaire Général.
- 5.4 La prime financière offerte aux Télévisions du Sud pour leur participation à TV5 sera opérationnelle, à l'essai, à partir de janvier 1990.

6. SOMMET DE DAKAR

M. Jacques LYRETTE, Chef du Réseau Culture et Communication auprès du Suivi des Sommets Francophones, fait un exposé sur les actions de son Réseau, sur les propositions faites par son Réseau au Sommet de Dakar, sur la nouvelle procédure suivie par le Sommet de Dakar. M. LYRETTE rappelle que dans le volet Communication, il y a quatre grands programmes servant de structure d'accueil aux différents projets, il s'agit :

- des programmes de radio-télévision;
- de soutien à la production audiovisuelle du Sud;
- de télécommunication;
- de formation.

Ceux-ci ont été retenus par le Président du Comité International de préparation du Sommet de Dakar dans son document de réflexion "Enjeux et Défis", ont donc été soumis et adoptés au Sommet de Dakar. Le texte de présentation de M. LYRETTE figurera en annexe des Actes de la Conférence Générale.

Une discussion d'ordre général s'ensuit.

7. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

7.1 Le rapporteur général, M. Jean-Roland DELAITRE, a rendu compte brièvement des principaux items discutés par le Bureau de Direction à sa réunion tenue la veille et en début d'après-midi. Notamment, il s'agissait de prendre note du rapport d'activités du Secrétariat Général (qui devait être présent à la Conférence Générale); d'approuver les recommandations de la Commission des Finances (qui s'est réunie préalablement); d'approuver la composition des Jurys des Prix CIRTEF, et de choisir les présidents et rapporteurs des Commissions statutaires et des groupes de travail spécialisés.

7.2 La composition des Jurys du Prix CIRTEF est la suivante :

Télévision : MM. Pierre ANDRE (RTBF), Paul DANIEL (SSR), Abdellatif BEKKALI (RTM), Abdou SOULEY (RTN), Donatien NAHIMANA (RT BURUNDI)

Radio : MM. Claude ERNOULT (SRF), André BEAUDET (SRTQ), Laurent MULINDABIGWI (Radio RWANDA), Raymond OUEDRAOGO (Radio BURKINA), Christian LECLEACH (INA).

7.3 Les présidents des groupes de travail sont :

- Commission I - Echanges et coréalisations

Présidente : Mme Zohra LAJILI (TUNISIE)

Rapporteur : Mme Manda BOOLELL (ILE MAURICE)

- Commission II - Coopération interchaînes et information

Président : M. Claude ERNOULT (SRF)
Rapporteur : M. Donatien NAHIMANA (BURUNDI)

- Commission III - Formation

Président : M. Bernard WATELET (BELGIQUE)
Rapporteur : M. Jean-Pierre SCHIEFFER (EIB)

- Commission IV - Banque de programmes

Président : M. Mactar SILLA (ORTS)
Rapporteur : M. Jean-Claude CREPEAU (ACCT)

- Commission V - TV5

Président : M. Robert WANGERMEE (Vice-président de TV5 EUROPE)
Rapporteur : M. Jean-Frédéric LAIGNOUX (RTBF)

7.4 Une proposition de M. Jean BLAIS (SRC) à l'effet d'un rapprochement entre la CRPLF (COMMUNAUTE DES RADIOS PUBLIQUES DE LANGUE FRANCAISE) et le CIRTEF par une participation active des représentants de l'un des organismes aux sessions plénières de l'autre et réciproquement est approuvée.

7.5 Les termes d'un nouveau contrat pour M. Jean-Roland DELAITRE, Adjoint du Secrétaire Général, à partir du 1er janvier 1990, ont été approuvés par le Bureau de Direction.

7.6 La composition structurelle de la Commission des Finances ne sera pas modifiée pour le prochain Biennum. Un comité de cinq juristes (canadien, belge, sénégalais, marocain et ivoirien) se penchera sur le problème de l'adjonction de la Commission des Finances aux statuts et la définition de son mandat de fonctionnement.

7.7 L'assemblée approuve les diverses recommandations du Bureau de Direction.

8. RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

Après avoir siégé en Commissions, les délégués ont entendu en séance plénière les rapports et recommandations des cinq commissions. Ceux-ci ont été approuvés, après débats et mises au point.

9. EXPOSES SUR DES PROBLEMES D'INTERET GENERAL

Les délégués ont eu l'occasion d'entendre six exposés sur des problèmes d'intérêt général et d'actualité :

- 9.1 M. Jean-Pierre SCHIEFFER, responsable de la Communication à l'Ecole Internationale de Bordeaux, a parlé de la collaboration exemplaire qui s'est établie entre le CIRTEF et l'EIB.
- 9.2 Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER, P.D.G. de l'Institut National de l'Audiovisuel, a parlé de la Mémoire du Monde - sauvetage des Archives Audiovisuelles.
- 9.3 M. Abou EL CABO TOURE, Directeur Général du Réseau Culture et Communication à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, a parlé des Médias audiovisuels et des industries culturelles.
- 9.4 M. Michel ANFROL, Secrétaire Général du CEMAF, a parlé du développement de son organisme durant ces derniers mois.
- 9.5 M. Pierre JUNEAU, Président de la Société Radio Canada, a parlé de l'engagement de la SRC pour une collaboration Nord-Sud.
- 9.6 M. Roger DEHAYBE, Commissaire Général aux Relations Internationales de la Communauté Française de Belgique et Président de la Conférence Générale de l'ACCT, a prononcé une allocution sur la Francophonie.

Ces exposés figureront dans les Actes de la Conférence Générale.

10. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION ET DU COMITE EXECUTIF

Procédant à la désignation des membres du Bureau de Direction et du Comité Exécutif, les délégués :

- a) réunis d'abord en plénière, désignent à l'unanimité, selon la rotation, le MAGHREB, le PROCHE-ORIENT et l'ASIE comme zone où se situera la première vice-présidence;
- b) répartis en quatre groupes géographiques, tels que le prévoient les statuts, élisent les organismes suivants pour les représenter au Bureau de Direction et au Comité Exécutif :

Pour l'Afrique :

1. L'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (OZRT) - Vice-Présidence
2. La Radiodiffusion-Télévision Nationale du Burundi (ORTB)
3. La Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (Togo)
4. La Radiodiffusion-Télévision du Mali (RTM)
5. La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (MBC)

Pour l'Europe :

1. La Société Radio-France (SRF) - Vice-Présidence
2. La Société France-Régions 3 (FR3)
3. La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (représentée par Radio Suisse Internationale - RSI)

Pour le Maghreb, le Proche Orient et l'Asie :

La Radiodiffusion-Télévision Marocaine (RTM) - Première Vice-Présidence

Pour les Amériques :

La Société de Radio-Télévision du Québec (SRTQ) - Vice-Présidence

- c) réunis en séance plénière, confient la Présidence du CIRTEF à la Radio Télévision Belge de la Communauté Française (RTBF). L'Administrateur Général de la RTBF, M. Robert STEPHANE, remercie ses collègues pour leur confiance.

11. COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances est constituée comme suit :

1. Le Président du CIRTEF - M. Robert STEPHANE - Administrateur Général RTBF
2. Le Président sortant - M. Dulliparsad SURAJ BALI - Directeur Général MBC
3. La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR)
4. La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (RTT)
5. La Radiodiffusion-Télévision Nationale du Burkina
6. L'Institut National de la Communication Audiovisuelle (INA) - M. Christian LECLEACH
7. La Société Radio-Canada (SRC) - M. Jean BLAIS

Le futur Président du CIRTEF siégera de facto à la Commission des Finances pendant la deuxième année du Biennum 1990-1991.

12. VERIFICATEUR AUX COMPTES

L'Inspection des Finances de la SSR est reconduite comme vérificateur aux comptes pour le prochain Biennum.

13. POSTE DE SECRETAIRE GENERAL

L'Assemblée a demandé que le poste de Secrétaire Général soit ouvert et a invité le Secrétaire Général sortant, M. René SCHENKER, à faire savoir s'il avait l'intention de faire acte de candidature.

Le Secrétaire Général a officiellement fait acte de candidature.

Il a été décidé de retirer la prise de position du Secrétaire Général (doc. Co.Ge.90/111) des documents de la Conférence.

L'Assemblée a alors décidé que son mandat serait reconduit, mais a nommé une Commission de juristes pour déterminer la procédure à suivre, à l'avenir, en égard au poste de Secrétaire Général.

14. BUDGETS 1990 ET 1991

Après discussion, la version I des budgets est approuvée.
Le Bureau se réserve toutefois le droit de le modifier, sans changer son total, pour prendre en compte les nouvelles dispositions prises pour la caisse-retraite de l'Adjoint du Secrétaire Général.

15. COMITE DE PROGRAMMATION

1. Ile Maurice (2ème mandat)
2. Sénegal
3. Bénin
4. Niger (1er mandat)
5. Tunisie
6. Centrafrrique

16. CONFERENCE GENERALE 1991

Le Directeur des Affaires Internationales de la Radio-Télévision Marocaine, M. Abdellatif BEKKALI, annonce que la Radio-Télévision Marocaine serait heureuse de recevoir la 7ème Conférence Générale du CIRTEF, en avril 1991.

Les dates seront arrêtées avec le Secrétariat Général en temps utile.

17. PRIX CIRTEF 1989

Sur décision des Jurys, les Prix CIRTEF 1989 de Coréalisation ont été attribués comme suit :

RADIO

Premier prix :

- Radiodiffusion Nationale du Burundi (ORTB) et
- Radio France Internationale (RFI)

pour l'émission : "LA MEDECINE MODERNE FACE AUX PRATIQUES D'ACCOUCHEMENT TRADITIONNEL AU BURUNDI"

Mention spéciale :

- Radiodiffusion Ivoirienne (RTI) et
- Radio Suisse Internationale (RSI)

pour l'émission : "LA SAGA DU CACAO"

TELEVISIONPas de premier prixDeuxième prix :

- Télévision du Sénégal (ORTS) et
- Télévision du Canada (SRC)

pour l'émission : "D'ACCORD C'EST DAKAR"

18. CLOTURE DE LA CONFERENCE GENERALE

Après que le Président sortant ait remercié les organismes et les personnalités qui ont aidé au développement du CIRTEF sous sa présidence, le nouveau Président adresse aux délégués une allocution aux délégués.

18.1 Appréciations et remerciements

Les deux résolutions suivantes présentées par le Président sortant sont votées à l'unanimité :

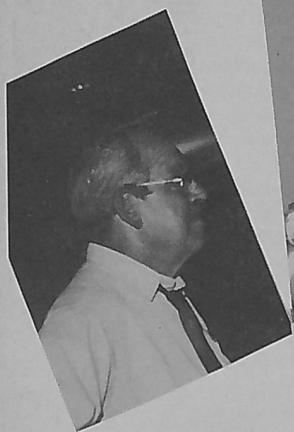
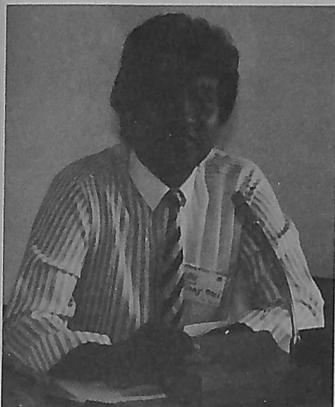
- a) La Conférence Générale adresse son appréciation et ses remerciements à la Radio-Télévision Belge de la Communauté Française (RTBF), à son Administrateur Général, à son Service des Relations Internationales, pour la qualité de leur accueil; aux compagnies aériennes SABENA, AIR AFRIQUE et AIR MAURITIUS, à la direction et au personnel de l'Hôtel Albert 1er pour la qualité des services reçus à l'occasion de la 6ème Conférence Générale.
- b) La Conférence Générale adresse également son appréciation au Secrétariat Général du CIRTEF, pour son excellente prestation pendant toute la durée des séances.

18.2 Le procès-verbal de la Conférence Générale qui s'achève est lu par le Rapporteur général, M. Jean-Roland DELAITRE et adopté à l'unanimité.

18.3 L'ordre du jour étant épousé, le Président sortant, M. Dulliparsad SURAJ BALI, cède la présidence à M. Robert STEPHANE.
M. STEPHANE met l'accent sur la nécessité impérieuse du multilateralisme pour la francophonie, d'inscrire l'ensemble de l'action du CIRTEF dans le développement, de ne pas tomber dans une trop lourde bureaucratie, et parle de "gérer la maturité".

Après cette brève allocution, M. Robert STEPHANE clôture la Conférence.

LES INSTANCES DU CIRTEF



PRIX CIRTEF 1989



LE JURY TV



LE JURY RADIO



LES LAUREATS :

RADIO

R.T.N.B. (Burundi) et R.F.I. (France)



TV



S.R.C. (Canada) et O.R.T.S. (Sénégal)

COMMISSION I : ECHANGES ET COREALISATIONS
=====

Présidente : Mme Zohra LAJILI R.T.T.

Rapporteur : Mme Manda BOOLELL M.B.C. - TV

La commission s'est penchée sur les échanges radio et télévision :

- échanges d'animateurs;
- échanges de productions originales;
- coréalisation et Prix CIRTEF

1. Au niveau des échanges d'animateurs, la Commission constate qu'il y a des échanges Sud-Nord et Sud-Sud. Les échanges Sud-Nord se faisant entre CIRTEF et la CRPLF, le choix de l'animateur est fait après sélection. Les candidats choisis passent un mois dans des institutions de la CRPI. Ces échanges se font en général pendant l'été.
Il y a eu des expériences diverses, mais il est clair qu'il existe un intérêt pour ce genre d'échanges qui, jusqu'ici, a été un succès.

Après avoir entendu M. DELAITRE qui nous a précisé que le CIRTEF transmet un rapport aux Directions Générales après les stages, la Commission souhaite qu'un appel soit lancé auprès des responsables pour un choix plus judicieux des candidats-animateurs.

Il a aussi été constaté un épuisement de la formule chanson-pays. La tendance irait vers plus d'élaboration, des séquences de vie quotidienne permettrait une meilleure insertion dans la grille des programmes.

Cela est aussi vrai pour les échanges Sud-Sud qui n'ont pas été nombreux (deux jusqu'ici). A ce niveau, il y a eu certains problèmes en ce qui concerne l'encadrement.

A la télévision, la Commission a constaté qu'il est très difficile d'avoir des échanges. Il faudrait parler ici d'opérations communes ou avoir des accords bilatéraux et des échanges entre pays limitrophes.

2. En ce qu'il s'agit des échanges de productions originales en radio, la Commission a constaté une plus grande participation cette année, avec la présence des pays du CRPLF et des pays d'Afrique. Le thème retenu en concertation est intéressant et cette réunion permet à des réalisateurs-producteurs de se rencontrer et de discuter ensemble. Les productions sont ensuite envoyées dans les pays participants pour diffusion.

Là, la Commission est arrivée à la conclusion que certaines chaînes ne peuvent insérer dans leurs grilles des magazines d'une demi-heure ou d'une heure pendant plusieurs semaines. La Commission demande donc aux membres de se pencher sur cette question pour trouver une formule plus souple qui ferait appel à des éléments ou des thèmes qui pourraient être plus facilement diffusés.

La CRPLF patronne un certain nombre de festivals où des artistes du Sud sont présents :

- 1) Francofolies de la Rochelle;
- 2) Festival d'été de Québec;
- 3) Festival de Nyon;
- 4) Festival Botanique.

Il a été suggéré que des copies de ces concerts pourraient être envoyées aux chaînes qui en feraient la demande car ces émissions sont libres de droits.

En télévision, la Réunion de concertation pour la préparation de productions originales est un succès à tous les niveaux, même si on a parfois de la difficulté, comme en radio, à trouver des créneaux pour la diffusion. La Commission souhaite donc que cette action se poursuive car elle est dans l'intérêt du développement de la radio et de la télévision.

3. En abordant le chapitre Coréalisation et Prix CIRTEF, la Commission a constaté avec regret le faible nombre des programmes présentés : trois en radio et trois en télévision.

Les avis sont partagés quant à la formule de coréalisation. Il est de plus en plus difficile de trouver des partenaires et souvent les programmes qui ont été produits ne sont diffusés que dans les pays de production.

La Commission pense cependant qu'il faut continuer à encourager les coproductions, car c'est un excellent outil de formation et d'échange. Cependant, la Commission s'est interrogée sur l'aspect concours de la coréalisation et souhaite que, temporairement, il n'y ait pas de Prix CIRTEF.

La Commission suggère l'organisation d'un forum - genre "input" - qui amènerait les professionnels de la télévision et de la radio à se rencontrer et à jeter un regard critique sur leurs productions.

Ce serait un excellent moyen de relancer la coproduction avec des échanges sur une base plus professionnelle.

Pour résumer donc, la Commission propose :

- 1) la poursuite des échanges d'animateurs;
- 2) la continuité en ce qu'il s'agit des Réunions de concertation et d'échanges de productions originales;
- 3) la valorisation de la coproduction tout en écartant, temporairement, l'idée de concours
- 4) l'organisation d'un "input" francophone.

* * *

COMMISSION II : COOPERATION INTER-CHAINES ET INFORMATION
=====

Président : M. Claude ERNOULT SRF

Rapporteur : M. Donatien NAHIMANA RTNB

La Commission Coopération Inter-chaînes et Information a débuté ses travaux à 16 h 00 comme l'indique le programme, dans la salle Charlotte au 9ème étage de l'Hôtel Albert 1er.

Prenant la parole le premier, comme cela est de coutume, le Président de la Commission, M. Claude ERNOULT, précise que n'ayant pas d'ordre du jour précis, la Commission peut utilement se référer au document de la Conférence Générale précédente - entendez par là celle de l'Île Maurice de 1987 - pour examiner les questions suivantes :

1. La formation dans les domaines de la radio et de la télévision :

Question absolument capitale pour l'avenir de nos organismes, la Commission a estimé impérieux l'envoi des experts du Nord pour assurer une formation aux amis des organismes du Sud qui pourraient éventuellement se regrouper pour faciliter cette formation sur le plan pratique, ces actions prendraient alors la forme de ce que nous avons appelé une entraide opérationnelle. Mais là, les organismes demandeurs, ou pour mieux dire, bénéficiaires de cette coopération doivent définir les priorités dans les différents domaines d'intervention.

2. Le jumelage entre les organismes du Nord et du Sud :

Cette idée a bénéficié d'un soutien massif de la Commission et devrait être concrétisée sous forme d'une coopération bilatérale très satisfaisante et valable entre les organismes du Nord entre eux et ceux du Sud entre eux, mais aussi et surtout ceux du Nord au Sud. Il s'agirait pour chaque organisme de connaître les activités de son partenaire et d'organiser des rencontres de travail entre les gens de métiers : les professionnels de coréalisation, les gens des programmes, etc. Des exemples sont à citer, tel le cas de la MBC et FR3 Lille. Cependant, une note de réserve demande d'y aller très modestement, en suivant les enseignements du sage adage qui dit qu'il faut aller lentement mais sûrement. Notons avant de clore cette question que la coopération inter-stations est à recommander, afin qu'elles puissent échanger les expériences souvent réalisées avec des moyens limités et des infrastructures parfois inférieures à ce qu'il faut normalement. Le problème de la circulation de l'information sur ce qui se fait entre organismes a été évoqué; informations sur les activités des stations du Nord entre elles, sur celles du Sud entre elles et entre celles du Nord par rapport au Sud et vice-versa. La recommandation à ce niveau est que les conditions de vie et de travail de tous les organismes soient connues, sur la base de ce que nous pourrons appeler la circulation de l'information sur le double plan horizontal et vertical.

3) La question de la Banque d'Informations sur les productions radiophoniques et télévisuelles :

a retenu l'attention des membres de la Commission, qui ont néanmoins préféré le terme "Circuits d'informations", qui semble plus adéquat pour mieux traduire la pensée. C'est un problème général qui concerne tout le monde, et le Nord et le Sud.

4) La question du concours CIRTEF de la meilleure chanson :

ne semble pas trouver sa place dans ce contexte précis; il a été suggéré de la renvoyer dans le cadre des "Découvertes" régulièrement organisées par RFI.

5) En ce qui concerne les séances de visionnage et d'audition de tous les programmes :

la Commission préfère poser la question à l'Assemblée Générale ici-présente pour voir ensemble s'il est vraiment nécessaire de continuer à organiser ces séances de visionnage et d'audition de tous ces programmes de façon isolée ou de voir comment intégrer ces séances de visionnage dans d'autres rencontres afin d'éviter le poids des coûts élevés.

6) Concernant la conservation de textes et archives audio :

la Commission se joint à la volonté de l'Assemblée Générale déjà exprimée de faire une recommandation à ce sujet et même de lancer un appel à tous les partenaires concernés pour les sensibiliser sur cette importante question.

7) S'agissant de la carte postale télévisuelle et sonore sur le CIRTEF pour qu'il soit bien connu :

la Commission a trouvé excellente l'idée, mais estime que pareille action demande quand même un effort intellectuel (de réflexion-conception) et matériel et que l'Assemblée générale doit indiquer qui doit le faire et soumettre un script audio et vidéo dans un délai de six mois. Avec tous ces éléments, la MBC (Île Maurice) ne voit aucun inconvénient à le faire.

8) Concernant l'échange d'informations-images :

la Commission s'est rendu compte après un débat richement animé par les représentants du CEMAF et de RFO, qu'il ne se pose aucune difficulté pour les organismes du Nord entre eux. Pour les organismes du Sud entre eux, il y a lieu de voir ce que fait l'URTNA, mais des efforts restent à faire. Du Nord au Sud : AITV envoie des images aux stations africaines et de l'Océan Indien, mais le circuit retour est indispensable. Il a été souhaité de faire produire des sujets par des organismes du Sud et de les redistribuer à leurs partenaires du Sud. Il a été malheureusement constaté que du Sud au Nord, un effort reste à faire; que malgré les contacts que les représentants du CEMAF ont établis auprès de leurs pairs du Sud, beaucoup d'organismes n'envoient pas de programmes. Le problème se pose à ce niveau sur un triple plan :

- a) D'un côté, le contact personnel ou par correspondance des représentants du CEMAF avec les responsables des stations du Sud n'a pas été fait.
 - b) D'un autre côté, les représentants des organismes du Sud, même contactés, ne répondent pas spontanément au CEMAF.
 - c) Et enfin, les responsables des stations du Sud croient que le Nord ne diffuse pas leurs programmes; le CEMAF répond que ces programmes ne lui parviennent jamais. La question aboutit alors à une impasse qui sera peut-être levée avec la réunion de vendredi après-midi, qui sera conduite par M. Michel ANFROL, Secrétaire Général du CEMAF.
- 9) Un autre problème qui a retenu l'attention de la Commission concerne les chaînes de télévision françaises :
qui ne sont pas toujours prêtes à offrir gratuitement leurs images à RFO-AITV. La Commission, estimant que pareille attitude peut bloquer l'essentiel de la coopération francophone en cette matière, recommande de tenir compte de cet élément dans la rédaction de nouveaux cahiers des charges et de faire obligation à ces chaînes francophones et notamment françaises d'offrir ces images à AITV en vue de soutenir cette coopération.
- 10) Echanges d'informations radiodiffusées :
Profitant de la présence d'un représentant de RFI, la Commission a souhaité voir cette coopération se développer, au niveau de l'envoi régulier du monitoring, de la coproduction avec les organismes du Sud, de la réception en retour des informations en provenance du Sud, etc. Au niveau Sud-Sud, il est regrettable de constater que rien ne se fait et qu'il faudrait peut-être voir comment améliorer la situation. Il a été souhaité que RFI - qui est un grand partenaire dans le domaine de la radio - devienne un membre actif du CIRTEF.
Aussi, et sur le plan général, l'existence de la télévision ne doit pas freiner l'action de la radiodiffusion, mais au contraire, il y a un nécessaire échange des informations radiodiffusées entre les organismes du Nord et du Sud.

* * *

COMMISSION III - FORMATION
=====

Président : M. Bernard WATELET

RTBF

Rapporteur : M. Jean-Pierre SCHIEFFER

EIB

Après une brève présentation de chacun des 13 participants, la Commission Formation a convenu de structurer ses débats autour de quatre questions proposées par son Président :

- 1) Ne serait-il pas plus pertinent d'organiser certaines formations de base sur place, dans le pays ou dans la région, plutôt que dans les pays du Nord ?
- 2) Dans le cas des stages accueillis par les pays du Nord, est-ce que les candidats ont été sélectionnés avec toute la rigueur souhaitable ?
- 3) Les formateurs ignorent le suivi réservé à la formation qu'ils ont dispensée. Ils souhaitent savoir si l'apprentissage et le perfectionnement ont réellement été profitables à l'organisme de radio-télévision qui a présenté des candidats.
- 4) Si le nombre de demandes de formation continue à augmenter, il risque de se poser un problème de financement au niveau des pays d'accueil. L'ACCT peut-elle intervenir financièrement ?

Ces questions traduisent les préoccupations fondamentales des formateurs des organismes du Nord, plus particulièrement de ceux de l'Europe francophone regroupés au sein du FORTEF.

1) De la pertinence d'organiser sur place certaines formations de base

Cette question rejoint le problème plus vaste de l'inventaire des besoins et des ressources de formation dont la mise en oeuvre avait été recommandée lors de la Conférence Générale du CIRTEF en 1987.

L'un des participants indique qu'une correspondance à ce sujet a été adressée par le CIRTEF à chacun des organismes-membres mais il semblerait que peu de réponses aient été reçues et donc que cet inventaire n'ait pu encore être réalisé.

La Commission, consciente de l'importance de cette enquête, recommande au Secrétariat Général du CIRTEF qu'elle soit rappelée à l'attention des responsables et remise à l'étude.

Du débat qui suit, il se dégage qu'il est difficile de se prononcer globalement sur le point de savoir s'il faut privilégier les formations sur place ou à l'étranger.

Dans certains cas, un stage international qui nécessite des équipements techniques et le déplacement d'une équipe de formation peut être plus coûteux dans un pays du Sud que dans un pays du Nord ou à l'E.I.B. Par contre, pour les formations de base ne mobilisant pas des installations lourdes, la solution de les organiser sur place ou à un niveau régional semble plus intéressante.

A cet égard, il est suggéré que certains pays du Sud, mieux équipés que d'autres, soient sollicités pour abriter des formations de base.

On signale également la possibilité, pour les grandes écoles de formation aux techniques de l'information en Afrique, d'accueillir des stages destinés aux professionnels de la radio-télévision.

2) De la sélection des candidats

Certains organismes du Nord qui encadrent les stages de perfectionnement professionnel (tels que ceux des réalisateurs de télévision) constatent la disparité des niveaux des participants et regrettent le manque de prérequis, qui peut être préjudiciable dans le cas des formations à caractère "pointu". Ils s'interrogent donc sur la fiabilité du processus de sélection.

S'agissant des conditions de participation telles que proposées par l'Ecole Internationale de Bordeaux, les participants à la Commission indiquent qu'ils veillent à respecter les profils professionnels définis. Si les candidatures de complaisance demeurent l'exception, on s'accorde pour recommander une plus grande rigueur dans la sélection, tant en amont du processus au sein de l'organisme de radio-télévision, qu'en aval dans l'institution de formation.

On convient également qu'il n'y a pas lieu de mettre en place des procédures de sélection plus lourdes que celles qui existent déjà.

Radio-Canada fait observer qu'une amélioration du niveau des stagiaires a été récemment constatée.

3) Du "suivi" des stagiaires après leur formation

Rejoignant les préoccupations exprimées par l'EIB à propos du suivi des stagiaires après leur formation, la RTBF et la SRTQ insistent sur la nécessité d'un tel suivi, par souci d'évaluer l'utilité des stages et notamment pour "rectifier le tir" en vue de l'organisation d'un stage ultérieur. Tous les participants conviennent de cette nécessité.

Après examen de diverses solutions, il est proposé, notamment à l'intention de l'EIB, qu'un questionnaire soit adressé systématiquement, six mois après la fin du stage, à chaque stagiaire mais aussi et surtout à chacun des hauts responsables concernés.

Ce questionnaire aurait pour objet de mesurer les effets du stage du point de vue de l'organisme qui a proposé le candidat. Il comporterait deux parties, l'une à compléter par le responsable hiérarchique, l'autre par le stagiaire lui-même.

Toutefois, ce type de suivi ne devrait pas être ponctuel. Il conviendrait qu'il puisse se répéter ou du moins être pris en compte dans les Associations nationales des anciens stagiaires de l'EIB.

4) Des problèmes financiers rencontrés par les organismes du Nord par rapport à l'accroissement des demandes de formation

Confrontés à des restrictions budgétaires mais aussi à la nécessité de répondre à un accroissement des demandes de formation venant des pays en voie de développement, les organismes du Nord s'interrogent sur la possibilité pour l'ACCT d'apporter un concours financier aux dépenses liées à l'encadrement.

La Commission reconnaît que c'est une question qui dépasse le cadre de ses travaux car elle se rapporte directement à la nature de la collaboration ACCT - CIRTEF et à la définition des concours institutionnels fournis par le CIRTEF.

Après l'examen de ces quatre points, certains participants demandent aux organismes du Nord des précisions sur leurs mécanismes d'aide à la formation, s'agissant soit de l'accueil de stages, soit de la mise à disposition de consultants pour des missions d'encadrement.

Radio-Canada et Radio Québec ont décidé de privilégier les demandes passant par l'ACCT et/ou le CIRTEF.

Compte tenu de la dispersion des informations sur les possibilités de formation et considérant la diversité des demandes, la Commission recommande que, désormais, toutes les demandes de formation émanant des organismes du Sud soient adressées au Secrétariat Général du CIRTEF, à charge pour celui-ci de les regrouper et d'explorer les possibilités de les satisfaire dans le cadre des autres organismes ou dans celui des organisations internationales.

La RTSR indique qu'elle dispose de capacités d'accueil de stagiaires réduites et qu'il est indispensable de mieux planifier les demandes de formation. Radio-Québec souligne également ses capacités réduites mais ajoute qu'elle souhaite privilégier l'envoi de formateurs à l'étranger ainsi que le perfectionnement des réalisateurs de télévision.

A l'un des représentants des organismes du Sud qui évoque la nécessité de la solidarité francophone dans le partage des ressources de formation, il est répondu que l'on a voulu les informer des contraintes rencontrées dans les sessions de formation du nord. Il s'agit d'un état de fait qui limite les capacités d'accueil de ceux-ci mais qui ne doit pas remettre en cause la poursuite de la coopération.

On fait observer que tous les membres du CIRTEF ne sont pas présents dans la Commission formation et qu'il existe peut-être des possibilités plus importantes dans d'autres organismes.

Enfin, en ce qui concerne la Radio rurale, la SRC et la SSR précisent qu'il existe une disponibilité pour détacher des experts.

* * *

COMMISSION IV - BANQUE DE PROGRAMMES
=====

Président : M. Mactar SILLA ORTS

Rapporteur : M. Jean-Claude CREPEAU ACCT

Après avoir rappelé les objectifs de la Banque de Programmes TV mise en place au sein du CIRTEF depuis 1987, à savoir :

- 1) constituer des archives centrales des productions les plus significatives des télévisions francophones, principalement celles du Sud;
- 2) faciliter la programmation de la case Continent francophone ouverte aux télévisions du Sud sur TV5 Europe et TV5 Québec-Canada;
- 3) stimuler un courant Sud-Nord de circulation de programmes télévisuels en les rendant immédiatement accessibles en un lieu unique

la Commission a analysé le fonctionnement actuel de la Banque sur le plan de l'approvisionnement en programmes, de l'organisation du fonds et de l'utilisation de celui-ci par les organismes-membres.

A. Approvisionnement

Le fonds actuel est constitué de quatre sources principales :

- les émissions produites dans le cadre de l'opération "échanges de programmes originaux" qui fonctionne depuis 1979 et les coréalisations soumises au Prix CIRTEF;
- les programmes rassemblés au cours des semaines de visionnage du CIRTEF et déposés pour certains organismes lors du MIP-TV;
- les programmes ayant bénéficié de l'appui du Fonds de soutien institué dans le cadre du Suivi des Sommets francophones;
- les envois périodiques des organismes-membres.

La Commission souhaite que ce fonds soit enrichi selon les modalités suivantes :

- dépôt de l'ensemble des programmes francophones conservés au Centre d'échanges de programmes de l'URTNA, elle encourage le CIRTEF à conclure un accord avec l'URTNA sur ce sujet;

- dépôt des coproductions faites entre certaines télévisions francophones du Sud et Espace francophone;
- incitation faite à tous les organismes (du Sud) de déposer régulièrement au moins deux programmes nouveaux par trimestre pour assurer l'actualisation automatique du Fonds.

B. Organisation du Fonds

La Commission attire l'attention sur la nécessité d'un catalogage rigoureux comportant une classification des produits par genres et un descriptif succinct de chaque programme. A cet égard, elle rappelle chaque organisme à son devoir de fournir une fiche descriptive de tout programme déposé à la Banque.

Elle propose que le Secrétariat produise, outre un catalogue général régulièrement mis à jour, des catalogues thématiques et une note périodique d'actualisation informant tous les organismes des nouveaux programmes disponibles.

C. Utilisation du Fonds

Même si TV5 - Continent francophone reste l'utilisateur principal de cette Banque de programmes, la Commission estime que d'autres utilisations doivent être encouragées. Sur ce point, elle souligne à nouveau l'attention à porter à :

- la qualité technique des supports déposés : ceux-ci devraient être des originaux ou à défaut des copies de première génération;
- la clarification du problème des droits : si le principe de libération de l'ensemble des droits d'exploitation télévisuelle doit être maintenu dans les cas où cela n'est pas possible, il est nécessaire que les fiches d'information mises à la disposition des organismes comportent toutes les précisions concernant les droits à acquitter par les diffuseurs potentiels.

S'agissant des modalités techniques d'utilisation de ces programmes la Commission propose que :

- les frais techniques de duplication soient supportés par l'organisme diffuseur;
- soit étudié le principe d'une rémunération symbolique des programmes pris pour diffusion, ceci dans le but de stimuler l'intérêt de chaque organisme-membre à déposer des programmes;
- soit encouragée la réutilisation d'éléments de programmes - avec l'autorisation des organismes producteurs - dans le cadre de programmes ou de séries de programmes élaborés par un autre organisme;

- chaque organisme-membre du CIRTEF, au nom de la coopération télévisuelle francophone, soit fermement incité à inscrire dans sa grille de programmes un créneau permettant de diffuser les programmes fournis par d'autres télévisions francophones.

D. Divers

La Commission a aussi tenu à formuler des remarques plus générales pour améliorer la circulation des programmes entre les télévisions francophones. Elle estime qu'il faut favoriser les coproductions au-delà du Prix CIRTEF - coproduction sur une base égalitaire s'entend. Celles-ci sont considérées comme de bons outils de dialogue culturel, d'échange d'expérience, voire de cadres de formation.

Elle incite enfin tous les organismes de production à imaginer des formes de produits nouveaux et créatifs s'adressant spécifiquement à une diffusion internationale, la qualité du contenu et de la mise en forme étant en fin de compte les seuls éléments susceptibles de générer un courant d'échange durable.

* * *

GROUPE DE TRAVAIL TV5

Président : M. Robert WANGERMEE Vice-Président TV5-Europe

Rapporteur : M. Jean-Frédéric LAIGNOUX RTBF

La Commission a consacré ses travaux aux quatre points suivants :

1. Bilan de la participation actuelle des membres du CIRTEF à "Continent Francophone" sur TV5-Europe et TV5-Québec-Canada en soulignant les normes techniques impératives à respecter pour la diffusion satellite (60% des programmes doivent être refusés pour ce motif); l'aide du CIRTEF est sollicitée pour qu'un rapport technique critique de ces programmes soit adressé aux télévisions participantes.
2. Nécessité d'une complémentarité entre TV5-Afrique et Canal France International par l'utilisation du même canal satellite (14-18h GMT pour CFI, 18-22h pour TV5) et donc des mêmes antennes de réception, ainsi que dans le choix des émissions proposées, puisque CFI est une banque d'images françaises alors que TV5-Afrique proposera une programmation structurée, identifiée par un logo propre, à partir d'émissions françaises (différentes de celles de CFI) mais aussi suisses, belges, canadiennes et africaines (à raison d'abord de 30' quotidiennes, grâce notamment au fonds de soutien prévu par le Sommet Francophone).
3. Besoins exprimés par les télévisions africaines
 - 3.1 Antennes de réception : installées selon plan d'équipement de CFI (d'ici 1990 : Sénégal, Maroc, Gabon, Côte d'Ivoire, pour atteindre 24 pays en 1992). En attendant, selon la proposition de M. SCHENKER, envoi des modules de programmes en cassettes par le CIRTEF.
 - 3.2 Matériel d'enregistrement et cassettes : afin de permettre 8 heures d'enregistrement quotidien.
 - 3.3 Reprise des programmes :
 - libres de droits,
 - annoncés au préalable,
 - en tout ou plutôt en partie,
 - avec éventuel remontage (raisons morales ou autres)

4. Mise en place d'un groupe de coordination avec les membres du CIRTEF intéressés, pour définir les besoins techniques et mettre en place une politique de programmation.

Celle-ci devrait s'attacher particulièrement à donner une personnalité propre à TV5-Afrique en impliquant fortement les pays du Sud dans un projet véritablement multilatéral.

En conclusion, les recommandations suivantes pour TV5-Afrique ont été adoptées en séance :

- Information des télévisions du Sud sur la qualité technique de leurs programmes destinés à TV5.
- Complémentarité de la banque d'images Canal France International et du programme TV5-Afrique.
- Constitution d'un groupe de coordination chargé notamment de l'évaluation des besoins techniques et de la programmation de TV5-Afrique après l'envoi d'un questionnaire pour mesurer l'intérêt des membres du CIRTEF.

* * *

RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

Seize recommandations ont découlé des délibérations des cinq Commissions et sont résumées ci-dessous :

1. Poursuite des activités d'échange d'animateurs tant Sud-Nord que Sud-Sud.
2. Poursuite de l'opération "Echange de productions originales" en recherchant des modalités de travail nouvelles assouplissant la formule et les conditions d'utilisation des produits.
3. Valorisation de la coréalisation ou plutôt de la coproduction - considérée comme un mécanisme de dialogue culturel, d'échange d'expériences, un cadre de formation pratique et la meilleure façon de favoriser l'accès de contenus du Sud sur les antennes du Nord. Il est proposé l'abandon - au moins temporaire - du Prix CIRTEF de coréalisation dont les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.
4. Insertion de la Semaine de visionnage - dont l'intérêt est réaffirmé et dont il est souhaité qu'elle comporte un volet radiophonique - dans un projet plus vaste du Forum professionnel favorisant le dialogue critique entre professionnels de la création, de la réalisation et de la production (INPUT francophone).
5. Promotion des jumelages inter-organismes qui fournissent un cadre favorable au développement d'une coopération bilatérale multiforme.
6. Organisation d'une circulation systématique des informations sur les principales activités des membres du CIRTEF.
7. Insistance sur le problème prioritaire de la conservation des archives. Ce dossier doit toutefois être traité à partir d'une analyse exhaustive et approfondie des besoins des différents membres du CIRTEF pour que les opérations en aval (formation, équipement, organisation, gestion, etc.) soient pleinement adaptées.
8. Coordination des diverses initiatives en matière d'échange d'images d'actualité et incitation aux chaînes de télévision française de devenir des partenaires actifs et responsables de ces actions.

9. Renforcement du rôle de coordination du Secrétariat Général du CIRTEF en matière de formation par la relance du projet d'inventaire des besoins et ressources de formation de ses membres et la collecte de l'ensemble des demandes de formation (individuelles ou collectives).
10. Organisation d'un suivi systématique des activités de formation menées en coopération avec l'EIB et d'autres institutions éventuelles.
11. Développement de la collaboration avec d'autres instances de formation, notamment les grandes Ecoles de communication africaines, européennes et canadiennes.
12. Développement de la Banque de programmes TV par une diversification des sources d'approvisionnement - notamment par un accord entre le CIRTEF et l'URTNA - et une amélioration des instruments d'information mis à la disposition des membres.
13. Promotion de l'utilisation des produits déposés dans la Banque directement par les organismes-membres, dont il est fermement souhaité que chacun inscrive dans sa grille de programmes une case permettant l'insertion de produits provenant d'autres télévisions francophones.
14. Requête aux télévisions du Sud de surveiller la qualité technique de leurs programmes destinés à TV5.
15. Complémentarité entre la Banque d'images Canal France International et le programme TV5-Afrique.
16. Constitution d'un groupe de coordination chargé notamment de l'évaluation des besoins techniques et de la programmation de TV5-Afrique après l'envoi d'un questionnaire pour mesurer l'intérêt des membres du CIRTEF.

* * *

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION DU CIRTEFPRESIDENCE :

La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française (RTBF)

VICE-PRESIDENCES ET REPRESENTATIONS :

Pour le Maghreb, le Proche Orient et l'Asie :

La Radiodiffusion-Télévision Marocaine (RTM) - Première Vice-Présidence

Pour l'Afrique :

1. L'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (OZRT) - Vice-Présidence
2. La Radiodiffusion-Télévision Nationale du Burundi (ORTB)
3. La Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (Togo)
4. La Radiodiffusion-Télévision du Mali (RTM)
5. La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (MBC)

Pour l'Europe :

1. La Société Radio-France (SRF) - Vice-Présidence
2. La Société France-Régions 3 (FR3)
3. La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (représentée par Radio Suisse Internationale - RSI)

Pour les Amériques :

La Société de Radio-Télévision du Québec (SRTQ) - Vice-Présidence

LE NOUVEAU COMITE EXECUTIF DU BUREAU

1. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française (RTBF)
2. La Radiodiffusion-Télévision Marocaine (RTM)
3. L'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (OZRT)
4. La Société Radio-France (SRF)
5. La Société de Radio-Télévision du Québec (SRTQ)

LA NOUVELLE COMMISSION DES FINANCES DU CIRTEF

1. Le Président du CIRTEF
2. Le Président sortant du CIRTEF M. Dulliparsad SURAJ BALI (MBC)
3. La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision
4. La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (RTT)
5. La Radiodiffusion-Télévision Nationale du Burkina
6. L'Institut National de la Communication Audiovisuelle (INA)
7. La Société Radio-Canada (SRC)

RAPPORTS DES JURYS DES PRIX CIRTEF DE COREALISATION

TELEVISION

Réuni le 19 juin 1989, à l'Hôtel Albert 1er, à Bruxelles, le Jury télévision a choisi pour Président M. Donatien NAHIMANA (Burundi) et pour Rapporteur M. Pierre ANDRE (Communauté Française de Belgique); les autres membres du Jury étant M. Paul DANIEL (Suisse), M. Nicolas BENON (Bénin), M. Abdou SOULEY (Niger) et M. Abdellatif BEKKALI (Maroc).

M. Donatien NAHIMANA accepte la responsabilité de Président avec plaisir, remercie les membres de leur confiance et les invite à accomplir leur mission dans le respect du règlement du concours.

Trois programmes de télévision, fruits d'une coréalisation ou d'une coproduction, sont soumis au Jury :

1. Le Nord-Pas de Calais au Sénégal

Présenté en deux volets - programme de coréalisation entre les organismes : Office de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (ORTS) et FR3 Nord-Pas de Calais-Picardie, ne paraît pas répondre aux critères de sélection définis à l'article 5 du règlement. Le degré de coréalisation ne paraît pas évident.

L'article 5 stipule :

"Si la qualité des émissions présentées le justifie, trois émissions de radio et trois émissions de télévision répondant aux conditions du concours sont primées selon les critères suivants :

- a) le niveau de qualité quant au contenu et à la forme;
- b) le degré de coréalisation;
- c) l'accessibilité à l'auditoire le plus vaste."

2. D'accord, c'est Dakar

Programme de coréalisation entre les organismes : Société Radio-Canada (SRC) et l'Office de Radiodiffusion et de télévision du Sénégal (ORTS), répond davantage aux critères de sélection, sans toutefois pouvoir prétendre au 1er Prix du CIRTEF, vu une certaine absence d'originalité.

3. La vie revient

Extrait de la série "Santé pour tous", programme de coréalisation entre les organismes : Office Zairois de Radiodiffusion et Télévision (OZRT) et la Radiodiffusion et Télévision Congolaise (RTC) répond davantage aux critères de sélection sans toutefois pouvoir prétendre au 1er Prix du CIRTEF vu le manque d'accessibilité à un auditoire insuffisamment averti.

Après délibérations, le Jury décide :

- de ne pas attribuer de 1er Prix
- d'attribuer le 2ème Prix à

"D'accord, c'est Dakar"

- de ne pas attribuer de 3ème Prix

Par ailleurs, aucune oeuvre primée ne répond au thème "Les médecines modernes au service de la santé et du développement".

* * *

RADIO

=====

Réuni le 19 juin 1989, à l'Hôtel Albert 1er, à Bruxelles, le Jury Radio a choisi pour Président M. Claude ERNOULT (SRF, France) et pour Rapporteur M. Raymond Edouard OUEDRAOGO (Radio Burkina); les autres membres du Jury étant MM. André BEAUDET (SRTQ, Canada), Laurent MULINDABIGWI (Radio Rwanda), Christian LECLEACH (INA France).

Le Jury a écouté successivement les trois émissions proposées :

1. Médecine et santé au Cameroun et au Canada

production : Radio-Télévision Camerounaise (CRTV) et
Société Radio Canada (SRC)

2. La médecine moderne face aux pratiques d'accouchement traditionnelles au Burundi

production : Office de Radiodiffusion et Télévision Nationale du Burundi (ORTB) et Radio France Internationale (RFI)

3. La saga du cacao

production : Radiodiffusion Ivoirienne (RTI) et
Radio Suisse Internationale (RSI)

Après en avoir délibéré, le Jury a noté que les émissions, dans leur ensemble, ne sont pas très vivantes. Elles sont pédagogiques et certaines sont difficiles à écouter soit à cause des redondances, soit parce qu'elles sont une simple juxtaposition de reportages.

Par ailleurs, l'une des émissions n'a pas résisté à la tentation de fustiger certains systèmes économiques et politiques dans l'étude de son sujet, ce qui va à l'encontre du règlement du concours.

En revanche, une émission a particulièrement retenu l'attention du Jury, tant par sa très bonne illustration que par sa clarté et son accessibilité à un plus grand auditoire.

Cette émission remporte ainsi, à elle seule, le Prix CIRTEF de coréalisation et le Prix sur le thème "Les médecines modernes au service de la santé et du développement".

En conséquence, le Jury a souverainement décidé de n'attribuer que le 1er prix et une mention.

Il a donc décerné à l'unanimité le Prix CIRTEF de Coréalisation et le Prix sur le thème "Les médecines modernes au service de la santé et du développement" à l'émission intitulée

"La médecine moderne face aux pratiques d'accouchement traditionnelles au Burundi"

coréalisation de Colette BERTHOUD de Radio France Internationale (RFI) et de Michel Marius KUGURU de l'Office Radiodiffusion et Télévision Nationale du Burundi (ORTB).

Quant à la mention, elle a été attribuée à l'émission

"La saga du cacao"

de Bernard AKE (RTI) et Jacques AUDERSET (RSI).

* * *

CLOTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE GENERALE
=====ALLOCUTION DU PRESIDENT SORTANT, M. DULLIPARSAD SURAJ BALI,
DIRECTEUR GENERAL DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION MAURICIENNE (MBC)

Au moment où nous approchons de la fin de la 6ème Conférence Générale du CIRTEF, je voudrais, chers Collègues, vous remercier pour votre collaboration, votre discipline et surtout votre indulgence envers votre Président, qui lui ont permis de mener à bien sa tâche infiniment délicate de présider les débats pendant ces quatre derniers jours.

Non seulement cette Conférence m'a-t-elle permis de constater la solidarité croissante entre tous les membres du CIRTEF, mais elle m'aura permis de forger de nouvelles amitiés et j'en suis très heureux.

Je n'ai pas l'intention de prononcer une allocution mais tout simplement de dire quelques mots de remerciements, du plus profond de mon coeur, à tous ceux qui ont aidé au développement du CIRTEF sous ma présidence.

Vous ne serez donc pas étonnés que je cite en premier lieu l'ACCT, dont le CIRTEF a été le partenaire privilégié. Je voudrais dire à M. Abou EL CABA TOURE et à son proche collaborateur M. Jean-Claude CREPEAU, que le CIRTEF leur est particulièrement reconnaissant pour le rôle positif qu'ils ont joué à cet égard.

Je ne peux dissocier l'ACCT du Comité du Suivi des Sommets et là aussi, je voudrais rendre hommage aux deux hommes qui ont été appelés à présider aux destinées du Réseau Culture et Communication. J'ai nommé Pierre DESROCHES et Jacques LYRETTE, qui convaincus du rôle important que le CIRTEF pouvait et devait jouer dans le domaine de l'audiovisuel francophone, n'ont pas hésité à faire mettre à sa disposition des moyens pour son développement.

Il est deux autres organismes que je voudrais également citer ici : l'Ecole Internationale de Bordeaux avec laquelle le CIRTEF a des relations exemplaires et le Département Suisse des Affaires Etrangères qui a récemment débloqué une forte somme pour le développement de la Radio rurale en Afrique.

Je voudrais aussi remercier Monsieur René SCHENKER, Secrétaire Général du CIRTEF, son Adjoint, Monsieur Jean-Roland DELAITRE ainsi que Mme Chantal FRESARD, pour leurs activités multiples pendant cette Conférence Générale.

J'associe bien-sûr dans mes remerciements l'équipe de la RTBF qui est venue renforcer le Secrétariat du CIRTEF et qui se composait de M. Pierre ANDRE et de Mlle Isabelle VERSE.

Sans oublier le talentueux Issina KALKAL - dont les services ont été mis à disposition par l'ACCT - qui a été la cheville ouvrière de la sonorisation et de l'enregistrement des débats, ce qui ne l'a pas empêché par ailleurs d'être le photographe officiel de cette 6ème Conférence Générale.

Et comme j'en suis au chapitre des remerciements, je voudrais aussi dire un grand merci à l'ACCT pour avoir mis son technicien et son équipement de sonorisation à notre disposition.

Enfin, je suis heureux de l'élection de Monsieur Robert STEPHANE, Administrateur Général de la RTBF, à la présidence du CIRTEF et c'est avec plaisir que je lui remets officiellement la présidence, étant assuré qu'il saura faire un excellent travail au cours des deux prochaines années.

Je vous demande de voter par acclamation les deux résolutions suivantes :

1. La Conférence Générale adresse son appréciation et ses remerciements à la RTBF, à son Administrateur Général, à son service des Relations Extérieures pour la qualité de son accueil; aux compagnies aériennes SABENA, AIR AFRIQUE, AIR MAURITIUS, et à l'Hôtel Albert 1er pour la qualité des services offerts à l'occasion de cette 6ème Conférence Générale.
2. La Conférence Générale adresse également son appréciation au Secrétariat Général du CIRTEF, pour son excellente prestation durant toute la durée de ses séances.

* * *

ALLOCUTION DU PRESIDENT ENTRANT DU CIRTEF, M. ROBERT STEPHANE -
ADMINISTRATEUR GENERAL DE LA RTBF

Cette journée - et singulièrement par l'intervention de Roger DEHAYBE - pose des jalons très importants pour le CIRTEF. La Francophonie existe, je l'ai rencontrée ici ! Le climat entre nous a été fraternel et franc. Nous avons établi des diagnostics pour conforter l'acquis et nous avons commencé d'ouvrir des voies nouvelles, parce que c'est nécessaire. A l'occasion d'assemblées comme celle-ci, tout recommence. Les choses avancent mais elles doivent à un moment donné reprendre vigueur.

En tant que nouveau Président, je me sens à l'aise à cause de l'ambiance sympathique qui a régné tout au long de ces travaux. Je me sens confiant et enthousiaste. L'héritage que me laisse mon prédécesseur et ami SURAJ BALI est sain. Je tiens à le remercier très sincèrement pour tout le travail accompli pendant son mandat et je vous demande par vos applaudissements de lui témoigner votre reconnaissance.

Nous pouvons nous appuyer sur des bases solides. Il faut mettre le CIRTEF en position de tête. Le sommet de Québec a affirmé notre existence. Le Sommet de Dakar l'a confirmée avec éclat. L'ACCT a vu son rôle reconnu de manière précise par le Sommet.

Une des choses importantes qui a été dite ici - et répétée ce matin notamment par Roger DEHAYBE - c'est combien la Francophonie doit plus que jamais, pour sa vraie survie, être multilatérale.

Nous avons certes la chance d'avoir une langue commune. Elle nous permet de communiquer, d'avoir accès à l'Universel mais nous devons aussi rester nous-mêmes. Le développement de la langue française est aussi lié au développement des différents français et langues nationales. Abou EL CABA TOURE nous a dit "quand un chanteur zairois chante dans sa langue, il chante une chanson francophone". C'est une formule forte, surprenante mais qui dit quelque chose de vrai. La diversité de nos acquis est un instrument de notre force, ce n'est pas seulement le français comme tel.

J'ai lu avec attention les recommandations que vous avez énoncées. Je vais essayer avec le Secrétariat Général de les mettre en pratique.

Echange, co-production, jumelage, formation, etc... J'ai été frappé par l'esprit souple et pragmatique qui a dominé vos débats.

Le CIRTEF ne doit pas devenir une bureaucratie. Notre Secrétaire Général gère le budget avec rigueur et efficacité. Avec lui, le CIRTEF n'est certes pas menacé de devenir une lourde bureaucratie. René SCHENKER a réussi par son dynamisme, sa lucidité, son expérience, son esprit concret, son audace mesurée à restaurer la situation du CIRTEF. Lui aussi mérite vos applaudissements. Mais rien n'aurait été possible sans la sensibilité de quelqu'un venu d'ailleurs, Jean-Roland DELAITRE. Je crois que le couple SCHENKER-DELAITRE est un couple quelquefois difficile : c'est la vie. Ce sont finalement les couples les plus dynamiques. Quand on s'entend trop bien dans un ménage, il ne se passe rien !

A propos de l'esprit général de cette Conférence, Pierre JUNEAU a su dire ce qu'il fallait faire : inscrire l'ensemble de notre action dans le développement et le développement de tous. Le Nord aussi - Roger DEHAYBE l'a rappelé - a ses problèmes de survie culturelle dans la francophonie et dans le monde avec les autres langues qui nous assaillent.

Au delà de cet esprit de développement, quelques éléments qui me paraissent devoir être des thèmes d'action :

- **Première initiative :**

Une sorte de forum de visionnement francophone, c'est-à-dire un lieu où les programmes du Nord et du Sud seraient vus ensemble. Il faut à un moment donné que les professionnels, les gens qui font les programmes, puissent voir ensemble les programmes de l'ensemble des télévisions. Cela favorise les échanges. C'est une organisation complexe. Je formerai un groupe "ad hoc" avec le concours du Secrétariat Général.

- **Deuxième aspect important : la formation**

Je veux insister sur un point : il est temps de faire un sort à cette idée que la formation "c'est du Nord vers le Sud". Elle est transversale, elle va dans tous les sens; Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord, Sud-Nord.

Nous, gens du Nord, avons des choses à apprendre des professionnels du Sud sur la manière de faire la télévision autrement. Les formateurs doivent aussi se former.

Et puis il y a TV5 - le grand débat. Je suis heureux qu'on ait reconduit le Comité TV5. TV5 est une entreprise importante parce qu'elle est multilatérale. L'intention du Président, avec le Secrétariat Général, est de veiller à ce que TV5 Afrique existe. Ce programme sera lui aussi multilatéral, c'est-à-dire défini par et avec l'ensemble des télévisions et particulièrement avec les télévisions africaines. Nous voulons voir des programmes africains dans le Nord, mais la définition exacte du programme TV5 Afrique doit être faite par les Africains eux-mêmes. Autrement, cela ne fonctionnera pas.

Il y a un autre point fondamental, c'est la position du CIRTEF. Face à l'évolution de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, des portes s'ouvrent. Poussons-les, ne les forçons pas. Lors de la Conférence Générale de l'A.C.C.T. qui se déroulera au Canada, il sera procédé à une restructuration de l'Agence et une nouvelle définition de sa collaboration avec les autres organismes de la francophonie. Il est vital pour le CIRTEF de se définir comme le bras audiovisuel de l'A.C.C.T. Le CIRTEF est une force importante : nulle part ailleurs autant de télévisions du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest se sont rassemblées pour la défense de nos cultures. Nous devons le faire comprendre à l'Agence et à tous les responsables de la francophonie.

Grâce à vous, j'inaugure mon mandat de deux ans dans l'enthousiasme. Je le mènerai dans la méthode et la rigueur.

Soyons courageusement réalistes mais également ambitieux pour le CIRTEF.

Je vous remercie.

* * *

LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIQUE

Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française - (R.T.B.F.)

M. Marc VAN CAMPENHOUDT
Président du Conseil d'Administration

M. Robert STEPHANE
Administrateur Général

M. André MIGNOLET
Directeur des Relations Internationales

M. Pierre ANDRE
Adjoint à la direction des Relations Internationales

M. Bernard WATELET
Formation

M. Jean-Frédéric LAIGNOUX
Télé 21

BENIN

Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.)

M. Nicolas BENON
Directeur Général de la Radio-Télévision Béninoise

BURKINA FASO

Radiodiffusion-Télévision Nationale du Burkina

M. Raymond Edouard OUEDRAOGO
Directeur Radiodiffusion Nationale

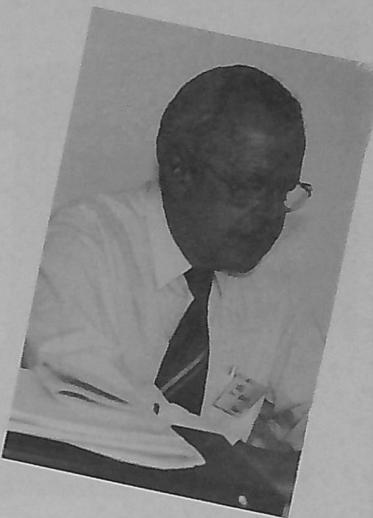
BURUNDI

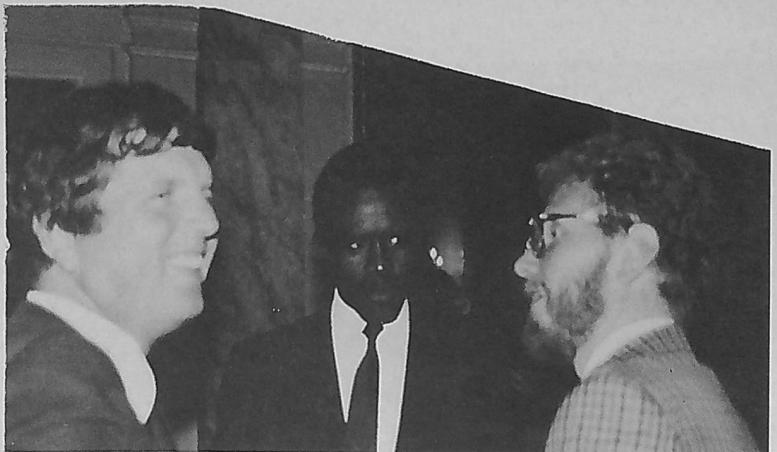
Radiodiffusion-Télévision du Burundi (R.T.N.B.)

M. Donatien NAHIMANA
Directeur Général de la Radio-Télévision Nationale du Burundi



LES PARTICIPANTS





CAMEROUN

Office de Radiodiffusion-Télévision du Cameroun (C.R.T.V.)

M. Emmanuel NGUIAMBA

Adjoint du Directeur Général de la Télévision du Cameroun

CANADA

Société Radio-Canada (S.R.C.)

M. Pierre JUNEAU

Président Directeur Général

M. Jean BLAIS

Vice-président des Réseaux Français Radio

Mme Cécile ALLARD

Chef des Relations Internationales Radio Française

M. Gaëtan LAPOINTE

Chef-adjoint des Relations Internationales Télévision Française

Mlle Jocelyne LIMOGES

Déléguée aux Relations Internationales

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)

M. André BEAUDET

Adjoint du Président Directeur Général et

Chef des Relations Publiques

M. Paul BRETON

Directeur des Services à la Production

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine (R.T.C.)

M. Hubert-Mary DJAMANY

Chargé de mission au Ministère de la Communication

ILES COMORES

Radio Comores

M. Saïd Salim DJOHAR

Directeur Général Radio Comores

COTE D'IVOIRE

Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (R.T.I.)

M. Abdul Karim KOFFI
Désigné par le Directeur Général RTI

FRANCE

Société Radio-France (S.R.F.)

M. André LEMAS
Chef du Service des Relations Internationales

M. Claude ERNOULT
Chargé de mission au Service des Relations Internationales

Radio France Internationale (R.F.I.)

M. Henri TEZENAS DE MONTCEL
Président Directeur Général

Mme Maribel BAHIA
Directrice des Affaires Internationales

Société Antenne 2 (A2)

M. Louis-Roland NEIL
Correspondant CIRTEF

Société France-Régions 3 (FR3)

M. François-Xavier DE PIERIER
Directeur de Cabinet du P.D.G.

Télédiffusion de France (T.D.F.)

M. Jean GUILLARD
Chef du Service des Relations Internationales

Institut National de la Communication Audiovisuelle (I.N.A.)

Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER
Présidente Directrice Générale

M. Christian LECLEACH
Directeur des Relations Internationales

Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer (R.F.O.)

M. Jean COURTADE
Directeur de Cabinet du P.D.G.

M. Guy RIBOREAU
Directeur AITV

Société Française de Productions (S.F.P.)

M. Jacques MADER
Producteur délégué

GABON

La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)

M. Jacques EDANE NKWELE
Directeur Général

M. Jean-Chrisostome MBADINGA
Service des Programmes

MALI

Radiodiffusion-Télévision du Mali (R.T.M.)

M. Baba DAGAMAISSA
Directeur Général Adjoint

MAROC

Radiodiffusion-Télévision Marocaine (R.T.M.)

M. Abdellatif BEKKALI
Chef Division Relations Internationales

ILE MAURICE

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (M.B.C.)

M. Dulliparsad SURAJ BALI
Directeur Général et Président du CIRTEF

Mme Manda BOOLELL
Directrice des Programmes

NIGER

Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)

M. Abdou SOULEY
Directeur Général de la Radio-Télévision Nigérienne

RWANDA

Radio-Rwanda

M. Laurent MULINDABIGWI
Chef du Service Radiodiffusion de Radio-Rwanda

SENEGAL

Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)

M. Marcel N'DIONE
Directeur Général

M. Mactar SILLA
Chef Division Coopération et Echanges

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)

M. Jean-Bernard MUNCH
Directeur des Finances et de la Gestion

Radio-Télévision de la Suisse Romande (R.T.S.R.)

M. Blaise ROSTAND
Directeur Général Adjoint

Radio Suisse Internationale (R.S.I.)

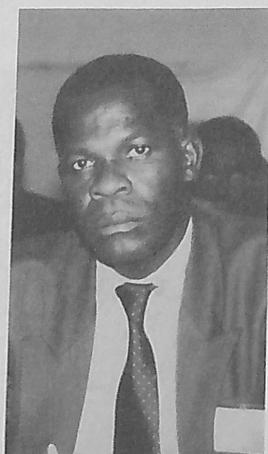
M. Paul DANIEL
Représentant du Directeur Général

TCHAD

Radio Nationale Tchadienne (R.N.T.)

M. Bealoum-Emmanuel TOUADE
Directeur Général de l'Information et de l'Orientation Civique





TOGO

Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche

M. Koffi PANOU
Directeur de la Télévision Togolaise

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)

Mme Zohra LAJILI
Adjointe à la Direction de la Coopération
et des relations internationales

ZAIRE

Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (O.Z.R.T.)

M. Kayumbi BEIA
Directeur des programmes

* * *

OBSERVATEURS

Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.)

M. Roger DEHAYBE
Président de la Conférence Générale de l'ACCT

M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE
Secrétaire Général

M. Abou EL CABO TOURE
Directeur Général Culture et Communication

M. Jean-Claude CREPEAU
Direction Générale Culture et Communication

Ecole Internationale de Bordeaux (E.I.B.)

M. Jean-Pierre SCHIEFFER
Responsable du dossier "Communication"

Haut Conseil de la Francophonie

M. Stélio FARANDJIS
Secrétaire Général

Ambassade du Canada

M. Jean FREDETTE

Ambassade du Zaïre

Représentant de son Excellence l'Ambassadeur

Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (CEMAF)

M. Michel ANFROL
Secrétaire Général

Communauté des Télévisions Francophones (C.T.F.)

M. François-Xavier DE PERIER

Ecole Supérieure Sciences et Techniques de l'information (ESSTI)
Yaoundé/Cameroun

M. Jean Stéphane BIATCHA
Secrétaire Général

Institut Culturel Africain (I.C.A.)

M. Falilou DIALLO

Ministère Français des Affaires Etrangères

M. Gérard LECORRE

Service Coopération au Développement et Aide Humanitaire
Département Fédéral des Affaires Etrangères (D.D.A.) - Berne

M. Pio PATA
Chef Section des Bourses

Suivi du Sommet Francophone

M. Jacques LYRETTE
Président du Réseau "Culture et Communication"

TV5 - Europe

M. Robert WANGERMEE
Vice-Président

M. Jean-Marc LEBUGLE
Chargé de mission auprès du Président de TV5-Europe

M. Robert EHRLER
R.T.S.R.

Union Internationale des Journalistes de la Presse de langue Française
(U.I.J.P.L.F.)

M. Pierre ANDRE
R.T.B.F.

Université Radiophonique et Télévisuelle Internationale (U.R.T.I.)

Mme Christiane DE GREGORIO
RTBF

* * *

SECRETARIAT GENERAL

CIRTEF

M. René SCHENKER
Secrétaire Général

M. Jean-Roland DELAITRE
Adjoint du Secrétaire Général

Mme Chantal FRESARD
Secrétaire

M. Issina KALKAL
Technicien

CTBF

M. Pierre ANDRE
Adjoint à la Direction des Relations Internationales

Mlle Isabelle VERSE
Assistante aux Relations Internationales

QUELQUES-UNS DES OBSERVATEURS



DDA SUISSE



MINISTÈRE FRANÇAIS DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



ACCT

COMITÉ DU SUIVI



ACCT



TV5-EUROPE

CEMAF

EIB



ESSTI CAMEROUN



AMBASSADE DU ZAIRE

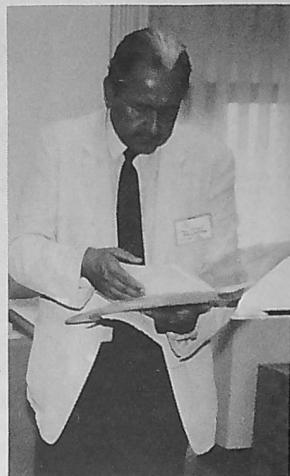
L'EQUIPE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFERENCE



M. René SCHENKER
Secrétaire Général du CIRTEF



M. Pierre ANDRE
(R.T.B.F.)



M. Jean-Roland DELAITRE
Adjoint du Secrétaire Général du CIRTEF



M. Issina KALKAL
(Technicien ACCT)



Mme Chantal FRESARD
(CIRTEF)

Mme Isabelle VERSE
(R.T.B.F.)

ANNEXE A

=====

RAPPORT D'ACTIVITES DU CIRTEF PENDANT LE DERNIER BIENNUM (1987-89)PAR M. RENE SCHENKER, SECRETAIRE GENERAL

Je vais tenter de vous présenter l'essentiel des activités du Secrétariat général au cours de ces deux dernières années; ces activités ont été nombreuses et diversifiées et à plus d'une reprise nos possibilités ont été dépassées par un nombre toujours croissant de problèmes à résoudre et d'opérations à réaliser. Cet accroissement des tâches demandées au CIRTEF nous réjouit car nous sommes à la disposition de tous nos membres pour améliorer, dans le domaine de la radio et de la télévision, la collaboration entre organismes du Sud et du Nord, qu'il s'agisse d'échanges de programmes, de coproduction ou de coréalisation, d'organisation de stages de perfectionnement des personnels de la radiodiffusion en général, d'organisation de séminaires de formation dans le Nord ou dans le Sud, et j'en passe.

Tous ces objets seront repris dans les ordres du jour de notre Assemblée plénière et des groupes de travail, si bien que je ne fais que survoler rapidement ces problèmes.

Nous devons attirer votre attention sur le fait que notre personnel permanent quant au nombre n'a pas été augmenté et que le Secrétariat général fait régulièrement appel à des auxiliaires que nous pouvons engager sur le marché de l'emploi toujours tendu dans le domaine tertiaire; on constate une grande perte de temps pour la mise au courant des auxiliaires dont le coût global est finalement élevé pour une productivité moyenne; en outre, le suivi des problèmes n'est pas assuré.

Lors de la Conférence générale de 1987 tenue à l'Île Maurice, je vous avais informé de la situation financière très précaire, trouvée à mon arrivée au poste de Secrétaire général en juillet 1985, et des dispositions très draconiennes qu'il avait fallu prendre pour retrouver après deux années d'économies sévères, une situation à peu près équilibrée. Mais cette situation d'économies forcées avait pour corollaire d'empêcher le Secrétariat général de travailler normalement en pouvant investir ce qu'il fallait pour atteindre les objectifs arrêtés par nos Conférences générales précédentes. La situation ayant été rééquilibrée, il a été possible lors du dernier biennum 87/89, d'augmenter assez considérablement nos prestations à nos membres.

Je ne m'arrêterai pas dans ce rapport sur le problème du paiement des cotisations - un vrai problème pour notre équilibre financier - car cet objet sera repris dans le rapport du Bureau de direction devant lequel une proposition a été présentée en rapport avec la programmation des émissions du Sud sur TV5 (Continent francophone).

M.
Se

Avant d'aborder quelques thèmes mettant en valeur nos activités, nous aimerais adresser de sincères remerciements à l'A.C.C.T. avec laquelle nous avons des rapports très privilégiés. Non seulement nous avons une convention qui précise notre collaboration, mais très régulièrement nous sommes appelés à nous rencontrer pour fixer les termes d'opérations conjointes, telles que la Banque des Programmes TV, TV5 Europe et Québec-Canada, le fonds de soutien à la production Radio et TV, la semaine de visionnage, le MIP-TV, l'étude de la radio rurale, les échanges de programmes, les séminaires de concertation Nord-Sud sur les programmes, etc. Sur ce dernier objet, il faudra faire un examen sérieux de la situation, et si ce genre de rencontre ne correspond plus à un besoin, il faut savoir y renoncer et mettre les fonds à disposition d'autres objectifs.

Nous sommes particulièrement honorés que le Secrétaire général de l'ACCT, M. Paul OKUMA D'OKWATSEGUE, ait accepté de venir à Bruxelles pour prendre part à la cérémonie d'inauguration de notre Conférence générale et de nous adresser des propos encourageants sur notre collaboration.

Nous sommes aussi très heureux de saluer M. Abou EL CABA TOURE, Directeur général "Culture et Communication", qui présentera, jeudi 21 juin, un exposé intitulé : Les médias audiovisuels et les industries culturelles. On ne présente pas M. EL CABA TOURE, homme de culture et de communication avec qui nous entretenons d'excellentes relations de collaboration.

Enfin, toujours représentant l'A.C.C.T., nous désirons saluer tout particulièrement un homme non seulement acquis au dialogue Nord-Sud, mais un collaborateur de haut niveau de l'A.C.C.T. qui participe très activement à toutes les activités du CIRTEF - faut-il le présenter ? Jean-Claude CREPEAU. Lors de notre cérémonie de clôture vendredi matin, nous aurons l'honneur d'accueillir M. Roger DEHAYBE, Président de l'A.C.C.T.

En plus de l'A.C.C.T. - je le répète avec laquelle nous entretenons des rapports privilégiés - nous avons régulièrement des contacts et des relations avec les organismes suivants :

1) L'Union Européenne de Radiodiffusion (UER)

L'UER qui a son siège à Genève, et dont le Secrétaire général, M. Régis de KALBERMATTEN, jusqu'à la fin de l'année en cours, a accepté de financer à 80%, en 1988, le deuxième séminaire pour journalistes sportifs qui s'est déroulé à Genève, Lausanne, Bordeaux et Paris.

Les entretiens récents que nous avons eus avec le Secrétaire général nous permettent de vous annoncer que cet automne l'UER est prête à participer au financement d'un nouveau séminaire, mais pour un montant inférieur à ce qui avait été fait la première fois, à savoir environ 25'000.-- francs suisses.

Enfin, l'UER a été approchée par le CIRTEF concernant l'étude en cours sur l'utilisation d'un réseau de communication international pour l'acheminement de nouvelles d'actualités du CEMAF (Centre d'Echanges Multilatéraux des Actualités Télévisées Francophones). Nous aurons l'occasion de revenir sur cet objet au cours de nos prochaines séances.

2) l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Les relations avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ne sont pas fréquentes mais l'UIT est intéressée à nous aider lorsque nous avons des problèmes touchant son secteur d'activités. L'année dernière, un jury du CIRTEF a été membre du jury international d'un concours de films de cinéma et d'émissions de télévision, organisé par l'UIT, sur les communications.

3) La Communauté des Télévisions Francophones (CTF)

La Communauté des Télévisions Francophones (CTF), dont le Secrétaire général est depuis de nombreuses années M. Henri BUJARD, est toujours disposée à collaborer avec le CIRTEF lorsque nous lui en faisons la demande. Il est envisagé, en accord avec la CTF pour 1990, l'organisation d'une semaine de visionnage de programmes de télévision à Montréal en collaboration très probablement avec TV Ontario et les responsables du Festival "Vues d'Afrique".

M. Henri BUJARD, en sa qualité de cadre de la Radio-Télévision Suisse Romande, a collaboré étroitement aux travaux du CIRTEF dans le domaine des stages de perfectionnement de collaborateurs du Sud dans les organismes du Nord.

Sur proposition à l'époque de M. Pierre DESROCHES, puis de M. Jacques LYRETTE, M. BUJARD a, en accord avec la SSR, repris les dossiers concernant les stages de perfectionnement des collaborateurs du Sud : essentiellement pour les journalistes et les techniciens de maintenance. Une liste de toutes les demandes de stages vous a été distribuée; vous pourrez constater que les demandes sont très nombreuses.

4) La Communauté des Radios Publiques de Langue Française (CRPLF)

La Communauté des Radios Publiques de Langue Française (CRPLF), dont le Secrétaire général est M. Gérald CAZAUBON, collabore d'une manière très étroite avec le CIRTEF non seulement pour favoriser des stages de perfectionnement dans les organismes du Nord, mais essentiellement dans le cadre des échanges d'animateurs radio qui ont lieu régulièrement depuis plusieurs années. De récents contacts avec le Président de la CRPLF ont permis à M. Jean BLAIS de nous dire que la collaboration va prochainement s'intensifier tout particulièrement dans le domaine de la formation en radio.

5) Institut National de l'Audiovisuel (INA)

Le Secrétaire général du CIRTEF a été appelé à faire partie d'un groupe de six experts européens examinant les dossiers soumis par des réalisateurs dans le domaine des nouvelles technologies de télévision. Ce groupe d'experts est rattaché au Club d'Investissement Média, dont le siège est à l'INA à Bry-sur-Marne. Mais l'INA continue une collaboration étroite avec le CIRTEF et nous aurons l'occasion d'entendre cette semaine Mme Janine LANGLOIS-GLANDIER, Président-Directeur Général de l'INA, sur l'important problème que représentent les archives audiovisuelles de chaque organisme, c'est-à-dire une richesse faisant partie du patrimoine national de chaque pays.

6) U.R.T.N.A.

Lors de notre dernière Conférence, à l'Île Maurice, en 1987, je vous avais dit que je n'avais pas encore eu l'occasion de prendre officiellement contact avec nos collègues de l'URTNA, dont le siège administratif est à Dakar, la Banque des programmes à Nairobi, le Centre technique à Bamako et le centre de formation à Ouagadougou.

Invité en tant qu'observateur à l'Assemblée générale de l'URTNA qui s'est tenue en début d'année à Harare (Zimbabwe), j'ai fait le déplacement tout d'abord à Nairobi pour avoir des contacts au sujet d'éventuels échanges de programmes et de l'utilisation de ce qui existe dans cet important centre de documentation audiovisuel, puis à Harare pour assister à l'Assemblée générale.

Je sais que l'URTNA traverse une période difficile due à une situation matérielle précaire. Sur demande de son Secrétaire général, M. Kassaye DEMENA, un examen des structures actuelles de l'URTNA est en cours et c'est peut-être la raison pour laquelle nos véritables échanges dans le domaine des programmes qui pourraient enrichir éventuellement TV5 n'ont pas encore abouti.

7) Ecole Internationale de Bordeaux (EIB)

Nous entretenons des relations tout à fait privilégiées avec M. Youssouf DIAWARA, Directeur de l'EIB et l'un de ses proches collaborateurs, M. Jean-Pierre SCHIEFFER, car nous participons à l'organisation, plusieurs fois chaque année, de séminaires de formation dans les locaux de l'EIB à Talence. Les conditions particulièrement avantageuses pour l'organisation de stages de formation sont un des paramètres qui militent souvent en faveur de l'organisation de cours de formation à Bordeaux. Nous nous plaisons à reconnaître la qualité de l'organisation de cette Ecole qui dépend, faut-il le souligner, de l'ACCT.

Nous tenons à remercier M. DIAWARA et tous ses collaborateurs de l'assistance efficace qu'ils accordent à nos demandes.

8) UNESCO

Suite à des démarches entreprises depuis plus de deux ans par M. Jean Delaitre auprès du P.I.D.C., la décision fut prise au début de l'année 1989, de doter le CIRTEF d'un crédit de 150'000 \$US afin d'organiser un séminaire pour la création de services d'audience en Afrique centrale. C'est un excellent début et nous souhaitons que ce prochain séminaire soit un succès.

9) Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DDA) du Département fédéral suisse des Affaires étrangères

Après plusieurs réunions à Berne jusqu'au niveau ministériel pour la préparation d'un projet de réalisation de radio rurale en Guinée, le Gouvernement helvétique a décidé de confier au CIRTEF la réalisation de cette radio rurale en deux phases dont le coût global s'élève à 1,5 million de francs suisses. Pour sa part, la FAO a voté un crédit de 225'000 \$US pour la formation du personnel de ces radios rurales.

Le CIRTEF attend, de la République de Guinée, la Convention signée afin de pouvoir élaborer l'accord avec le Gouvernement suisse.
D'autres projets ont été soumis à la DDA dont l'un consiste à pouvoir disposer de crédit pour des stages de perfectionnement du personnel africain à la SSR.

10) Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR)

Depuis 1978, la SSR a mis à la disposition du CIRTEF, tout d'abord dans la Tour de la Télévision Suisse Romande à Genève, puis à la demande de l'actuel Secrétaire général, dans des locaux situés à la rue Gourgas à Genève également, des bureaux et locaux de travail qui jusqu'à la fin de cette année ne chargent absolument pas notre budget. C'est une aide extrêmement précieuse qui est encore augmentée par la mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la comptabilité du CIRTEF sur un ordinateur mis à notre disposition par la SSR.

Jusqu'à la fin de cette année, tous ces avantages représentent 1 franc dans notre budget. Mais si la comptabilité continue à être établie à titre gracieux dès le 1er janvier 1990 ainsi que son contrôle fiduciaire, le loyer de nos bureaux sera probablement à notre charge. Des démarches sont actuellement en cours auprès de la Direction générale de la SSR à Berne pour tenter d'obtenir une prolongation de cette gratuité pour le prochain biennum au moins. Une réponse nous est promise pour cet été.

Lorsque le CIRTEF a été créé et avant même que son lieu géographique ait été choisi, il avait été décidé par les fondateurs que le Secrétariat général devait pouvoir s'appuyer sur une organisation professionnelle existante de radio ou de télévision, afin de faciliter le travail des quelques collaborateurs de ce Secrétariat général. Je crois pouvoir affirmer que depuis plus de dix ans, la SSR, à travers la Radio-Télévision Suisse Romande, a fait bénéficier le CIRTEF d'une aide généreuse et désintéressée.

Je souhaiterais pour terminer le sujet de la SSR, adresser des remerciements très sincères au Directeur général de la Société : M. Antonio RIVA, à Berne et à son Directeur de la région de langue française, M. Jean-Jacques DEMARTINES.

J'espère que vous me pardonnerez de faire l'énumération d'un certain nombre d'objets qui sont à l'actif de notre ordre du jour, mais sans entrer dans les détails. Je me dois de vous dire que chaque année le CIRTEF organise, en collaboration avec l'A.C.C.T., un stand au MIP-TV de Cannes qui permet à nos collègues du Sud de présenter quelques-unes de leurs émissions et qui fait office également de point de ralliement pour nos membres du Sud qui n'ont pas leur propre stand à Cannes.

Pour 1990, et toujours en accord avec l'A.C.C.T., M. Delaître prévoit un stand situé au même emplacement mais avec une ou deux cabines de visionnage supplémentaires. Un projet de budget a été présenté à l'A.C.C.T.

Grâce à la décision, prise lors du Sommet de Québec, de mettre à la disposition du CIRTEF un crédit pour le renforcement de ses structures, une Banque de programmes de télévision a été organisée et je me fais un plaisir de mettre en lecture aujourd'hui le catalogue complet de tout ce qui est classé dans les locaux du CIRTEF à Genève.

Cette Banque de programmes, financée par un budget annuel spécial de l'A.C.C.T., pourrait être alimentée d'une manière plus régulière par nos membres; elle sert essentiellement à l'élaboration des programmes de "Continent francophone" diffusé chaque semaine par TV5 Europe et Québec-Canada. Cette Banque de programmes devrait être mieux utilisée par nos membres, même si toutes les émissions qui s'y trouvent ne sont pas toujours d'une qualité technique irréprochable, les membres du Nord et du Sud pourraient y trouver des émissions fort intéressantes pour diversifier leurs programmes.

Le CIRTEF n'est pas installé pour vendre des programmes mais jusqu'à maintenant les émissions demandées par des organismes de télévision ont été remises aux frais de copie seulement; aucun droit de suite n'étant demandé par les organismes producteurs.

Il y a quelques instants, dans la liste non exhaustive des organisations avec lesquelles nous travaillons, je citais le Gouvernement suisse qui a mis à notre disposition des moyens financiers permettant l'organisation d'une radio rurale en Guinée. Le CIRTEF a pu faire appel à deux spécialistes ayant travaillé souvent en Afrique et qui sont actuellement engagés dans les services de Radio Suisse Internationale à Berne; je désire citer M. Paul DANIEL, Chef de la rédaction française de RSI, qui a fait en Guinée une première évaluation des besoins, puis son adjoint, M. Bernard FELLER, que le CIRTEF a chargé du mandat pour ce projet et enfin sur place, un journaliste producteur, M. WEISSBRODT, ayant travaillé de longues années en Afrique et connaissant parfaitement les problèmes de la radio rurale. Tout ce projet a été mis au point en parfaite collaboration avec l'A.C.C.T. et le P.I.D.C. de l'UNESCO.

J'en arrive maintenant aux problèmes de la formation des personnels du Sud en radio et en télévision. Deux thèses s'affrontent parfois concernant les stages de formation : les uns prétendent qu'il ne faut pas les organiser dans des stations de radio et de télévision du Nord en faveur des gens du Sud; ces derniers une fois rentrés chez eux ne retrouvant pas le même environnement technique et structurel pour mettre à profit leurs connaissances acquises. D'autres prétendent qu'il faut organiser dans le Sud les cours de formation qui sont nécessaires. En fait, à mon avis, il faut retenir les deux formules comme étant complémentaires l'une de l'autre.

Lorsqu'il s'agit d'un stage d'une durée de 2 à 3 mois pour permettre à un collaborateur du Sud d'être mieux initié à des techniques nouvelles, à mon sens, il est inutile d'organiser dans sa station du Sud un cours de formation pour un ou deux collaborateurs, vu que les formateurs restent difficiles à trouver. Aussi, semble-t-il préférable de trouver le financement de ces stages de perfectionnement et d'inviter les stagiaires dans des organismes du Nord.

En revanche, lorsqu'on peut regrouper dans un organisme du Sud, voire dans une école de formation du Sud, 15 à 20 personnes désirant acquérir une formation ou compléter une formation, il vaut mieux organiser le séminaire dans le Sud que de déplacer tous les collaborateurs dans le Nord.

Je pense que le groupe de travail chargé des problèmes de formation fera certainement des recommandations à ce sujet.

J'ajouterais qu'il ne faut pas oublier, dans nos réflexions, l'Ecole Internationale de Bordeaux.

D'autres activités peuvent être mises à l'actif du CIRTEF : Le Secrétaire général est appelé depuis cinq ans à présider, à l'Université de Genève, le Festival de télévision des Rencontres Média Nord/Sud, où de très nombreux programmes du Nord et du Sud sont soumis à un jugement international.

Le Secrétariat Général du CIRTEF, pour participer largement à la vie francophone, a décidé de créer un prix spécial, d'un montant de Frs 5'000.--, qui sera remis, lors du prochain Festival d'été de Québec, à un artiste confirmé qui, lui, sera chargé de désigner un jeune artiste peu connu du Sud (de son pays ou d'un autre) pour participer l'année suivante à ce Festival.

Quant aux Jeux de la Francophonie qui se dérouleront pour la première fois en juillet au Maroc, le Secrétariat général s'est mis à la disposition des organisateurs pour favoriser les demandes d'émissions en direct ou en différé pouvant intéresser en radio et en télévision, les autres membres du CIRTEF. Par l'intermédiaire de l'A.C.C.T., le Secrétariat général a accepté de déléguer un juré au jury "Art visuel" dont les travaux auront lieu à Rabat pendant les Jeux de la Francophonie.

C'est une manière d'intégrer un peu le CIRTEF à cette très vaste organisation francophone; c'est M. Jean DELAITRE qui a été désigné.

Lors des discussions qui eurent lieu à la Conférence générale de l'Île Maurice en mai 1987, au sujet du Deuxième Sommet francophone qui devait se dérouler quelques mois plus tard à Québec, un Mémoire du CIRTEF a été discuté puis présenté aux organisateurs de ce Deuxième Sommet par M. Pierre DESROCHES, alors Chef du réseau Communication et Culture. Une décision importante du Sommet fut l'attribution au CIRTEF d'une aide matérielle permettant le renforcement de nos structures qui étaient, faut-il le rappeler, beaucoup trop faibles. Cette aide importante de 400'000.-- francs français a permis, un peu tardivement il est vrai, de renforcer provisoirement nos structures et d'envisager l'avenir de notre collaboration avec l'ensemble des membres d'une manière plus efficace et plus professionnelle.

Une nouvelle somme équivalente nous a été annoncée, il y a quelques jours, pour l'année 1989/90 et nous attendons avec un certain intérêt les décisions qui auront été prises au Troisième Sommet francophone de Dakar.

Sur recommandation de M. Jacques LYRETTE, successeur de M. Pierre DESROCHES, nous n'avons pas préparé de Mémoire séparé pour le CIRTEF, nos demandes étant prises en compte directement par M. LYRETTE. Deux des objets majeurs de nos discussions furent le maintien d'une allocation annuelle pour le renforcement des structures nous permettant de faire face à nos obligations professionnelles et la mise à disposition d'un montant important pour l'aide à la production des programmes dans les organismes du Sud.

Aujourd'hui à l'ouverture de notre Sixième Conférence générale, le Secrétariat du CIRTEF n'a pas encore reçu de précisions au sujet de Dakar mais aura des informations par l'exposé que viendra faire demain M. Jacques LYRETTE, Chef du réseau Communication et Culture.

Au début de mon exposé, j'ai traité du problème des relations privilégiées que nous entretenons depuis la fondation du CIRTEF avec l'A.C.C.T.. Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que les Sociétés Radio-Canada et Radio-Québec ont organisé, en 1977, un grand colloque international des radios et des télévisions d'expression française à la demande de l'A.C.C.T., colloque que votre serviteur a eu l'honneur de présider et qui pris fin sur une recommandation de la création d'une organisation permanente regroupant les professionnels de la Radio et de la Télévision du Nord et du Sud utilisant totalement ou partiellement la langue française dans leurs programmes. Par conséquent, il est logique et je me plaît à la relever, que nous entretenions des relations privilégiées avec l'A.C.C.T. Très probablement, nous pourrons établir une nouvelle convention ACCT-CIRTEF valable dès le 1er janvier 1990.

Un des objets traités par l'ancien PDG de RFO, lors de la 5ème Conférence générale de 1987 à l'Ile Maurice, avait trait à la création d'une Agence Francophone d'Images basée au départ sur les structures existantes de RFO. Sans méconnaître les difficultés réelles qui sont celles de tout nouvel organisme en radio et en télévision, l'organisation d'une agence d'images d'actualité rencontre de nombreuses difficultés dont toutes n'ont pas, à ce jour, été surmontées. Les membres ici présents qu'ils soient du Nord ou du Sud connaissent fort bien les difficultés actuelles du CEMAF, sigle qui recouvre cette agence francophone d'images.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le Secrétaire général du CIRTEF a eu des réunions d'études, d'une part avec M. Jacques LYRETTE et d'autre part avec M. Michel ANFROL, Secrétaire général du CEMAF. Peut-on trouver, dans le cadre du CIRTEF, un appui à l'organisation actuelle du CEMAF ?

Peut-on imaginer le CIRTEF ouvrant un département spécialisé genre "news exchange" ? Le CEMAF peut-il devenir un membre associé du CIRTEF ?

L'examen des statuts du CIRTEF offre des possibilités à ce sujet.

Les compétences du Secrétaire général ne vont pas jusqu'à pouvoir décider, dans un sens ou dans un autre, d'un choix particulier à l'égard d'une ouverture à faire au CEMAF, mais je pense que chaque fois que le CIRTEF est appelé à examiner un nouveau problème, il doit faire l'étude puis la soumettre pour discussion et approbation aux membres. Il nous faudra par conséquent, après avoir entendu M. Jacques LYRETTE et, éventuellement M. Michel ANFROL, décider de ce que le CIRTEF pourrait entreprendre pour favoriser le développement actuel du CEMAF.

Je tiendrais pratiquement le même raisonnement concernant TV5 Afrique. Lorsque la question nous a été posée de savoir si le CIRTEF pouvait envisager d'être opérateur de TV5 Afrique, notre réponse fut positive sous réserve d'un examen attentif de la situation et d'une prise de position de notre Conférence générale.

Personnellement, malgré les difficultés très grandes qui se présenteront à l'organisation d'un programme TV5 Afrique, je reste extrêmement favorable et je suis prêt à travailler ce projet si nos collègues africains le souhaitent. Il n'est dans l'idée de personne que l'on puisse simplement reprendre les programmes actuellement diffusés par TV5 Europe - où une heure de programmes du Sud trouve une place de diffusion - pour modifier la grille et reprendre dans un ordre différent les mêmes programmes sur TV5 Afrique.

TV5 Afrique doit être un programme à élaborer avec la collaboration des Africains et celle des autres membres du CIRTEF, sans oublier, bien entendu, les responsables de TV5, M. Jean-Jacques CELERIER, Directeur général et ses collaborateurs.

L'étude de TV5 Afrique, avec une part d'émissions africaines de plusieurs heures par semaine, devrait faire l'objet d'un examen attentif dans le groupe de travail qui se réunira dans 48 heures sous la présidence de notre ami M. Robert WANGERMEE. Il est difficile d'aborder plus en détail ce projet dans le cadre d'un rapport d'activités et je souhaite que l'on trouve pendant la semaine, entre responsables du Nord et du Sud, une solution qui pourrait être proposée et qui conviendrait aux responsables du Sud et à leurs téléspectateurs :

- faire du direct ?
- faire des enregistrements ?
- envoyer des enregistrements ?
- les faire sur place ?

toute une série de questions qui méritent un examen attentif. Si TV5 Europe, puis TV5 Québec-Canada ont une vie propre et peu à peu arrivent à conquérir des audiences appréciables, il faut reconnaître que les responsables apportent beaucoup de soin aux programmes qui sont présentés et qui représentent souvent un canal supplémentaire à choix entre 20 ou 30 programmes que chacun peut capter en Europe ou en Afrique du Nord.

Mais qu'en sera-t-il pour l'Afrique ? A part quelques centres urbains importants qui pourraient être câblés ou qui pourront disposer de fréquences pour une diffusion en direct, à quel moment les organismes TV du Sud pourront-ils insérer TV5 Afrique dans leur unique programme ?

Il y a quelques problèmes politiques de grande importance et pour mettre au point un projet aussi ambitieux, il ne peut se faire qu'avec la participation de tous ceux qui sont concernés par TV5 Afrique. Le CIRTEF est à disposition de ses membres pour participer aux travaux d'étude si cela lui est demandé.

Il y aurait bien d'autres sujets à évoquer, mais nous avons un ordre du jour chargé et je ne veux point abuser de votre patience. Le prochain Bureau de direction qui sera élu au cours de cette Conférence générale devra se pencher sur les structures d'organisation du Secrétariat général, car avec le développement de ses activités, il faudra mettre en place une organisation mieux structurée formée du personnel permanent et assurant la pérennité du CIRTEF.

En vous remerciant de votre attention, je tiens à vous dire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que le Secrétariat général continuera à mettre tout en oeuvre pour atteindre les objectifs que vous lui fixez.

* * *

ANNEXE B
=====EXPOSE DE M. JACQUES LYRETTE - RESPONSABLE DU RESEAU"CULTURE ET COMMUNICATION" DES SOMMETS FRANCOPHONES ET
SOUS-MINISTRE ADJOINT DES COMMUNICATIONS DU CANADALes actions du réseau
=====

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation de vos représentants afin de vous entretenir des réalisations et des projets du Réseau Culture et Communication des Sommets Francophones. Le Réseau Culture et Communication, comme la plupart d'entre vous le savent déjà, a été créé dès le premier Sommet de la Francophonie à Paris en 1986. C'est au Sommet de Québec que ce Réseau a véritablement pris sa signification, signification qui s'est concrétisée et consolidée lors du dernier Sommet tenu à Dakar.

Affirmons, d'entrée de jeu, que le Sommet de Dakar a permis de constater la maturité exemplaire de la concertation francophone et d'affirmer des espoirs communs quant à la "construction de notre avenir" comme l'affirmait, à Dakar même, le Premier Ministre du Canada.

1. Francophonie

Vous êtes, tous ici présents, familiers avec le concept de "Francophonie". Je ne m'attarderai donc pas sur ce sujet, qui a inspiré plusieurs grands auteurs, mais je voudrais seulement en faire ressortir quelques caractéristiques, outre le fait capital d'utiliser le français, qui peuvent être utiles à notre réflexion commune.

Premièrement, la Francophonie est un espace où les pays participants tentent de concilier leurs besoins de survie avec leurs besoins de modernité. Un espace donc plein de paradoxes et de disparités où coexistent quelques pays bien nantis du Nord et un grand nombre de pays en développement du Sud.

C'est aussi un espace relativement faible en infrastructures de communication. Les Anglo-américains, les Japonais et les Soviétiques possèdent respectivement 45%, 12% et 10% de l'espace audiovisuel et des télécommunications alors que les francophones disposent de 10%.

Enfin, c'est un espace où plusieurs pays du Nord se métamorphosent actuellement en sociétés de l'information (une société de l'information étant une société où plus de 50% des travailleurs gagnent leur vie en traitant des informations d'une façon ou d'une autre). Cette mutation induit des possibilités de resserrement des liens de la Francophonie étant donné le caractère intemporel et insensible à l'espace de l'information. Les changements économiques qui découlent de cette situation pourraient être bénéfiques pour l'ensemble de toute la Francophonie.

C'est, sans doute, en tenant compte de ces caractéristiques de même qu'en constatant l'émergence de la synergie entre la culture et les technologies de communication que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont convenu au Sommet de Québec que : (et je cite) "C'est dans le domaine des industries culturelles et de la communication...que va se jouer pour l'essentiel l'avenir, c'est à dire la survie et le rayonnement, de nos diverses cultures et de la langue que nous partageons".

2. Réseau Culture et Communication

L'ensemble des programmes et projets du Réseau "Culture et Communication", des Sommets Francophones - et dont j'ai l'honneur d'assumer la responsabilité découlent d'ailleurs de ce grand principe directeur qui affirme que "la communication est la pierre angulaire du développement des cultures de l'Espace francophone". Ce principe, que soutiennent les concepts d'autonomisation des cultures et des communautés par le renforcement des institutions locales et le transfert des technologies, a induit une stratégie d'intervention axée sur la primauté des usagers par des actions sur le terrain.

Il importe de souligner que la programmation du Réseau a pris en considération plusieurs aspects stratégiques :

- L'aspect économique de l'implantation des nouvelles technologies devrait être étudié en profondeur. On sait que la majorité des ressources financières servant aux investissements viennent des pays du Nord et bénéficient aux pays du Sud grâce à la Francophonie, mais l'optimisation de ces transferts technologiques et économiques reste à analyser. Plusieurs spécialistes pensent que l'utilisation des nouvelles technologies n'est pas nécessairement un gage d'économie et qu'on devrait mieux étudier cet aspect.
- Les activités de formation et de perfectionnement semblent faire la différence entre le succès et l'insuccès d'un projet. Ne conviendrait-il pas d'allouer des fonds significatifs à même tous les projets pour développer convenablement ces activités ?
- L'interconnexion devient, à mesure que les technologies convergent, le problème à résoudre. Sans une réflexion et des recherches appropriées, les investissements consentis ne porteront pas tous fruits, les réseaux de communication devenant de plus en plus incompatibles au fur et à mesure de leur développement.
- Dans le domaine des nouvelles technologies, surtout télématisques, on suggère d'investir dans des démarches employant des solutions logicielles (soft) plutôt que matérielles; également dans le développement de réseaux, on suggère que les investissements soient destinés aux projets de groupes d'intérêts plutôt qu'aux projets de type mass-média.

Cette programmation est également inspirée du cycle des différents produits de communication et ne doit pas être considérée comme mutuellement exclusive; au contraire cette programmation est complémentaire aux axes qui avaient été retenus soit : le son, l'écrit et l'image. Nous avons donc retenu les éléments d'analyse suivants :

Patrimoine (dialogue des cultures) : programmes ayant comme objectif la préservation et le développement du patrimoine culturel de la Francophonie et au sein de celui-ci l'accroissement du dialogue des cultures.

Création : On considérera ici les programmes ayant comme objectif la création (ou l'aide à la création) de divers biens et services en culture et en communication.

Formation : Programmes ayant comme objectif la formation et le perfectionnement à tous les niveaux et pour tous les types d'usagers.

Production : Programmes ayant comme objectif la production (ou l'aide à la production) de biens et services en culture et communication.

Diffusion : programmes ayant comme objectif la diffusion de biens et services en culture et communication.

C'est dans ce cadre que le Réseau "Culture et Communication" (Volet Communication) nous a défini quatre grands programmes servant de structure d'accueil aux différents projets. Il s'agit des programmes de radio télévision, de soutien à la production audiovisuelle du Sud, de télécommunication et de formation dont j'aimerais vous situer les objectifs très succinctement. Soulignons immédiatement que ces quatre programmes ont été soumis et adoptés au Sommet de Dakar. Comme vous le savez, les propositions des réseaux ont fait l'objet d'ajustements avant le Sommet de Dakar et ont été acceptées en bloc à Dakar contrairement aux deux Sommets précédents où les projets même faisaient l'objet de discussions. De plus, les propositions ont été retenues par le Président du Comité International de Préparation dans son document de réflexion "Enjeux et Défis".

3. Radio-télévision et soutien à la production audiovisuelle du Sud

Les objectifs communs des programmes de radio télévision et de soutien à la production audiovisuelle du Sud sont d'occuper l'espace audiovisuel et, ce faisant, maîtriser les outils de création et de production appropriés. Il s'agit en effet, pour l'épanouissement des sociétés et des cultures nationales d'occuper les espaces vitaux que sont la radio et la télévision, avant que d'autres ne le fassent pour nous et à notre détriment.

Parce que, comme le soulignait très récemment le Ministre des Communications du Canada, l'honorable Marcel MASSE : "Parce que (disais-je) nous vivons à proximité du plus grand exportateur d'images et de produits culturels au monde, nous ressentons profondément, nous Canadiens, le besoin vital et universel d'exprimer avec fierté notre culture, l'urgence d'être

entendus, l'angoisse de ne pas l'être. Nous savons également l'importance de l'entraide, et avons appris que l'importance des cultures se mesure moins au nombre de ceux qui la partagent qu'aux valeurs qu'elles expriment. Dans cet esprit, le dialogue interculturel est aussi, pour chacun d'entre nos pays, une question de survie et nous devons prendre ensemble les moyens de l'assurer".

Etant donné l'importance de cet aspect des activités du Réseau "Culture et Communication", deux programmes majeurs y seront consacrés, celui de la radio télévision et celui du soutien à la production audiovisuelle du Sud.

4. Radio-télévision

Les éléments majeurs du programme de radio télévision sont le développement de la radio rurale et l'extension du Réseau international de Télévision Francophone TV5. Le développement de la Radio rurale vise à soutenir la création de réseaux dans les pays du Sud, qui en seraient eux-mêmes les maîtres d'oeuvre. Nous envisageons que cet élément de programme qui a déjà eu des effets dans cinq pays, pourra étendre son aide, d'ici le Sommet de Kinshasa, auprès des autres pays demandeurs. Mentionnons que c'est dans ce cadre que se réalisera également un projet "Jeunesse" en vue de promouvoir le dialogue des cultures.

Le Réseau International de Télévision Francophone, mieux connu sous le nom de TV5, est sans doute l'élément majeur de la stratégie globale de présence audiovisuelle dans l'Espace francophone. L'établissement de ce réseau de collaboration, d'échange et de dialogue interculturel et international traduit bien la forte volonté politique des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Francophonie à ce chapitre.

TV5 n'aura atteint ses objectifs que lorsqu'il aura relié et consolidé les composantes présentement éparses de la Francophonie télévisuelle, qu'il sera disponible quotidiennement dans tous les foyers francophones et francophiles du monde et qu'il diffusera une programmation véhiculant les diversités de toutes les cultures qui enrichissent la Francophonie : une véritable chaîne internationale francophone de télévision.

Fort de l'aval du Sommet de Dakar, nous allons nous attaquer à l'énorme défi d'implanter TV5 sur le continent africain. Défi qui ne sera relevé que le jour où non seulement il y sera diffusé, mais surtout lorsque des productions africaines feront partie intégrante et systématique de l'ensemble mondial de la programmation de TV5. Alors seulement pourrons-nous parler d'un Espace authentique de communication francophone.

5. Soutien à la production audiovisuelle du Sud

Les éléments actuels du programme de soutien à la production audiovisuelle du Sud seront maintenus : il s'agit des échanges de personnel entre les radios et les télévisions francophones de même que du très achalandé Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud. A Dakar il a été convenu non seulement de maintenir ce Fonds mais également d'en augmenter les dotations afin de mieux répondre aux excellentes demandes qui lui sont parvenues.

Rappelons que le Fonds vise à développer les capacités de production des radios et télévisions du Sud, notamment dans la perspective d'une collaboration plus intense avec TV5. De plus, il vise à assurer aux pays du Sud une autonomie accrue dans leur production audiovisuelle et à inciter leurs postes de radio et de télévision à aborder de nouveaux types de production.

Par ailleurs, le Réseau "Culture et Communication" s'est fait autoriser les éléments suivants, dont les détails de financement restent à mettre en place : un Centre de production audiovisuelle situé en Afrique, et des programmes de conservation du patrimoine audiovisuel de la Francophonie, de co-réalisation et co-production audiovisuels et enfin de promotion et diffusion de produits audiovisuels francophones.

6. Télécommunication

Le troisième programme majeur du Réseau "Culture et Communication", et qui aura une influence non négligeable, est celui des télécommunications. Le défi ici consiste à établir les bases d'une concertation au sein de toute la Francophonie par la création d'une structure souple, efficace et fonctionnelle : l'Agence des Télécommunications de la Francophonie (ATF). Ce domaine est critique, puisque c'est le lieu où il faut mettre en oeuvre des mécanismes afin de s'assurer que les télécommunications sont au service du développement tout en favorisant la coopération entre les pays francophones.

7. Formation

Enfin la formation, quatrième programme majeur du Réseau "Culture et Communication", empruntera la voie principale de la formation à distance pour atteindre ses objectifs. Il s'agit ici essentiellement de poursuivre et concrétiser le développement du Consortium International Francophone de Formation à Distance (CIFFAD).

8. Conclusion

Après avoir fait un tour très rapide des quatre programmes de développement du Réseau "Culture et Communication" vous constatez qu'il reste beaucoup à faire. Ces programmes ont d'ailleurs été exprimés sous la forme d'enjeux et de défis à relever au cours des dix prochaines années, dans l'ensemble du "Projet Francophone", par le Président du Comité International du Suivi du Sommet de Dakar, M. Christian VALENTIN.

L'ensemble de ces initiatives a pour but ultime la constitution d'un Espace francophone dans lequel pourra se poursuivre et s'amplifier le dialogue interculturel. "A l'heure de la communication planétaire", comme le disait l'honorable Marcel MASSE, "nos cultures ne survivront qu'à la condition d'échapper aux hégémonies des géants économiques. En ce sens, et vous me permettrez cette comparaison plus africaine que canadienne, la Francophonie est un peu l'alliance intelligente de très nombreuses souris qui ne veulent pas être écrasées par quelques éléphants".

En terminant, j'aimerais souligner non seulement la pertinence de cette 6ème Conférence Générale du CIRTEF mais également l'importance et le très grand intérêt que nous portons à l'ensemble de vos travaux et débats. Pour nous le CIRTEF est surtout le partenaire naturel du Réseau Culture et Communication.

Comme vous avez pu vous en rendre compte les questions que vous abordez sont d'actualité et nous tiendrons en très haute considération toutes les suggestions que vous souhaiteriez nous adresser. Permettez-moi encore une fois de vous remercier de votre aimable invitation tout en vous souhaitant de fructueuses discussions.

* * *

ANNEXE C

EXPOSE DE M. JEAN-PIERRE SCHIEFFER, RESPONSABLE DU SECTEUR
"COMMUNICATION" A L'ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX (EIB)

"Perspectives de collaboration entre l'EIB et le CIRTEF"

I Brève présentation de l'Ecole Internationale de Bordeaux

1. Missions et secteurs d'activités

Crée en 1972, l'EIB est une composante de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Elle est rattachée à la Direction Générale de l'Education et de la Formation dont elle représente le programme le plus important en termes de budget et de personnel employé. Ce programme, nous le définissons comme un centre international au service du développement des pays-membres.

Les instances de l'Agence lui ont assigné trois missions principales :

- une mission de perfectionnement des cadres;
- une mission de documentation, d'information et de réflexion prospective;
- une mission d'organisation de rencontres et d'échanges, au plan régional et au plan international.

Ces missions s'exercent dans six secteurs d'activités, en concertation permanente avec les Directions Générales de l'Agence :

- la communication;
- le développement rural, le développement urbain et la santé;
- l'entreprise et le développement technologique;
- les industries culturelles, le développement linguistique et l'éducation;
- l'information scientifique et la documentation;
- l'informatique et les télécommunications.

La plupart de nos actions et de nos sessions de perfectionnement - d'une durée moyenne d'un mois - se déroulent dans nos murs, à Talence. Lorsque les nécessités l'exigent - compte tenu du thème du perfectionnement ou pour des motifs d'ordre technique - nous organisons quelques sessions dans les pays-membres, en faisant appel au concours de partenaires institutionnels, ainsi qu'à celui des Autorités nationales.

C'est par exemple dans ce cadre que grâce à notre collaboration avec le CIRTEF, nous avons pu bénéficier du concours déterminant d'organismes tels que la Société Radio-Canada, la Société Radio-Québec et la RTBF qui acceptent d'accueillir et d'encadrer quelques-unes de nos sessions. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression renouvelée de notre gratitude.

2. Le secteur de la Communication

Dans nos six secteurs d'activités, la Communication occupe bien entendu une place essentielle puisque plus de 30 sessions ont été organisées par l'EIB dans ce domaine depuis dix ans, à l'intention de quelque 500 participants; la collaboration du CIRTEF et de ses organismes-membres a permis le perfectionnement de 400 professionnels de la radio-télévision, soit 25 sessions.

Le CIRTEF constitue pour l'Ecole un partenaire privilégié en tant qu'outil essentiel de dialogue et de coopération entre professionnels de la radio-télévision. Il représente pour nous le type de réseau professionnel d'excellence avec lequel nous souhaitons renforcer la collaboration.

Comme pour tous les programmes de l'ACCT, la planification des séminaires de l'EIB et le choix des thèmes sont déterminés annuellement par les instances de l'Agence, en fonction des besoins formulés par les pays-membres mais aussi en tenant le plus grand compte des orientations majeures adoptées:

- dans un premier temps, par la Première Conférence des Ministres de la Communication tenue au Caire en 1985 (il s'agissait alors de développer un espace francophone de communication);
- et dans un deuxième temps, par les Sommets de Paris et de Québec qui nous invitaient à promouvoir ensemble un espace audiovisuel francophone, utilisant les techniques modernes de production et d'échange de programmes pour consolider les liens entre les pays francophones.

Quant au Sommet de Dakar, comme vous le savez, il a confirmé et renforcé les projets de coopération multinationale dans le domaine audiovisuel, ce dont nous nous réjouissons.

L'expression des besoins des pays dans le domaine de la Communication et les priorités fixées par les Sommets se traduisent tout naturellement, pour l'EIB, par une concertation permanente avec la Direction Générale de la Culture et de la Communication et avec le Secrétariat Général du CIRTEF, en ce qui concerne tant les objectifs du perfectionnement et le profil des publics visés que la sélection des candidatures et la recherche de concours institutionnels.

Les concours institutionnels sont, pour L'EIB, indispensables. D'abord, pour des motifs techniques, dans la mesure où nous ne possédons pas tous les équipements nécessaires, par exemple, pour le perfectionnement des réalisateurs de radio et de télévision.

Ensuite, pour des motifs financiers. Pour mettre en oeuvre une session d'échange ou un séminaire de perfectionnement, à l'intention d'une quinzaine ou d'une vingtaine de participants, l'EIB dispose d'un budget moyen de FF. 300'000--. La moitié de cette somme est absorbée par les transports. Après déduction des frais de séjour, des assurances, des dépenses d'ordre administratif, etc, les crédits disponibles pour rémunérer les formateurs se révèlent de plus en plus insuffisants, compte tenu des taux de prestation en usage dans la profession.

Si nous voulons donc accroître ou simplement maintenir le nombre de nos sessions de perfectionnement, si nous voulons accroître ou simplement maintenir le nombre de participants, (donc augmenter les dépenses liées à leur séjour et à leur transport), vous conviendrez de l'importance de ces concours institutionnels qui peuvent consister dans la prise en charge totale ou partielle des dépenses liées à l'encadrement.

Enfin, ces concours nous paraissent indispensables pour une troisième raison qui se rapporte à l'essence même de la coopération multilatérale et à la vocation de l'Agence de favoriser les échanges. En effet, ils permettent de diversifier les expériences de formation grâce à la participation d'encadreurs venus d'horizons différents et ils offrent la possibilité aux stagiaires de découvrir de nouveaux milieux de travail, d'autres modes de vie.

II Rappel de la collaboration EIB - CIRTEF de décembre 1979 à juin 1989 (cf tableau récapitulatif en annexe)

1. Nombre de sessions organisées conjointement : 25
avec une moyenne de 15 pays représentés par session
2. Nombre de participants : 400
soit une moyenne de 16 participants par session
3. Budget total EIB : 6'500'000.— FF.
4. Catégories professionnelles concernées :
 - 4.1 principalement (deux sessions au moins à leur intention)
 - les gestionnaires des services de radio-télévision :
87 participants (1980-81-82 et 83)
 - les gestionnaires des archives audiovisuelles ou "thécaires" :
43 participants (1986-88)
 - les réalisateurs de radio :
46 participants (1984-87 et 89)
 - les réalisateurs de télévision :
27 participants (1983-86 et 88)
 - les journalistes sportifs de radio-télévision :
40 participants (1987 et 88)
 - les journalistes-reporters d'images :
25 participants (1987-88 et 89)
 - les responsables de la formation permanente
des personnels de radio-télévision :
37 participants (1983 et 84)

4.2 plus ponctuellement

- les planificateurs de fréquences de télévision :
23 participants (1987)
- les scénaristes de fiction pour le cinéma et la télévision :
15 participants (1989)
- les concepteurs d'émissions de radio-éducative :
22 participants (1979)
- les organisateurs des services de maintenance des centres de production en radio-télévision :
18 participants (1985)

5. Partenaires

Dans la mise en oeuvre de ces sessions, le CIRTEF a bien voulu nous apporter le concours déterminant de plusieurs de ses organismes-membres: SRC, SRTQ, RTBF, RFI, INA, TDF, TVSR, FR3 Aquitaine, Radio France Bordeaux Gironde, RTT, etc., les uns par le détachement à Bordeaux d'un ou de plusieurs formateurs, les autres par la prise en charge complète de la formation dans leurs propres installations, prise en charge dont le coût n'est pas systématiquement porté à la connaissance de l'EIB mais qui représente un effort considérable en termes de mobilisation de ressources humaines et techniques.

6. En résumé

6.1. Au plan du perfectionnement

Un nombre appréciable de participants, des thèmes de formation diversifiés, des partenaires nombreux, efficaces et disponibles. Mais ne perdons pas de vue que pour chaque candidat retenu, l'EIB et le CIRTEF se voient dans l'obligation d'en refuser deux, parfois trois, par manque de places dans nos sessions.

Par exemple, en gestion des archives audiovisuelles, près de 30 candidatures pour 19 places; en réalisation de documentaires télévisuels, 30 candidatures pour 12 places.

Même si tous les candidats n'ont pas nécessairement le profil professionnel précis exigé, il n'en demeure pas moins que la demande dépasse largement l'offre.

Il conviendrait donc que nous examinions ensemble les possibilités de rendre cette offre plus importante.

6.2 Au plan du suivi des stagiaires

Que deviennent les stagiaires "EIB - CIRTEF" après ces quatre à six semaines de perfectionnement ? Mettent-ils en pratique les nouvelles connaissances acquises à Bordeaux, à Montréal, à

Bruxelles ? Concourent-ils à un meilleur fonctionnement de leurs services respectifs ? Contribuent-ils, d'une manière ou d'une autre, à la formation de leurs confrères ? La qualité de leurs réalisations s'en trouve-t-elle améliorée ? Bref, participent-ils à la concrétisation de cet objectif que nous nous fixons tous ensemble : le renforcement de l'Espace Audiovisuel Francophone ?

A dire vrai, nous avons peu de réponses à ces questions et nous le regrettons. C'est sans conteste l'un des aspects de notre collaboration avec le CIRTEF que nous souhaiterions améliorer dans les meilleurs délais. Cette question pourrait être soumise à la Commission Formation si vous en étiez d'accord.

6.3 Au plan de la réflexion prospective sur l'évolution des besoins de formation

L'Ecole Internationale de Bordeaux a entrepris cette année un ambitieux projet : l'évaluation régulatrice de ses activités. Une vaste enquête sera menée auprès de nos anciens stagiaires et intervenants avec le concours d'équipes nationales d'enquête. Dès à présent, plusieurs agents en poste dans les organismes de radio et télévision ont accepté de prendre une part active à ce processus d'évaluation.

Qu'attendons-nous de cette enquête qui portera sur des centaines d'anciens ?

D'abord d'en savoir davantage sur le profit réel qu'ils ont tiré du perfectionnement organisé par l'EIB et ses partenaires. C'est le "suivi" que nous évoquions plus haut.

Ensuite et surtout, qu'elle contribue à mieux cerner l'évaluation des besoins de formation, notamment dans le domaine de la Communication.

Enfin, qu'elle nous permette d'identifier de nouveaux partenaires et de développer de nouvelles collaborations, de nouveaux réseaux professionnels pour démultiplier nos actions de perfectionnement, notamment par la formation des formateurs.

L'EIB serait bien entendu très honorée de voir les membres du CIRTEF s'associer à cette enquête. En effet, sans doute, nos anciens stagiaires, pour y répondre, auront-ils besoin d'informations et de conseils de la part de leurs autorités, représentées ici au plus haut niveau.

III Bilan des années 1986-89

Ce bilan qui précède et qui revêt principalement un aspect d'ordre quantitatif, nous souhaiterions à présent le compléter par une approche plus prospective et recueillir les propositions, les suggestions du CIRTEF et de ses membres à propos de l'avenir, pour que nous puissions dégager ensemble un certain nombre de besoins prioritaires en matière de perfectionnement.

1. 1986-89

Depuis près de quatre ans, le perfectionnement mis en oeuvre par le CIRTEF et l'EIB s'est adressé aux catégories professionnelles suivantes :

- les "thécaires" (gestionnaires des archives audiovisuelles)
- les réalisateurs de radio et de télévision
- les journalistes sportifs de radio et de télévision
- les "scénaristes" de fiction pour le cinéma et la télévision
- les journalistes-reporters d'images.

1.1 Quelques constatations et quelques interrogations

- a) Au plan quantitatif, les participants issus de la télévision sont plus nombreux que leurs collègues de la radio.

Question : Convient-il, à l'avenir, de réduire cet écart ?

- b) Du tableau récapitulatif (en annexe) couvrant la période 1979-89, il ressort que, depuis 1984-85, certains thèmes de perfectionnement ont été abandonnés, tels que la gestion des services de radio-télévision, le perfectionnement des responsables de la formation permanente des professionnels de la radio-télévision, l'organisation des services de maintenance des centres de production.

Question : Est-il opportun ou non de réintégrer ces thèmes dans les actions conjointes EIB - CIRTEF ?

Tout en ne perdant pas de vue d'une part que des priorités doivent nécessairement être précisées et, d'autre part, que l'ACCT se doit de se conformer aux orientations majeures adoptées par les Sommets dans le domaine de la radio et de la télévision, lesquelles nous invitent notamment à promouvoir les échanges, à accroître les productions du Sud et à mieux conserver le patrimoine audiovisuel de la Francophonie.

- c) Sans doute aurez-vous remarqué qu'un domaine fondamental est absent de cette énumération : celui de la radio rurale

Non pas que l'Ecole s'en désintéresse, bien au contraire. Mais pour le motif que les opérations menées par l'ACCT au bénéfice de la radio rurale sont gérées par la Direction Générale de la Culture et de la Communication. Elles impliquent actuellement des formations limitées au plan national, ne faisant donc pas appel aux infrastructures et aux ressources de l'EIB, qui a pour vocation de privilégier les actions à caractère international ou régional.

1.2 Les "thécaires"

Deux sessions en "Gestion des archives audiovisuelles" ont été organisées en 1986 et 1988 au bénéfice de 43 agents, avec le concours gracieux de la Radio-Télévision Tunisienne, de l'INA et de RFI.

Le nombre élevé de candidatures témoigne à l'évidence de besoins importants dans le domaine de la formation à la documentation audiovisuelle d'autant que celle-ci est appelée à s'accroître rapidement. Nous prévoyons donc de poursuivre ce type de perfectionnement en 1990-91, à plus forte raison dans la mesure où il s'inscrit naturellement dans le programme de "Conservation du patrimoine audiovisuel de la Francophonie" présenté au Sommet de Dakar.

Nous devrons, nous semble-t-il, mettre l'accent sur la formation à l'exploitation à l'antenne des archives en tant qu'élément d'amélioration des productions.

A l'issue de la deuxième session, les participants ont rédigé un Memorandum se proposant d'attirer l'attention des hauts responsables de la radio-télévision sur un certain nombre de difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission. A toutes fins utiles, nous le joignons en annexe à la présente communication.

Ces deux séminaires de perfectionnement ont également permis la mise au point d'un vade mecum du responsable des archives audiovisuelles dans un organisme de radio-télévision.

1.3 Les réalisateurs de radio et de télévision

a) En télévision

En 1984, 86 et 88, la Société de Radio-Télévision du Québec (SRTQ) a permis le perfectionnement de 23 réalisateurs de documentaires télévisuels, tandis que la RTBF accueillait 4 stagiaires en 1988. Pour 12 participants en 1988, représentant 12 télévisions, nous avons reçu une trentaine de candidatures. La demande est donc bien supérieure à l'offre, ce qui nous incite à poursuivre ce type de perfectionnement en 1990-91 et donc à solliciter des concours plus importants.

Nous nous interrogeons cependant sur l'opportunité de spécialiser les objectifs de formation dans la réalisation, soit de programmes de fiction, soit d'émissions destinées à des publics plus spécifiques, tels que les enfants et les adolescents ou le public féminin.

Cette spécialisation est-elle souhaitable ? Est-elle possible dans un délai d'un mois (durée standard de nos sessions) ? Nous soumettons ces questions à l'appréciation des membres du CIRTEF.

b) En radio

En 1984, l'EIB a abrité un stage de production-réalisation de magazines radio organisé par l'ACCT et le CIRTEF et sous l'égide de Radio France Internationale, à l'intention de 12 participants.

Pour sa part, en 1984 et 86, la Société Radio-Canada a accueilli 22 réalisateurs de radio. En ce moment même, se déroule à Montréal une troisième session rassemblant 12 participants sur un thème différent de celui des stages précédents : la réalisation et l'animation d'émissions de variétés musicales.

Ce thème s'inscrit dans le cadre général des actions menées par l'ACCT en vue de promouvoir la musique et la chanson franco-phones et de revaloriser le patrimoine musical des pays-membres.

Convient-il de poursuivre dans cette voie ou faudrait-il privilégier, par exemple, la formation à la réalisation de programmes radio à caractère éducatif visant les populations de base en milieu rural ou les jeunes en fin de scolarité pour favoriser leur insertion dans la vie active ? Et, dans l'affirmative, quels sont les concours possibles pour mettre en oeuvre ces objectifs ?

1.4 Les journalistes-reporters d'images ("J.R.I")

Ce type de formation mérite, si vous le voulez bien, que nous nous y attardions quelque peu et ce pour plusieurs raisons.

- a) D'abord, parce qu'il s'est agi pour l'EIB de préparer une formation initiale à un nouveau métier - celui de "J.R.I." - alors que la totalité de nos sessions s'adressent à des professionnels confirmés. Encouragée par la Direction Générale de la Culture et de la Communication qui se trouve à l'origine de cette action, l'Ecole s'y est engagée avec enthousiasme, convaincue de la nécessité de promouvoir les échanges d'images d'actualités entre les télévisions francophones.

Ces échanges reposent notamment sur l'existence de professionnels polyvalents capables de développer de nouveaux comportements face à l'information en vue de respecter les contraintes d'une diffusion internationale.

- b) Ensuite, parce que ces sessions, au nombre de 3 depuis 1987, sont pour l'EIB beaucoup plus coûteuses que la moyenne : 400'000.-- FF, au lieu de 300'000.-- FF pour un nombre de participants limité à 12 (en raison d'impératifs techniques) et pour une durée de 6 semaines.

Jusqu'à présent, en effet, l'EIB n'a pu bénéficier de collaborations institutionnelles. Elle a donc acquis à ses frais quatre caméscopes légers, pour le niveau d'initiation et procédé à la location de Betacam, de bancs de montage et de véhicules pour le niveau II.

Toutefois, même si le concours technique de FR3 Formation a été rémunéré par nous, il faut souligner que des tarifs étudiés "au plus près" nous ont été consentis et que nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité de ce concours.

- c) Enfin, parce que l'EIB se doit de se préoccuper de l'avenir professionnel de ces stagiaires. Un avenir à l'égard duquel subsistent des incertitudes. Incertitude quant à la disponibilité dans les télévisions du Sud, des moyens légers de reportage type Betacam pour lesquels ces formations de "J.R.I." sont conçues. Incertitude à propos du statut du journaliste de télévision après sa formation au métier de J.R.I., notamment en tant que correspondant de sa chaîne nationale auprès d'une Agence internationale d'images de télévision. Incertitude également en ce qui concerne l'implication des ces "J.R.I." dans les échanges d'images Sud/Nord et dans les projets CEMAF et AFIT.

Si l'EIB demeure disposée à poursuivre en 1990-91 les stages d'initiation et de perfectionnement au métier de "J.R.I.", elle exprime néanmoins le souhait que des éléments de réponse lui soient apportés par les membres du CIRTEF au sujet des questions évoquées plus haut.

1.5 Les journalistes sportifs - les scénaristes de fiction pour le cinéma et la télévision

- a) Ne voulant pas abuser de notre temps de parole, nous ne nous étendrons pas sur ces deux types de perfectionnement si ce n'est pour vous assurer de notre disponibilité à continuer, si le CIRTEF le souhaite, puisqu'il en est l'initiateur, les actions entreprises à l'intention des journalistes sportifs en 1987 et 88.

Des actions qui ont bénéficié de concours importants de la part de la Société Radio Canada (en la personne de M. Pierre DUFault) et de l'UER et qui se situaient dans la préparation de la couverture radio-télévisée des Jeux Olympiques de Séoul.

Ont-elles été profitables ? Oui, incontestablement, de l'avis des 39 participants, au plan de l'amélioration de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ont-elles eu une incidence positive, dans les pays du Sud, sur la couverture des Jeux ? La question reste posée en ce qui nous concerne.

- b) S'agissant du perfectionnement en scénarisation de fiction pour le cinéma et la télévision, l'EIB a pu bénéficier de la collaboration du CIRTEF pour la deuxième session qu'elle a organisée tout récemment. Collaboration qui nous a permis d'obtenir de la Société Radio Québec la mise à disposition d'une scénariste chevronnée en la personne de Lise LEMAY-ROUSSEAU. Dans ce domaine, comme dans les autres, l'E.I.B. est disposée à inscrire la scénarisation dans sa programmation 1990-91.

2. L'avenir immédiat

L'avenir immédiat, c'est-à-dire le second semestre 1989, verra la mise en oeuvre de deux sessions de perfectionnement initiées par la Direction Générale de la Culture et de la Communication et pour lesquelles nous envisageons de recourir à l'expertise de FR3 FORMATION, en termes de conception et d'encadrement.

La première aura pour thème la gestion de la production télévisuelle et se tiendra à l'EIB du 6 au 24 novembre 1989. Elle sera consacrée principalement à l'élaboration des budgets de production sur supports film ou vidéo. Pour cette session, nous sommes à la recherche de partenaires institutionnels parmi les télévisions du Sud pour que soient traités de manière pragmatique les différents aspects de la production dans un contexte où les moyens disponibles sont peu abondants.

IV Propositions pour l'avenir

Il y a deux ans, durant la 5ème Conférence Générale du CIRTEF, M. Michel LUCIER - qui occupait alors le poste de Directeur Général de l'Education et de la Formation de l'ACCT - dégageait trois priorités en matière d'actions de perfectionnement :

- 1) Le développement de la création audiovisuelle nationale, par le perfectionnement des concepteurs (scénaristes, réalisateurs, responsables de production).
- 2) L'amélioration de l'économie de l'audiovisuel par le perfectionnement des gestionnaires et notamment les gestionnaires des services d'archives audiovisuelles.
- 3) L'organisation des transferts de technologie par l'initiation à de nouveaux métiers tels que celui de journaliste-reporter d'images.

Ces priorités ayant été prises en compte dans les recommandations des instances du CIRTEF et inscrites ensuite dans la programmation de l'ACCT pour 1988-89, l'EIB s'est naturellement mobilisée pour les mettre en oeuvre avec la collaboration sans faille du Secrétariat Général du CIRTEF et le concours de ses partenaires.

Nous espérons avoir répondu adéquatement aux attentes des professionnels des radios-télévisions des pays-membres de l'ACCT et plus particulièrement à celles des pays du Sud.

Notre ambition est de faire plus et de faire mieux, en présentant à la prochaine Conférence Générale de l'ACCT un projet de programmation plus étoffé, au bénéfice d'un nombre plus important de participants.

Sous réserve de l'acceptation par nos propres instances, ce projet s'inscrirait dans le cadre de deux des orientations majeures approuvées par le Sommet de Dakar en radio-télévision.

Il s'agit :

- du programme de "Conservation du patrimoine audiovisuel de la Francophonie", pour lequel seraient organisées, en 1990-91, deux sessions de perfectionnement en gestion et exploitation des services d'archives audiovisuelles,
 - du programme de "Soutien à la production audiovisuelle du Sud", pour lequel nous souhaiterions accroître le nombre de sessions destinées
 - aux réalisateurs de programmes radiophoniques et télévisuels
 - aux futurs journalistes-reporters d'images
 - aux scénaristes de fiction
 - aux responsables de la gestion de la production
- et, dans la mesure du possible,
- aux cadres techniques.

Telles sont les grandes lignes d'une programmation qu'il conviendrait à présent d'affiner en termes :

- d'objectifs de perfectionnement à atteindre;
- de publics à identifier le plus précisément possible;
- de collaboration à requérir;
- de procédures d'évaluation et de suivi à imaginer.

Telles sont également les propositions que nous soumettons à l'examen critique des membres du CIRTEF et plus particulièrement à celui de la Commission Formation.

Ce bilan serait incomplet s'il ne mentionnait pas l'aide qui nous a été apportée par le Secrétariat Général du CIRTEF et par chacun de ses membres dans la diffusion à l'antenne du film réalisé récemment par l'EIB. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous adresser l'expression des remerciements du Directeur de l'Ecole, M. Youssouf DIAWARA.

En vous priant de nous excuser d'avoir été un peu long - et pourtant nous n'avons fait que survoler une question aussi complexe que celle de la formation permanente en Radio-Télévision dans un contexte international - nous vous remercions de nous avoir permis de prendre la parole devant cette assemblée et surtout nous vous remercions pour votre aimable attention.

* * *

RÉCAPITULATION DES SESSIONS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR L'EIB ET LE CIRTEFDE 1979 A MAI 1989

1a

INTITULE	OBJECTIFS
1 SP DEVELOPPEMENT DE LA RADIO EDUCATIVE (EIB, 26/11 - 21/12/79)	- Préparation et diffusion d'émissions de radio éducative. Echanges, analyse et exécution.
2 SP GESTION DES SERVICES DE RADIO-TELEVISION (EIB, 7/7 - 1/8/80)	- Echanges d'expériences sur l'évaluation du rendement des organismes. - Envisager une approche globale des problèmes de gestion ; dégager des solutions.
3 SP GESTION DES SERVICES DE RADIO-TELEVISION (EIB, 8 - 26/6/81)	- Envisager une approche globale des problèmes de gestion, de programmation, de production, du personnel et des finances.
4 SP GESTION DES SERVICES DE RADIO-TELEVISION (EIB, 3 - 28/5/82)	" id "
5 SP GESTION DES SERVICES DE RADIO-TELEVISION (EIB, 25/5 - 23/6/83)	" id "
6 SP UTILISATION DES MATERIELS LEGERS EN TELEVISION (EIB, 23/11 - 18/12/81)	- Permettre aux participants de contribuer à la décision d'achat ou de juger de l'intérêt d'utilisation du matériel léger de vidéo.
7 SP FORMATION PERMANENTE DES PROFESSIONNELS DE RADIO-TELEVISION (EIB, 23/11 - 7/12/83)	- Sensibiliser les responsables aux problèmes de la formation permanente afin de parvenir à un renforcement des structures adéquates.
8 SP PERFECTIONNEMENT DES RESPONSABLES DE LA FORMATION PERMANENTE DES PERSONNELS DE RADIO-TELE (EIB, 12 - 30/11/84)	- Rechercher et maîtriser une méthodologie dans la pratique de la formation permanente des personnels de production, de gestion, des techniciens et technico-artistiques.
9 SP ORGANISATION DES SERVICES DE MAINTENANCE DES CENTRES DE PRODUCTION EN RADIO-TELE (EIB, 7 - 31/10/85)	- Identifier et analyser les problèmes d'organisation de la maintenance. - Elaborer un VADE-MECUM.
10 SP REALISATION TELEVISUELLE (EIB, 3 - 28/10/83)	- Perfectionner connaissances et savoir faire dans la conception, la production et la réalisation d'émissions de TV à caractère documentaire.

1b

PUBLIC	NOMBRE PARTI-CIPANTS	NOMBRE PAYS RE-PRESENTES	CONCOURS EXTERIEURS	BUDGET E.I.B. HORS FONCTIONNEMENT
- Responsables et animateurs de programmes de radio scolaire et/ou de radio éducative	22	18	Radio-Canada	250.000 FF
- Directeurs généraux, directeurs administratifs et financiers, directeurs du personnel, chefs d'exploitation...	22	16	Société Suisse de Radio-Télévision	250.000
- Directeurs, chefs de la production, chefs de la programmation, ingénieurs, journalistes...	23	17		250.000
- Directeurs et chefs des services de production, directeurs des programmes, chefs des services financiers, contrôleurs de gestion	20	20	Société Suisse de Radio-Télévision	217.000
- Directeurs, chefs de la production, chefs de la programmation, ingénieurs, journalistes...	22 ---- ST=87	18		383.000
- Chefs du service production, responsables de l'exploitation technique, réalisateurs, cadres techniques ...	16	16	Télédiffusion de France	200.000
- Directeurs des programmes, chefs des services administratifs et du personnel	18	16		220.000
- Responsables de la formation permanente, responsables administratifs et financiers, des ressources humaines	19 ---- ST=37	18		250.000
- Chefs des services maintenance et exploitation, ingénieurs, cadres techniques	18	18	FR 3, TDF	250.000
- Chefs du service réalisation TV - Réaliseurs TV	7	6	SRTQ (Radio Québec)	300.000
				.../...

2b

PUBLIC	NOMBRE PARTI- CIPANTS	NOMBRE PAYS RE- PRESENTES	CONCOURS EXTERIEURS	BUDGET E.I.B. HORS FONCTIONNEMENT
- Chefs du service réalisat- ion TV - Réalisateur TV	8	8	SRTQ (Radio Québec)	300.000
" id "	8	8	" id "	250.000
" id "	4 --- ST=27	4	RTBF	130.000
- Directeurs techniques, responsables services émissions transmission, gestion des fréquences	23	23	Télédiffusion de France	226.000
- Réalisateur-radio de programmes documentai- res	10	10	Radio-Canada	250.000
- Journalistes animateurs de programmes, produc- teurs-réalisateur radio	13	12	RFI	250.000
" id "	12	12	Radio-Canada	282.500
- Réalisateur-radio rat- tachés à une unité de production de program- mes musicaux ou de va- riétés	12 --- ST=47	12	Radio-Canada	320.000
- "THECAIRES" Documentalistes, bibliothécaires, vidéothécaires, sonothécaires,...	23	17	INA, RFI	270.000
" id "	20 --- ST=43	18	Radio-TV Tunisienne INA, RFI	265.000
- Jeunes journalistes sportifs appelés à se spécialiser dans la couverture des grands événements sportifs in- ternationaux	22	20	Radio-Canada	350.000
" id "	18 --- ST=40	14	Radio-Canada Radio-France- Bord.-Gironde UER	130.000

.../...=

3a

INTITULE		OBJECTIFS
23	SP INITIATION AU METIER DE JOURNALISTE-REPORTEUR D'IMAGES (EIB, 16/5 - 24/6/88)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des connaissances techniques indispensables à l'exercice du métier de JRI. - Développer de nouveaux comportements face à l'information.
24	SP PERFECTIONNEMENT AU METIER DE JOURNALISTE-REPORTEUR D'IMAGES (NIVEAU II) (EIB, 3/4 - 12/5/89)	<ul style="list-style-type: none"> - "id" mais NIVEAU II
25	SP SCENARISATION DE FICTION POUR LE CINEMA ET LA TELEVISION (EIB, 7/3 - 7/4/89)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à des auteurs de textes de maîtriser les principes généraux de l'écriture cinématographique ou télévisuelle et les techniques spécifiques à la scénarisation.
TOTAUX : 25 SESSIONS		

3b

PUBLIC	NOMBRE PARTICIPANTS	NOMBRE PAYS RE-PRESENTES	CONCOURS EXTERIEURS	BUDGET E.I.B. HORS FONCTIONNEMENT
- Journalistes de télévision (rédacteurs et reporters)	12	12	FR 3 FORMATION (convention)	378.000
- mêmes participants qu'au Niveau I	13 ----- SR=25	13	FR 3 FORMATION (convention)	400.000
- Réaliseurs de télévision, cinéastes, enseignants, etc...	15	15	SRTQ (Radio Québec)	300.000
	400	15 pays par session		6.671.500 FF

ANNEXE D
=====EXPOSE DE MME JANINE LANGLOIS-GLANDIERPRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (INA)La mémoire du monde - Sauvetage des archives audiovisuelles
=====

L'absolue nécessité d'une sauvegarde organisée des archives audiovisuelles fait aujourd'hui l'objet d'une prise de conscience très forte, unanime et internationale.

L'actuel déferlement d'images, sans cesse plus nombreuses et plus diverses, la force émotionnelle qu'elles contiennent, la masse d'informations quasiment instantanées qu'elles apportent à l'échelle planétaire, constituent un bouleversement dont il est difficile de mesurer l'ampleur.

Chacun ressent aujourd'hui le caractère indispensable et déterminant d'une collecte, d'une maîtrise et d'un large accès à cette formidable masse d'images et de sons qui constituent une part considérable des données essentielles de l'Histoire du temps présent et contribuent simultanément à l'élaboration d'une culture contemporaine en plein développement.

Cette conscience n'a certes pas été égale au cours des années. Pendant très longtemps, dans une civilisation largement dominée par l'écrit, l'image n'a bénéficié que d'un intérêt secondaire et même d'un relatif mépris.

Les choses ont changé depuis quelques années. Nul ne peut ignorer l'importance essentielle des images et des sons. Notre capacité d'information planétaire sans frontières quasiment en temps réel, a modifié notre rapport au monde, notre conscience historique et pratique. Notre imaginaire s'est trouvé indubitablement transformé par un regard d'autant moins trois heures quotidiennes.

Par ailleurs, l'enjeu industriel et technologique de ces médias de masse est devenu perceptible et évident au point de modifier les stratégies de développement des nations.

Aussi assiste-t-on pour l'ensemble de ces raisons, dans l'ensemble des pays du monde, à une multiplicité d'initiatives (créations de cinémathèques, de vidéothèques, de musées), d'interrogations, de débats sur les modalités et les contraintes de sauvegarde et de communication de cette "mémoire du monde".

Mon intervention devant votre Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française participe à cette préoccupation générale.

Faut-il être aujourd'hui optimiste ou pessimiste ?

- S'il fallait trouver une référence à cette prise de conscience universelle en faveur d'une conservation du patrimoine audiovisuel, je citerais volontiers la recommandation de l'UNESCO de 1980. Cette recommandation rappelle que les images en mouvement constituent "l'expression culturelle de l'identité des peuples" et "apportent des témoignages importants et souvent irremplaçables sur l'histoire, le mode de vie et de culture des peuples ainsi que sur l'évolution de l'univers". Cette recommandation lance un appel en faveur de la collecte, de la restauration et de la conservation des images en mouvement (films, programmes de télévision, photographies, bandes sonores, etc.), ainsi que du développement ou de la création de services d'archives spécialisées.

Cet appel à la conscience du monde revêtait un caractère d'urgence. Il y aurait eu en effet non seulement des pertes irréparables, mais il y a menace actuelle. Rappelons que plus de 80% des films des dix premières années de cinéma auraient été perdus ou détruits. Dans ce même domaine du cinéma, malgré des plans de restauration et des efforts réels, les films réalisés entre 1900 et 1954 sont menacés par le fait que les émulsions au nitrate se décomposent rapidement; les premiers films couleur des années 50 et 60 subissent l'affadissement des couleurs et la perte d'équilibre chromatique.

En terme de télévision, on s'interroge aujourd'hui sur la durabilité des supports magnétiques. Il n'est pas certain, compte-tenu de l'évolution rapide de la technique d'enregistrement sur bande magnétique, que les appareils de lecture de ces bandes seront encore conservés et en ordre de marche dans vingt, trente ou quarante années. L'INA, par exemple, est très préoccupé par ces problèmes, multiplie les opérations de restauration et de transfert, explore les voies du numérique et du vidéodisque. Des solutions sont trouvées certes et toute dramatisation ou tout discours alarmiste seraient excessifs, mais force est de convenir que la mémoire audiovisuelle, de par ses contraintes techniques très fortes, est, par nature, fragile.

- Les coûts des opérations de traitement, de restauration, de gestion documentaire informatisée, sont tels que bien des services, notamment dans les pays en voie de développement, sont obligés d'effacer les enregistrements pour disposer d'un stock de bandes destinées aux nouveaux programmes. Or, ces pays qui subissent des mutations accélérées, ressentent de manière quasiment vitale le besoin d'une histoire et d'une mémoire organisées.
- Cette mobilisation internationale a conforté des initiatives antérieurement prises, elle a donné naissance et provoqué des initiatives nouvelles. En termes de services, d'organisations et de structures, les situations actuelles sont largement inégales dans le monde. En matière de télévision, par souci de clarté, on peut distinguer quatre types d'institutions gérant les fonds d'archives audiovisuelles : les organismes qui les ont produits et en sont les premiers utilisateurs (les organisations de télévision et de radio), les grands organismes publics de conservation (Bibliothèque et Archives Nationales), les établissements publics spécialisés comme l'INA, les universités (surtout aux USA).

Plusieurs cas de figure peuvent être rencontrés; soit des structures centralisées (la France et l'Espagne), soit une répartition des missions d'archivage entre l'organisme de télévision et les archives nationales (exemple anglais entre BBC et National Film Archive ou suédois. Aux USA, on constate un éclatement de missions entre organismes privés et publics de nature très variée (compagnies privées de commercialisation, universités, fondations privées, Library of Congress, etc.). Ces diversités sont liées à l'histoire des peuples, aux traditions administratives et politiques. Aucun modèle ne saurait, à priori, constituer partout et toujours la référence absolue.

Peut-on trouver un équilibre entre conservation et exploitation ?

- On constate aujourd'hui deux attitudes contradictoires : une nette tendance à la multiplication des services d'archives audiovisuelles et, dans le domaine de la télévision notamment, un dilemme entre une logique économique tendant à rendre prioritaire la production et la diffusion et une logique patrimoniale. La première subordonne la conservation à la seule valeur marchande; on conserve ce dont la réexploitation peut générer des profits. La seconde considère prioritairement l'aspect patrimonial, la notion d'intérêt général, la durée longue, au delà des logiques économiques et commerciales.

Prenons l'exemple français qui, parmi les premiers, a été soucieux d'une conservation de son patrimoine cinématographique, télévisuel et sonore.

Le rôle d'Henri LANGLOIS a été un rôle pionnier qui constitue encore une référence internationale. L'INA a été constitué en 1975 et a mis en oeuvre, dès l'origine, des règles scientifiques et techniques rigoureuses en matière de conditions de stockage et de conservation et en matière de constitution d'outils documentaires informatisés.

Des pratiques bien connues (coups de ciseaux des journalistes dans les bandes d'actualités, copies professionnelles gardées par les réalisateurs), se sont ajoutées aux limites techniques (l'intervention du magnétoscope est tardive). Il y a donc des lacunes et des omissions regrettables, mais normales. Toutefois, la France peut disposer aujourd'hui de l'essentiel de la production télévisuelle et sonore depuis plus d'un demi-siècle, soit 380'000 heures d'images et 500'000 heures de son.

En contrepoint de cet aspect largement positif et même internationalement exceptionnel, l'avenir est peut-être plus incertain... Dans l'état actuel des dispositions légales ou réglementaires, aucune obligation de conservation et à fortiori de dépôt n'est instaurée pour les chaînes privées, majoritaires en nombre en France. Et, depuis la loi de 1986, même pour les chaînes publiques, l'INA ne détient aucun droit sur les fictions produites ou coproduites par ces sociétés, quelques années après leur diffusion.

Or, l'INA - pardon de citer cette institution que je connais bien - avait, semble-t-il, trouvé un bon équilibre entre ces deux excès, par sa mission complémentaire de conservation et de sauvegarde d'une part, de valorisation des droits d'autre part.

La large diffusion du patrimoine audiovisuel national dans l'intérêt des téléspectateurs, sans distinction des chaînes, a pu mobiliser des ressources, sans reporter la totalité des coûts sur la collectivité publique, en faveur d'opérations de restauration et de transfert, de recherche sur les nouveaux supports. Des investissements importants ont été consentis qui ont permis la création d'outils documentaires performants d'accès informatisé; des recherches ont pu être menées sur des techniques de communication à distance et de transmission d'images animées par faisceaux hertziens ou optiques. Cette démarche est d'autant plus opportune qu'en matière d'archives audiovisuelles, toute réutilisation entraîne un traitement du support d'origine, en assurant ainsi une meilleure conservation.

L'une des meilleures garanties de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel réside, à la différence d'autres supports (le parchemin, la toile du tableau) dans sa réutilisation.

Nous devons considérer, en effet, que les archives audiovisuelles constituent certes un fabuleux patrimoine mais aussi une source de programmes contemporains. Patrimoine, elles doivent contribuer à la recherche, à l'accroissement du savoir et doivent être transmises aux générations futures, sous peine d'amnésie. C'est dans cet esprit que l'INA participe à la constitution de Vidéothèques thématiques, susceptibles de constituer des relais répondant à des demandes sociales et à des publics définis. C'est le cas de la Vidéothèque de Paris, sur le thème de Paris, de l'Institut de l'Enfance et de la Famille, et c'est le cas des médiathèques placées auprès des bibliothèques de lecture publique. C'est dans ce même esprit patrimonial et de service public que nous nous associons aux réflexions et au projet de la Bibliothèque de France qui sera ouverte aux chercheurs et au grand public en 1994.

Les Archives Audiovisuelles, pour être vivantes, doivent être aussi une source de création contemporaine. Le public doit être en situation, par la rediffusion intelligente ou les éditions sonores ou les vidéogrammes, de pouvoir revoir les œuvres, les créations et les événements sportifs ou d'actualité qui ont frappé son imagination, suscité son étonnement. Il peut aussi, par des productions à base d'archives, par des émissions de montage, se réapproprier et comprendre les évolutions de l'histoire contemporaine.

Nous avons constitué, certains d'entre vous le savent sans doute, une association européenne, le MAP-TV, dont l'objectif est de favoriser et de développer la production de documentaires à base d'archives. Nous croyons en ce projet.

Par l'ensemble de ces activités liées : la conservation, la diffusion intégrale ou par extraits, les éditions de phonogrammes et de vidéogrammes, cette mémoire collective est vivante et sans cesse renouvelée. La continuité ininterrompue est assurée entre passé, présent et futur, entre patrimoine et création.

Ma conclusion serait donc d'un optimisme nuancé. Il est évident que jamais la prise de conscience du rôle des images dans la mémoire collective des nations n'a été aussi forte, n'a suscité autant de débats et entraîné autant d'initiatives.

Il est certain simultanément que l'enjeu économique et industriel que représente le monde de la communication, le volume et le flux sans cesse croissants des images et des sons, le coût réellement important qu'entraîne la gestion d'images (stockage, coûts techniques, coûts documentaires, versement légitime des ayants droit) ne sont pas systématiquement compatibles, à moins d'une mobilisation de ressources publiques, avec le souci d'intérêt général de la sauvegarde d'une mémoire audiovisuelle.

C'est cependant dans le juste équilibre entre ces nécessités et ces contraintes que devra se situer toute solution appropriée, dont il n'existe aucun modèle prédéterminé, valable uniformément pour tous et dans tous les pays.

* * *

ANNEXE E
=====EXPOSE DE M. ABOU EL CABA TOURE, DIRECTEUR GENERAL"CULTURE ET COMMUNICATION" DE L'A.C.C.T.Les médias audiovisuels et les industries culturelles
=====

Les Sommets francophones, vous le savez, ont classé les secteurs de la culture et de la communication parmi les champs prioritaires de coopération entre les pays francophones. Des réseaux ont été jusqu'à présent les mécanismes d'exécution des décisions des Chefs d'Etats francophones. Un seul réseau a été constitué pour organiser les actions relevant des domaines de la culture et de la communication. C'est une preuve éclatante de la liaison obligatoire entre les industries de la culture et les industries de la communication.

1 - Les industries culturelles

Au début de cette année, l'A.C.C.T. avait convié une centaine d'experts à confronter leurs opinions sur les réalités, les convergences, et les différences entre les Espaces européens et francophones de coopération. Deux constantes ont été unanimement soulignées :

- L'espace francophone est une réalité d'essence culturelle. Il associe des pays qui partagent une langue commune et donc des bases culturelles convergentes, enrichies - au niveau de chaque entité nationale - de multiples apports spécifiques imposant la coexistence entre unité et diversité.
- La cohérence de l'espace francophone est affaiblie par des contraintes d'ordre géographique et économique. L'espace francophone s'étend sur cinq continents et associe des pays classés parmi les pays les plus industrialisés et des pays rangés parmi les pays les moins avancés (PMA).

Cet état de fait dicte les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace francophone de coopération, notamment la priorité accordée aux industries culturelles (capitaliser sur ce qui fait la force de la francophonie) et aux industries de la communication (organiser et faciliter la circulation et la diffusion des biens et des données dans l'ensemble de la francophonie).

Il est également profondément significatif que le développement de l'espace francophone de communication et de culture ait été placé sous la référence du terme industrie. Si cette référence semble naturelle pour les responsables de systèmes de communication que vous êtes, vous qui mesurez le poids de l'infrastructure et des équipements techniques dans la construction d'un système de communication qu'il soit local, national, régional ou international, elle est sans doute moins spontanément accessible aux hommes de culture qui privilégient souvent la création sur la distribution.

Pourtant, de quelque côté que l'on se trouve, c'est bien sur le terrain industriel que se situe l'enjeu primordial de la sauvegarde, de la valorisation et du développement de la culture francophone et de ses cultures constitutives. Voici, à titre d'exemple, quelques données sur la situation des trois champs culturels ayant retenu l'attention des Sommets francophones : l'édition, le cinéma et la chanson.

1.1 L'édition

L'édition francophone est d'une santé précaire, non pas tant sur le plan du volume de la production annuelle (environ 20'000 titres nouveaux publiés chaque année en langue française) mais plutôt sur le plan de la distribution et en raison de la forte concentration de cette production.

La grande majorité de l'édition francophone est produite dans quelques pays du Nord. La France occupe, comme dans les autres industries culturelles, une place prédominante. Les pays du Sud, en dépit d'investissements importants, ont une production éditoriale encore insignifiante.

Peu de titres publiés en français ou dans les pays francophones atteignent des tirages importants (le tirage moyen est de l'ordre de 2'500 exemplaires). D'où une faible rentabilité de l'édition et des prix de vente relativement élevés ne facilitant pas la grande diffusion des livres et la démocratisation de l'accès à la lecture.

En dépit des mesures incitatives prises pour faciliter l'importation dans les pays francophones des livres en langue française, les produits éditoriaux circulent mal. L'importance des frais de transport renchérit considérablement le prix de vente public. La coédition ou la multiplication des sites d'impression pour un même titre est une mesure encore relativement peu répandue.

L'édition scientifique et technique francophone apparaît particulièrement menacée. La récente décision prise par l'Institut Pasteur de Paris d'offrir à l'avenir à ses chercheurs une tribune éditoriale en langue anglaise apparaît grave. Elle est significative du malaise de la communauté scientifique francophone déchirée entre la défense de l'expression en langue française et l'apparente obligation de publier en langue anglaise pour bénéficier d'une audience internationale. Le volume relatif de l'édition scientifique et technique en langue française diminue en tout cas régulièrement. Il représente désormais moins de 20% du total de l'édition mondiale.

1.2 Le cinéma

L'espace francophone produit actuellement environ 160 films longs-métrages par année, pour une collectivité de plus de 400 millions de personnes. Ce volume est inférieur de moitié à la production des Etats Unis d'Amérique. La situation de la distribution en salles des films

francophones ne cesse de se dégrader : perte importante de parts du marché national (les films de nationalité française ne représentent plus que 38 % des recettes-salles sur le territoire français) et forte diminution des courants d'import-export de films entre les pays francophones.

Le commerce des films entre les pays francophones représente 1,5% des transactions mondiales et a enregistré une baisse en volume de l'ordre de 40% au cours des dix dernières années.

1.3 La chanson

Bien que considérée comme un genre mineur, la chanson doit pourtant être rangée au nombre des industries culturelles de base. Comme le signale Jacques ATTALI dans son ouvrage BRUITS; "Les bruits d'une société sont en avance sur ses images et sur ses conflits "matériels". Une société qui ne peut gérer ses bruits risque donc à terme de se retrouver face à l'ensemble de ses conflits".

La chanson francophone ne manque pas de créateurs et d'interprètes. Un certain nombre d'entre eux ont d'ailleurs une renommée internationale. Le Tiers-Monde francophone participe activement à la création musicale francophone, à la différence d'autres secteurs culturels. Toutefois, peu d'artistes et de chanteurs du Tiers-Monde francophone s'expriment en français, ce qui est logique dans un domaine éminemment populaire et avant tout dirigé vers un marché national.

La chanson d'origine francophone affronte de grands problèmes de production de musique enregistrée et de distribution des supports de musique enregistrée. La production des supports est dominée par une douzaine de multinationales (à majorité de capitaux européens et asiatiques) qui sont focalisées sur la satisfaction des besoins du marché anglo-saxon. Les productions francophones sont essentiellement le fait de petites maisons d'éditions nationales - voire de coopératives d'artistes - et ne disposent donc pas des infrastructures de mise en marché et de promotion mises en avant par les grands éditeurs. La musique francophone, surtout par manque de moyens financiers, n'accède qu'avec retard aux nouveaux supports, tels les vidéoclips qui sont, d'après de nombreux spécialistes, des produits très en demande auprès des télévisions.

Les problèmes de distribution découlent logiquement de cette structure de production de musique enregistrée. La plupart des produits ne sortent pas du marché national et ne circulent pas entre les pays francophones. Les perspectives de distribution sont donc, dans la plupart des cas, fonction de la taille du marché national. Hormis en France, celui-ci est insuffisant pour "nourrir" les auteurs et les producteurs, ce qui est facilement vérifié en consultant les statistiques des sociétés d'auteurs sur les revenus des ayants-droit. Il convient également de faire quelques remarques spécifiques sur le marché africain. La faiblesse du pouvoir d'achat des masses et le faible taux d'équipement en matériel d'écoute (lecteurs de disques ou

de cassettes) en réduit considérablement l'étendue. Par ailleurs, l'Afrique, en raison des retards pris par les législations sur la protection des auteurs et des producteurs, offre également un terrain favorable aux "produits pirates".

2 - Les attentes à l'égard des médias audiovisuels

Les artistes et les producteurs de biens culturels expriment des attentes importantes à l'égard des médias audiovisuels nationaux et internationaux. Celles-ci sont parfois mal ressenties par les médias, lesquels revendentiquent une autonomie de programmation.

Les rapports sont donc souvent conflictuels entre les industries culturelles et les médias audiovisuels, alors qu'il nous semble pourtant qu'il existe une riche communauté d'intérêts entre les deux domaines, qui participent tous deux à la valorisation du patrimoine culturel et à la dynamisation de la création culturelle.

2.1 Constats

Les médias audiovisuels sont désormais des véhicules fondamentaux des biens culturels. La structure de la consommation culturelle a en effet considérablement évolué au cours des trente dernières années. Elle est marquée par une diminution des pratiques collectives au bénéfice des pratiques individuelles. Ceci vaut pour toutes les formes de spectacles vivants et pour le cinéma. Ainsi, dans les pays du Nord, plus de 50% des recettes d'un film proviennent désormais du marché de la télévision et de la distribution vidéo. L'examen du rapport annuel de la SACEM nous montre aussi qu'en France, la télévision et la radio sont devenues la première source de revenus pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elles fournissent 28% des revenus contre 26% pour les formes de diffusion publique, 18% pour la musique enregistrée, 13% pour les revenus d'exportation et 9% pour les spectacles et présentations publiques.

L'importance économique de la radio et de la télévision agit donc comme un facteur aggravant de la contrainte strictement culturelle. La conjonction de l'intérêt collectif (la préservation et la maîtrise de l'espace culturel francophone) et des intérêts particuliers (l'augmentation des revenus des artistes nationaux et des artistes appartenant à un espace culturel homogène) expliquent largement la vigueur et la tonalité des revendications exprimées par le monde culturel francophone à l'égard des médias audiovisuels francophones. Elles s'expriment en termes de quotas ou de perceptions financières pour réinvestissement dans la production.

Sans prendre parti sur ces revendications, il faut tout de même constater qu'elles n'ont pas un caractère révolutionnaire et peuvent correspondre à des politiques imposées (et acceptées) au niveau de certains Etats ou régions. Ainsi, en France, la télévision, même

privée, vit sous un régime de cahier des charges qui prévoit des obligations à l'égard du cinéma français. Au-delà du quota prévu pour les films d'origine française, la France a aussi inscrit un quota pour les œuvres d'origine européenne. La structure de financement du cinéma en France fait également une large place aux contributions imposées aux télévisions, lesquelles se trouvent à dispenser environ 60% de l'aide publique française au cinéma.

Au Canada, le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications du Canada (C.R.T.C.) impose à l'ensemble des radios opérant dans la zone linguistique francophone un volume obligatoire de contenus en langue française nationaux ou étrangers. Cette disposition vise en particulier à préserver la chanson canadienne de langue française et plus généralement la chanson de langue française.

2.2 Quelques pistes d'action

La création d'un marché commun culturel francophone repose pour une part sur une meilleure circulation de l'information permettant aux professionnels et aux publics francophones de mieux connaître les richesses de la production de leur pays d'abord, mais aussi des autres pays francophones.

Les médias audiovisuels nous paraissent avoir un rôle prédominant à jouer en cette matière. On peut donc souhaiter une multiplication, à des heures d'écoute favorables, des programmes d'information sur l'édition, le cinéma, la chanson et suggérer l'organisation de magazines internationaux proposant des revues de réalisations relevant de différents pays francophones. Je voudrais, à cet égard, signaler le programme de Radio France Internationale intitulé "Mille Soleils" qui est un magazine (radio) culturel interafricain hebdomadaire rendant compte de l'activité culturelle sur l'ensemble du continent africain et des événements concernant la culture africaine se déroulant en France. Le magazine est réutilisé par la plupart des radios d'Afrique francophone.

La demande de programmes de la part des radios et surtout des télévisions croît régulièrement avec la multiplication des canaux de diffusion et l'extension des grilles de programmes hebdomadaires. Cette croissance devrait normalement stimuler la création purement nationale, qu'elle soit le fait des équipes de productions internes ou de structures de productions externes. Il apparaît également légitime d'en attendre un accroissement de la demande de programmes présentant des parentés culturelles fortes, telles la langue, la civilisation, etc.

Le CIRTEF, soutenu en cela par l'Agence, s'efforce depuis ses débuts de susciter de nouveaux courants d'échange de programmes à l'intérieur de la francophonie, entre le Sud et le Nord bien sûr, mais aussi entre certains pays du Nord et entre pays du Sud.

La Banque de programmes télévisuels francophones mise en place depuis deux ans au Secrétariat Général du CIRTEF, l'organisation biennale de semaines de visionnage entre télévisions francophones, sont des mesures intéressantes, même si elles ont pour l'instant des effets et des retombées limitées.

Comme il a déjà été signalé, la dynamisation des échanges et de l'import-export entre les médias audiovisuels francophones passe en partie par un renforcement des moyens de production mis à la disposition des créateurs du Sud, ce à quoi s'attelle notamment le Fonds de soutien à la création audiovisuelle du Sud mis en place au titre du suivi des Sommets francophones et dont les dotations financières sont en augmentation régulière depuis 1987.

Je me permettrai aussi de lancer un appel aux responsables des unités de productions télévisuelles du Sud pour que, à l'instar de ce qui est largement pratiqué dans les pays du Nord, ils favorisent une plus grande osmose entre tous les secteurs de la création audiovisuelle nationale et n'hésitent pas à faire appel à des créateurs pratiquant dans des structures privées ou exploitant d'autres supports (notamment le film). Une meilleure exploitation de l'ensemble des ressources de création me paraît en effet de nature à éléver sensiblement le potentiel qualitatif des programmes réalisés dans le Sud.

Mais pour répondre à cette croissance de la demande de programmes des secteurs de diffusion que sont la radio et la télévision, il y a aussi d'autres sources ... parmi lesquelles le cinéma.

Sans suivre forcément les demandes des cinéastes francophones concernant la reconnaissance d'un quota de films francophones dans l'ensemble des télévisions, il m'apparaît dommage que très peu de films francophones du Sud trouvent place dans les créneaux télévisuels consacrés au cinéma. A la demande du Sommet francophone, nous avons mis en place un cycle du cinéma africain au bénéfice des télévisions africaines francophones - les six premiers films viennent d'ailleurs d'être envoyés aux quinze télévisions qui ont souhaité se prévaloir de ce programme. Je voudrais inciter les télévisions du Nord à s'inspirer de cet exemple et à être plus ouvertes à la programmation de films du Tiers-Monde francophone. Elles oeuvreraient ainsi à la fois pour un meilleur dialogue entre les cultures constitutives de la francophonie et participeraient plus équitablement à l'équilibre économique de cette industrie culturelle fondamentale.

Mon exposé ne serait pas complet si je n'évoquais pas le problème de la chanson francophone. Dans la plupart de nos pays, nos radios déversent à longueur de journées, particulièrement à l'intention des auditoires jeunes, les derniers "tubes" de la chanson anglo-saxonne contribuant ainsi à déraciner toujours plus nos jeunes vis-à-vis de ce qui constitue leur patrimoine. Je sais bien que ces pratiques tiennent compte des goûts de l'auditoire, des disponibilités du marché de la musique enregistrée, des impératifs de la concurrence commerciale.

Il me semble pourtant que le statut de radio-diffuseur public impose des responsabilités tant à l'égard d'une culture nationale qu'à l'égard d'une communauté culturelle internationale. De même, les goûts des auditoires peuvent sinon se façonner, du moins être modifiés progressivement. C'est pourquoi je crois que l'ensemble des radios publiques francophones gagneraient à se mobiliser pour réintroduire la chanson et la musique produite dans l'ensemble de la francophonie dans la panoplie des "sons" offerts aux auditeurs francophones et permettre aux artistes et auteurs de mieux rejoindre un auditoire non négligeable, puisque fort de 450 millions d'individus. S'il est vrai que la situation s'est améliorée au cours des dernières années, notamment sous l'impulsion de la Communauté des Radios Publiques de Langue Française (CRPLF) qui organise chaque année un mois de la chanson francophone, le retard pris et la modification du paysage radiophonique imposent sans doute des mesures plus contraignantes.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler que si la radio et la télévision ont bénéficié, dans le nouveau dispositif de coopération impulsée par le Sommet francophone, d'un statut privilégié, c'est parce qu'elles sont maintenant des vecteurs de diffusion culturelle prioritaires. Il n'est donc que normal de leur demander de jouer un rôle actif et dynamique dans la valorisation de tous les produits culturels francophones.

* * *

ANNEXE F

EXPOSE DE M. MICHEL ANFROL, SECRETAIRE GENERAL DU CEMAF

L'évolution du CEMAF

Etant donné qu'il est déjà tard, je voudrais commencer simplement par un appel à ceux que le sujet des échanges d'actualités et d'informations intéresse et notamment aux représentants des télévisions du Sud, les invitant cet après-midi à partir de 16 h 00, à la Salle Louise au 9ème étage et demain, également à partir de 16 h 00, après le Conseil de gestion du CEMAF, qui doit se tenir ici même demain matin.

Notre invitation à nous rencontrer s'adresse aux Directeurs généraux, Directeurs d'information et tous les représentants des télévisions du Sud. Cela nous permettra certainement de répondre à toutes vos questions et, à nous-mêmes, cela nous permettra aussi de vous poser des questions, ce que nous ne pourrons pas faire aujourd'hui.

Voilà alors pour tous ceux qui ont suivi la naissance du CEMAF et le début de ses activités et puis pour tous ceux, comme j'ai pu le constater malheureusement, qui n'ont pas été toujours très au courant de ce qui s'est passé étant donné qu'à plusieurs reprises, des notes, des télex, des lettres ont été envoyés et ne sont pas arrivés à leurs destinataires, que certains Chefs de gouvernement ou Ministres de l'information qui s'étaient engagés à informer leur radio-télévision, enfin leurs télévisions respectives, à leur retour de conférence internationale, ne l'avaient pas fait.

Il est bon de faire le point et, faire le point c'est très bien, lorsque l'on peut rencontrer les gens les uns après les autres. Malheureusement, comme il n'y a que sept jours dans une semaine et trente jours dans un mois, il n'est pas toujours possible de rencontrer les quarante pays de la Francophonie en l'espace de quelques semaines ou de quelques mois.

Le CEMAF, comme vous devez le savoir, a été créé suite à une décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Québec en septembre 1987. Il a été mis en place au printemps 1988 et il est devenu, si l'on peut dire, véritablement opérationnel à partir de la mi-octobre 1988, c'est-à-dire, cela fait 8 mois. Depuis octobre 1988, nous avons été amenés à entrer en contact et en relation progressivement avec tous les Etats ou presque de la Francophonie. Il en manque encore quelques-uns, mais petit à petit, par des déplacements, des contacts, des visites, des venues à Paris ou des voyages aussi bien en Afrique que dans l'Océan Indien, en Amérique du Nord, à travers l'Europe, nous sommes maintenant en relation quotidienne, à partir du CEMAF et de sa base parisienne, avec les pays du Nord que sont le Canada, la Belgique, la Suisse, la France et l'ensemble des chaînes françaises que l'on peut trouver, aussi bien des chaînes comme TF1, Antenne 2, FR3, que RFO (qui alimente toutes les stations de l'outre-mer français), AITV, TV5.

Puis en Europe également nous avons, nous avons eu et avons toujours des contacts et des relations qui, pour l'instant, n'ont pas encore été des relations d'images mais simplement des relations épistolaires, téléphoniques et de télex, avec un pays francophone qui est souvent un peu ignoré, en l'occurrence le Val d'Aoste, qui est une province italienne. Nous sommes également en relation maintenant avec la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Congo et le Gabon. Je tiens d'ailleurs à saluer et à remercier le Directeur Général de la télévision du Bénin qui a profité de ce voyage à Bruxelles et de cette Conférence pour apporter une cassette d'éléments d'actualité de la Télévision béninoise. C'est un exemple que je recommande justement à tout le monde et vu le peu de sujets que nous avons reçus depuis notre création de la part des télévisions du Sud, je voudrais que soit vraiment inscrite, au tableau d'honneur, la Télévision du Bénin aujourd'hui, pour cette démarche qui a consisté à nous faire parvenir ces images grâce à la réunion de Bruxelles. Nous sommes également en contact avec Djibouti, les Seychelles et l'île Maurice, donc il y encore quelques pays qui ne sont pas dans notre sphère d'actions quotidiennes, je le disais tout à l'heure, parce que l'information n'est pas passée, parce que beaucoup de lettres, de télex sont restés sans réponse, parce qu'aussi je n'ai pas eu le temps de me rendre dans tous ces pays.

Théoriquement, au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, les autres pays, qui ne figurent pas encore dans ce secteur d'échanges quotidiens, devraient donc pouvoir y figurer très rapidement.

Comment se passent les activités du CEMAF ? C'est très simple pour ceux d'entre vous qui ont déjà suivi ce que sont les échanges internationaux entre télévisions, cela consiste à recevoir de la part de toutes les télévisions francophones des propositions par voie de télex, le plus tôt possible, dès qu'un sujet est passé ou prévu dans les conducteurs, dans les sommaires des journaux télévisés et lorsque le CEMAF est en possession de ces prévisions et de ces propositions émanant des télévisions de tous les continents, elles sont immédiatement répercutées à destination de tous les autres pays de la Francophonie. En l'occurrence, pour ramener cela à la réalité matérielle des faits, que recevons-nous chaque matin ? Nous recevons, pratiquement tous les matins, des propositions en provenance de Radio Canada. Nous recevons plusieurs fois par semaine des propositions en provenance de Belgique et de Suisse. En provenance des chaînes françaises, le problème est un peu différent étant donné que comme nous agissons dans la complémentarité avec AITV, nous n'allons pas reprendre ou redemander à des chaînes françaises qui se trouvent à Paris des sujets qui sont déjà envoyés vers le reste de la Francophonie quotidiennement par AITV. Nous recevons donc les propositions canadiennes, suisses et belges sur une base quasiment quotidienne; ces propositions sont aussitôt répercutées vers tous les autres pays de la Francophonie et nous attendons, à ce moment-là évidemment, que les pays réagissent. Certains pays réagissent quasiment quotidiennement pour nous demander des séquences d'actualités en provenance du Canada, de Belgique et de Suisse. C'est le cas, par exemple, de la Télévision du Sénégal qui, pratiquement tous les jours, nous demande un envoi d'images. C'est le cas de façon plus ponctuelle de plusieurs autres télévisions du Sud ou du Nord, puisqu'il arrive aussi très fréquemment que la Suisse nous demande des images du Canada, que la Belgique nous demande des images de Suisse, la Suisse des images de Belgique, etc.

Le bilan que l'on peut aujourd'hui dresser, après quelque 8 mois d'activités, c'est que tout d'abord dans le sens Nord-Nord, si l'on peut dire, la création du CEMAF a permis de combler certaines lacunes qui existaient dans les relations entre les télévisions du Nord.

On a parfois l'impression que tout est très simple entre les rapports des télévisions du Nord, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'an dernier, je me trouvais à Montréal lors d'un événement assez important; c'est l'occupation, le blocage du pont Mercier de Montréal - qui est une des voies d'accès les plus importantes de Montréal - par une tribu d'Indiens qui était sortie de sa réserve - un événement très spectaculaire. Je demandais ce jour-là au Directeur d'Information de Radio Canada, M. Pironil, comment les télévisions européennes et les télévisions francophones pourraient avoir accès à ces images qui étaient intéressantes et spectaculaires, d'une crise qui a duré près de 3 jours. La réponse de M. Pironil était : "eh bien, c'est très simple, nous allons traduire notre séquence d'actualités en anglais, nous allons la remettre à Visnews et Visnews va la proposer aux télévisions européennes".

Je dois dire que, depuis la création du CEMAF, tous les sujets de la télévision canadienne nous parviennent quotidiennement et sont proposés aux télévisions européennes, aux télévisions du Sud bien sûr, mais aux télévisions française, suisse et belge, ce qui n'était pas le cas auparavant. Donc, de ce côté-là, on peut dire que la création et la mise en activité du CEMAF a été aussi bénéficiaire pour les télévisions du Nord.

Et puis, dans le sens Nord-Sud, évidemment le flot de séquences d'actualité et d'informations à destination des pays du Sud a été considérablement renforcé. Jusqu'à présent, les télévisions du Sud, les télévisions d'Afrique et de l'Océan Indien recevaient quotidiennement les images AITV ce qui leur permettaient d'avoir une couverture, je dois dire très complète, de l'actualité internationale et de l'actualité française. A cela, maintenant, viennent s'ajouter les images que certaines télévisions, comme par exemple le Sénégal presque tous les jours, reçoivent de la part de sociétés comme Radio Canada, la Télévision Belge ou la Télévision Suisse Romande, ce qui fait que l'un des buts qui avaient été envisagés au Sommet de Québec, de ce côté-là, a été également atteint; c'est-à-dire de faire en sorte que le renforcement du flux Nord-Sud permette aux télévisions du Sud de recevoir des images francophones plutôt que de faire appel, comme cela avait été envisagé, à des agences anglo-saxonnes ou à des agences gouvernementales comme World Net et que, évidemment, plus les pays du Sud recevront d'images et de séquences d'actualités en provenance du Canada, de Suisse et de Belgique, moins elles auront à faire appel, notamment pour celles d'entre elles qui ont des journaux télévisés à 13 h. - ce qui n'est pas le cas pour tout le monde, mais enfin certaines d'entre elles ont des journaux télévisés à 13 h. - à des séquences justement d'agences anglo-américaines ou d'agences gouvernementales anglo-saxonnes, alors qu'elles peuvent disposer à ce moment-là d'images en provenance d'autres pays francophones.

Puis, le troisième point, c'est évidemment le courant Sud-Nord. Alors là, je dois vous dire que le courant Sud-Nord en dehors du palmarès que je viens de dresser en mettant au tableau d'honneur la Télévision béninoise, qui vient de me faire parvenir cette cassette, le CEMAF à Paris n'a pas reçu beaucoup de propositions de la part des télévisions du Sud.

Pour m'être rendu dans la plupart de vos pays, je sais que c'est souvent très difficile, que cela demande un effort particulier, que cela demande parfois des moyens techniques qui ne sont pas à votre disposition, mais dans certains cas c'est quand même possible. Les séquences d'actualités que nous vous demandons, les séquences d'actualités que vous adressez à AITV sont, je pense pour la plupart d'entre vous, quand même du domaine du possible et il faudrait de ce côté-là mener une action un peu plus approfondie, une réflexion un peu plus poussée sur ces moyens pour les télévisions du Sud d'entrer en contact de façon plus suivie avec le CEMAF pour non seulement demander les sujets comme elles le font quasiment tous les jours, mais en même temps faire des propositions. Certains d'entre vous ont déjà fait, par avance, l'objection que si les sujets du Sud étaient envoyés au Nord, les télévisions du Nord ne diffuseraient pas les propositions du Sud.

Je puis vous dire qu'un pays du Sud, un pays de l'Océan Indien, nous a, pendant plusieurs mois, envoyé régulièrement des images; il s'agit des îles Seychelles. Les images qui nous sont parvenues étaient des images de qualité, des sujets intéressants qui touchaient aussi bien à la culture qu'à la musique, à la politique, aux faits divers et qu'en général ces images ont reçu un très bon accueil puisque j'ai noté que les propositions et les images qui nous ont été envoyées par cassette des Seychelles - puisque les Seychelles ne disposaient pas de station terrienne - ont été reprises par FR3, par la Télévision Suisse Romande, par TV5 et par Radio Canada, ce qui est quand même un palmarès honorable pour des images en provenance du Sud d'être diffusées par autant de Télévisions du Nord. Je pense que si les pays du Sud nous font parvenir des images intéressantes et de qualité, que celles-ci abordent des thèmes intéressants et Dieu sait s'il y a des thèmes intéressants en dehors de toute l'actualité politique nationale, je puis vous dire que, dans ces cas-là, les pays du Nord (pas toutes les chaînes de télévisions, mais certaines) seront certainement très heureuses de diffuser ces sujets en provenance du Sud.

Maintenant, si nous avons le temps bien sûr, je puis toujours répondre à des questions, mais je vous rappelle que vous êtes invités tout à l'heure, à partir de 16 h., au 9ème étage et que demain également, après le Comité de gestion du CEMAF, une réunion est prévue au 9ème étage - Salle Louise - avec les représentants des télévisions du Sud.

* * *

ANNEXE G
=====EXPOSE DE M. PIERRE JUNEAU, PRESIDENT
DE LA SOCIETE RADIO-CANADA (SRC)

L'engagement de la Société Radio-Canada pour une collaboration Nord/Sud
=====

René SCHENKER m'a demandé, il y quelque temps, de vous parler de l'engagement de la Société Radio-Canada pour une collaboration Nord-Sud. Je ne peux partager que quelques réflexions à ce sujet. Je ne me propose pas de vous faire une conférence.

Vous vous souviendrez que j'avais assisté à votre Conférence Générale à l'Ile Maurice en 1987. J'avais décidé, dès ce moment-là, de venir à la Conférence Générale de Bruxelles pour bien marquer l'engagement de la Société Radio-Canada envers le CIRTEF et mon engagement personnel comme Président de Radio-Canada.

Je suis assez fier du fait que le Canada ait, depuis une trentaine d'années, une politique très active en matière d'aide aux pays en voie de développement. Il n'y a pas derrière cette politique que des motifs altruistes mais je crois qu'il y a quand même des motifs altruistes.

L'engagement du Canada se fait par l'intermédiaire d'un organisme qui s'appelle l'A.C.D.I. (Agence Canadienne de Développement International). L'ACDI bénéficie d'un budget annuel d'environ deux milliards et demi de dollars canadiens. Dans la perspective canadienne et en rapport avec les budgets canadiens en général, c'est une somme assez importante. Je dis donc qu'il y a des motifs altruistes parce que le gouvernement du Canada ne parviendrait sans doute pas à engager chaque année des sommes aussi importantes s'il n'y avait pas une volonté populaire à cet effet. Un exemple récent : dans le nouveau budget du Canada, à fin avril de cette année, le gouvernement a réduit les budgets de tous ses ministères et d'un grand nombre d'agences, dont Radio Canada, et a aussi réduit quelque peu le budget de l'ACDI. Dans les journaux, il y a eu tout de suite d'innombrables protestations, ce qui marque donc une volonté de la part d'une grande partie des citoyens canadiens de maintenir une politique de ce genre.

Il y aussi au Canada, et c'est moins connu, un organisme de recherche dans le développement international qui bénéficie d'un budget d'environ 60 millions de dollars canadiens par année. Chose assez intéressante, cette agence de recherche pour le développement international - qui a été créée au cours des années 1970 si je me souviens bien - possède un conseil d'administration qui est composé à 50% de Canadiens et à 50% de personnalités extérieures au Canada: des économistes, des experts en développement, y compris des représentants de pays en voie de développement.

Il y a bien sûr autre chose que des motifs altruistes derrière cette politique. Il y a des motifs qui relèvent de la raison - si on peut dire - et sans doute aussi de l'intérêt national des Canadiens. Le Club de Rome disait, il y a quelque temps, qu'il y a un prix à payer pour la pauvreté dans le monde et que ce prix est payé non seulement par les pays qui souffrent de la pauvreté mais ce prix est payé également par les pays nantis. Il y a donc des raisons extrêmement rationnelles pour que des pays comme le Canada maintiennent une politique importante d'aide à l'étranger.

La politique canadienne a été lancée - bien sûr, il n'est pas nécessaire que je souligne le fait que je ne parle pas au nom du Gouvernement canadien mais uniquement au nom de la Société Radio-Canada - au cours des années 50. On l'appelait la politique de Colombo, du nom de la capitale du Sri Lanka et cette politique s'adressait, à ce moment-là, qu'aux pays du Commonwealth. Ce n'est que plus tard, au moment de la fondation de l'ACDI, au cours des années 70, que le gouvernement canadien décida d'étendre cette politique aux pays de la Francophonie. C'est en effet au cours de ces années, que la politique du gouvernement canadien devint fermement orientée non pas seulement vers les pays du Commonwealth, mais vers l'ensemble des pays de la Francophonie, ceci bien sûr en raison du caractère partiellement francophone du Canada. Les organismes de radiodiffusion du Canada sont d'ailleurs un excellent exemple de cette politique très ferme du gouvernement de maintenir au Canada son caractère à la fois francophone et anglophone. Si on prend le cas de la Société Radio Canada, par exemple, nous possédons des stations de radio et de télévision francophones à partir de Vancouver, en passant par Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto bien sûr, Ottawa, Montréal, et l'ensemble du Québec évidemment, jusqu'à Halifax en passant aussi par l'Acadie.

Vous connaissez bien sûr Radio-Québec, qui est ici avec nous aujourd'hui. Il y a, depuis deux ans environ, une chaîne française de Télévision à Ontario, que certains d'entre vous avaient sans doute visitée, et qui était l'hôte, il y a quelques semaines, des télévisions francophones.

Les compagnies de câbles au Canada, qui desservent actuellement environ 6 millions de foyers - dont 5 millions de foyers anglophones et 1,3 million de foyers francophones - ont l'obligation de distribuer à leurs abonnés les stations francophones de Radio-Canada et les stations privées de Télévision, quand il y en a, dans le secteur qu'ils desservent.

Ceux qui connaissent TV5-Canada savent que TV5-Canada est disponible pour toutes les entreprises de câbles au Canada, le satellite en effet rejoint l'ensemble des entreprises de câbles au Canada mais il n'y a pas encore - et quant à moi je le regrette - d'obligation pour les entreprises de câbles de distribuer des services offerts par satellite. Ils sont obligés de distribuer les services offerts par émetteur conventionnel mais ils n'ont pas l'obligation légale de distribuer les services offerts par satellite. J'espère bien qu'un projet de loi - qui sera présenté au parlement canadien à l'automne - fera une obligation aux entreprises de câbles de distribuer tous services, en tout cas tous services ayant un caractère de service public, à leurs abonnés ce qui ferait que TV5 serait disponible pour tous les foyers francophones à travers le Canada et d'ailleurs.

Cet engagement de Radio-Canada envers le CIRTEF et la mission du CIRTEF est évidemment symptomatique de l'intérêt, de l'importance pour le Canada de la Francophonie et je n'insisterai pas sur cette idée si évidente. Une chose me semble importante - importante aussi à l'intérieur du Canada - mais également quand les gens de la Francophonie se rassemblent, c'est qu'il me semble crucial de bien distinguer langue et culture. Je détecte quant à moi quelquefois soit à l'occasion des Sommets ou à l'occasion des rencontres de ce genre, une certaine tendance à mal distinguer langue et culture. La culture étant une chose tellement mobile, tellement fluide, tellement variée à l'intérieur d'un même pays, à l'intérieur d'un même groupe ethnique, nous nous distinguons tellement les uns des autres au plan culturel, cela est encore plus évident dans des ensembles internationaux comme la Francophonie. Je me souviens qu'au Sommet de Québec, où j'assistais comme observateur, d'avoir été un peu gêné de voir comment, en parlant de pays qui représentaient des cultures tellement variées, des cultures inspirées de religions très différentes les unes des autres, on utilisait un vocabulaire qui semblait continuellement vouloir charrier à la fois les notions de langue et les notions de culture et je me demandais quelles réactions pouvaient avoir des pays d'origines culturelles totalement différentes de la nôtre - en tout cas au Canada - en entendant ce genre de langage. Il me semble, quant à moi, extrêmement important de toujours se rappeler que nous partageons et possédons une langue commune, quelles que soient nos origines culturelles et nos appartenances politiques, la langue française nous appartient; elle nous est utile, nous soutiendrons même que nous l'aimons, que nous lui portons une affection fondamentale car c'est une langue qui nous sert de véhicule pour fonctionner à l'intérieur de nos propres pays et pour fonctionner à travers le monde. C'est une langue qui transporte également pour nous des valeurs culturelles communes, mais ce n'est pas une langue qui englobe et représente exclusivement les valeurs culturelles que nous possédons chacun de notre côté puisque les valeurs culturelles qui nous sont propres sont tellement différentes entre nous.

Je reviens à Radio-Canada et à des choses plus pratiques; je notaïs en regardant des documents qu'on m'a donnés pour préparer ces quelques remarques, que les échanges du Canada dans le domaine de la radiodiffusion, les échanges en matière de formation remontent, aussi étonnant que cela puisse paraître, à 1936, d'un car de Canadiens qui s'est rendu à l'étranger pour collaborer à la mise en marche ou à l'amélioration de services de radiodiffusion dans des pays étrangers. D'autre part, c'est depuis 1965 que des gens de différentes parties du monde viennent au Canada pour voir ce que nous y faisons et en tirer, au besoin, leur profit.

Quant à la situation récente, je puis vous dire que depuis deux ans, par exemple, nous avons accueilli au Canada près de 40 artisans d'un peu partout à travers le monde, des gens de radio qui viennent au Canada pour partager notre expérience dans les domaines de la production radiophonique, des sports à la télévision, de la production musicale ou des affaires publiques. Ces gens participent soit aux activités de production de Radio-Canada soit aux activités de transmission et à toutes sortes d'activités plus techniques.

En février et en mars de cette année par exemple, nous avons offert un programme complet de formation à une équipe de production de la télévision algérienne. Je sais que l'Algérie, pays avec lequel nous entretenons des relations assez suivies, n'est pas membre du CIRTEF. La grande majorité des gens qui sont venus au Canada récemment provenaient de pays comme le Cameroun, le Tchad, le Sénégal, le Bénin, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie.

A titre d'exemple, je peux signaler qu'il existe aussi au Canada, grâce à l'appui de l'Agence Canadienne de Développement de la Radiodiffusion, un organisme qui s'appelle l'Institut Asiatique pour le Développement de la Radiodiffusion, un organisme anglophone situé à Kuala Lumpur qui collabore avec un institut académique de Toronto, réputé pour sa tradition en matière de formation dans les techniques de la radiodiffusion.

Je pourrais vous signaler rapidement en 1987 un stage, avec l'Ecole Internationale de Bordeaux, consacré au perfectionnement du journalisme sportif, radiophonique ou télévisuel, en 1988 également, avec Bordeaux, le perfectionnement du journalisme sportif radiophonique ou télévisuel, etc.

Que devrait être la collaboration de pays comme le Canada ou d'institutions comme Radio-Canada ? J'ai eu l'occasion, depuis un an ou deux, d'en discuter avec le Secrétaire Général, avec les gens de l'ACCT et mes collègues de Radio-Canada. Si je comprends bien la situation, une aide en matière d'infrastructure ne semble pas très urgente étant donné que les infrastructures en télévision et en radio - me dit-on - sont déjà assez complètes. Les problèmes se présentent donc plutôt en matière de contenu et de formation qu'en matière d'infrastructure technique. Il me semble - j'en ai souvent discuté avec M. R. SCHENKER au cours de ces deux dernières années et je voudrais surtout insister ce matin sur cette idée, - que si des problèmes de radiodiffusion dans les pays en voie de développement sont importants en dépit des ressources qui sont disponibles à l'heure actuelle - grâce à nos efforts à tous, grâce à l'ACCT et aux divers gouvernements qui soutiennent le CIRTEF - que nous devrions tenter de faire un bond en avant considérable. Cela peut sembler utopique étant donné les discussions que nous avons eues au début de cette conférence et qui continueront ce matin quand il sera question de budget. Il ne semble pas possible d'augmenter considérablement les cotisations des pays membres du CIRTEF et il ne semble pas que les budgets de l'A.C.C.T. augmenteront considérablement au cours des mois qui viennent.

J'ai eu l'occasion de discuter avec des dirigeants actuels de l'ACDI au Canada et il me semble - j'avais fait une intervention à l'Ile Maurice à ce sujet-là il y a deux ans et je voudrais répéter l'idée que j'exprimais à ce moment-là - que nous devrions associer beaucoup plus étroitement les activités, nos activités et donc les activités du CIRTEF à l'idée de développement. Quand je regarde les projets auxquels nous avons été associés la Société Radio-Canada et quand je les regarde, quand j'écoute les conversations et les discussions ici, quand je lis les divers rapports qui me parviennent, nos activités à tous me semblent

s'inscrire dans un registre très large de préoccupations qui vont de la formation d'animateurs en variétés jusqu'à la formation de reporters dans le domaine sportif, en passant quelquefois par des secteurs plus techniques et plus reliés au développement.

Toutes ces préoccupations ne me semblent pas sans importance, bien sûr, mais je me demande si le problème du développement étant tellement crucial dans les pays que représentent la majorité des participants à cette Conférence Générale du CIRTEF, je me demande si nous ne devrions pas adopter une perspective beaucoup plus centrée sur le développement. Je dis ceci pour deux raisons : celle que j'avais mentionnée à savoir que le développement est tellement important dans la plupart des pays représentés ici, mais aussi parce que les budgets dont disposent les différents pays du monde en matière de développement sont tellement considérables à comparer aux budgets dont nous pouvons ou que nous avons pu disposer jusqu'à maintenant.

Quand j'ai eu l'occasion de discuter avec les dirigeants de l'ACDI au Canada, leur première réaction fut presque une réaction de surprise : la télévision et la radio leur apparaissaient comme une activité d'une importance secondaire et donc qui ne devrait pas nécessairement bénéficier d'un très grand intérêt de leur part. S'ils parlaient d'une façon tout à fait candide, je crois qu'ils accordaient même une certaine coloration de frivolité aux activités que nous représentons. Leur mission est une mission de développement. Les budgets dont ils disposent sont des budgets destinés au développement. Or, je crois - et il me semble que cette opinion serait partagée par la plupart d'entre nous - que les communications, les télécommunications bien sûr - mais nous ne représentons pas les télécommunications mais les communications radio et télévision - sont et pourraient être considérés comme des éléments absolument essentiels, beaucoup plus considérables peut-être qu'ils le sont, à l'heure actuelle, dans les politiques de développement des pays qui sont représentés ici.

A l'Ile Maurice par exemple, je me souviens qu'un d'entre nous, mon camarade Pierre DESROCHES, avait parlé de TV5. La plupart des délégués africains s'étaient levés pour dire "oui bien sûr, nous accueillerons peut-être, ou nous serions intéressés en effet à recevoir TV5, mais par-dessus tout, nous sommes intéressés à la Radio rurale" et ces interventions m'avaient frappé et je dois dire qu'en y réfléchissant, en écoutant les explications qu'on m'avait données par la suite, j'avais cru comprendre que ce qu'on voulait dire par Radio rurale, ça n'était pas uniquement une radio située dans les régions rurales mais une radio utile, non seulement en termes de divertissements mais utile, au sens le plus pratique du terme, au développement des régions rurales.

Je voudrais donc insister sur cette idée ce matin : il est possible que l'activité du CIRTEF puisse devenir beaucoup plus importante dans les années qui viennent si nous orientons toute notre réflexion et toutes nos stratégies vers le développement. La nuance que je voudrais faire est la suivante : quelqu'un au cours d'une conversation cette semaine me disait, "un des problèmes de la radio rurale, c'est que les gens qui devraient l'écouter ne sont pas là le jour et quand ils reviennent au foyer, ils aiment mieux écouter de la musique, ils aiment mieux écouter des choses plus divertissantes que des émissions sur les divers problèmes ayant trait au développement de leur localité ou de leur région".

Il y a là un problème pédagogique à régler et je ne m'y engagerai pas : c'est vous qui êtes les experts. Il y a sans doute dans la programmation de toute entreprise de radio ou de télévision des problèmes d'équilibre pédagogique pour pouvoir à la fois retenir et intéresser des auditoires tout en transmettant les renseignements, les informations utiles en fonction d'une politique plus générale. Cela me semble un problème pédagogique qui relève totalement de votre compétence.

Je ne m'engage pas non plus dans des questions comme celle qui a été mentionnée à plusieurs reprises et qui revient dans tous les documents, à savoir "est-ce qu'il vaut mieux la formation sur place ou est-ce qu'il vaut mieux la formation dans des pays comme le Canada ?" Mes collègues du Canada estiment qu'il est préférable d'envisager la formation sur place, mais il y a des cas où il peut être intéressant de venir dans des pays comme le Canada.

René SCHENKER me faisait remarquer qu'au Canada il y a un grand nombre de petites stations de radio et de petites stations de télévision dans des régions éloignées des grands centres et que ces stations pourraient être d'un plus grand intérêt pour des gens qui viennent au Canada que des grands centres comme Montréal par exemple. Mais ce sont des questions pratiques que je laisse à votre bon jugement !!

Monsieur le Président, mes remarques se terminent là. Je confirme l'engagement de la Société Radio Canada de continuer sa collaboration au CIRTEF et pour terminer sur une note tout à fait pratique, je me demande s'il ne serait pas intéressant que tous les pays du Nord prennent l'engagement, à l'occasion de cette Conférence Générale, d'accueillir par année un minimum d'artisans et de techniciens en provenance des divers pays du Sud en matière de formation.

Quant à la Société Radio Canada, nous serions très heureux, non seulement de continuer cette collaboration mais de prendre cet engagement. C'est d'autant plus facile pour moi car, d'ici quelques mois, j'aurai quitté Radio Canada. C'est un engagement qui concerne mon successeur.

* * *

ANNEXE H

EXPOSE DE M. ROGER DEHAYBE, PRESIDENT DE LA CONFERENCE
GENERALE DE L'ACCT ET COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS
INTERNATIONALES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

D'abord, je voudrais vous remercier de m'avoir invité à votre tribune et, d'entrée de jeu si vous le permettez, vous prier de m'excuser de ne pas rester davantage avec vous. Vous comprendrez que je ne veuille pas commettre de faute à l'égard de la Francophonie. Je dois, en effet, immédiatement après mon passage ici, participer à une réunion préparatoire aux Jeux de la Francophonie. C'est un événement important qui se prépare à Rabat et à Casa pour juillet et dans lequel notre Communauté française est largement impliquée.

Mais je voudrais dire aussi combien je regrette de ne pas être davantage parmi vous et d'être présent à vos côtés au moment où vous aurez à élire votre nouveau Président. L'occasion m'est donnée, dès lors, de le féliciter par avance et aussi, puisque les bruits courrent que c'est mon ami Robert STEPHANE qui pourrait être élu à la tête de votre organisation, vous dire combien je suis heureux de cette proposition, qui sera tout à l'heure votre décision.
Permettez-moi de vous dire, à titre personnel et à titre amical, mais aussi à titre des différentes responsabilités que j'assume, que j'estime le choix de l'organisme comme de la personne excellent. Je tenais à le dire à Robert STEPHANE aujourd'hui particulièrement.

Vous vous réunissez, Mesdames, Messieurs, à un moment relativement important de l'histoire très courte de cette francophonie. Pour des raisons de calendrier - et je veux croire que le calendrier n'est pas innocent - nous sommes ici en réunion quelques semaines après l'important Sommet de Dakar. Mais permettez-moi aussi parce que, par ailleurs, j'assume jusqu'à la fin de l'année la Présidence de l'ACCT, de me réjouir que vous vous réunissiez quelques mois avant les instances de l'Agence qui se réuniront fin novembre et préparent une programmation 90-91 qui s'inspire de tout ce qui a été dit à Paris, à Québec mais surtout à Dakar. Je crois donc que nous aurons en fin d'année une Agence un peu différente, un peu plus musclée au niveau de ses programmes et je suis persuadé - et c'est la raison d'ailleurs de sa présence parmi vous - que la Direction Générale compétente aura à cœur de tenir compte largement des travaux que vous développez. C'est donc une instance particulièrement importante dans votre histoire que cette réunion de Bruxelles.

Ce n'est pas à vous que je dois dire, et j'imagine que d'autres orateurs l'auront fait avec plus d'éloquence avant moi, l'intérêt stratégique que représente l'audiovisuel dans la Francophonie. Peut-être devrais-je me référer ici néanmoins au discours du Président Valentin - Christian Valentin était le Président du Comité préparatoire du Sommet de Dakar - et à chacune de nos réunions il attirait notre attention sur l'importance d'une francophonie populaire. C'est vrai que la Francophonie est un peu cantonnée aux experts, un peu cantonnée aux responsables politiques et que nous devons faire des efforts pour que cette Francophonie soit davantage connue. Il est évident que la télévision, la radio, l'ensemble des mécanismes de presse sont des facteurs de cette popularisation de la Francophonie.

Mais au-delà de la popularisation, de la large diffusion du concept même de Francophonie; la radio-télévision, c'est aussi finalement le moyen de mieux connaître les partenaires, de mieux échanger et de développer cette solidarité qui est un des concepts de base de l'ACCT.

La Communauté Française de Belgique est très impliquée dans ce mécanisme. Elle a été, on vous l'a rappelé, fondateur de TV5-Canada. La Communauté Française soutient le Festival de la Francophonie de Namur, le bureau de liaison des professionnels du cinéma francophone et j'imagine quand je parle de cinéma je ne suis pas loin de la télévision, la RTBF participe à "Génies en herbe". Mais la Communauté Française de Belgique, qui est une petite entité politique, participe à cette Francophonie de manière un peu particulière, parce que sans doute nous sommes, quoique catalogués dans le groupe du Nord, d'abord et avant tout un petit pays qui ne peut apporter à la Francophonie que quelques moyens pas très importants, beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'expertises de très haut niveau et nous tenons, et j'y reviendrai, à maintenir le caractère véritablement multilatéral de cette Francophonie. Mais nous insistons aussi sur la nécessité, dans tous les programmes que nous développons, de nous appuyer sur des professionnels. Nous pensons que la Francophonie doit sortir du cadre des technocrates, des politiques. Nous insistons pour qu'elle s'appuie sur des professionnels.

Nous avons développé cette idée aussi bien dans le domaine du livre que dans le domaine du cinéma, nous la développons également dans le domaine de la radio-télévision. Vous êtes les professionnels de la radio-télévision.

Mais dans cet enjeu audiovisuel, qui devient un enjeu stratégique important, il est opportun de rappeler que nous attachons beaucoup d'importance au programme TV5 et notre Ministre-Président, lorsqu'il était à Dakar, confirmait l'intérêt que nous portions au développement de TV5 en Afrique. Nous pensons que des formules peuvent être trouvées qui permettent à TV5, en respectant les libertés de chacun des états membres, de prendre tout ou partie des programmes. Nous pensons que TV5 Afrique est un programme prioritaire et nous souhaitons qu'il puisse être appliqué dans les années qui viennent. Jacques LYRETTE nous l'a certainement dit en rappelant les priorités qui étaient celles du Sommet de Dakar. Réflexion après le Sommet de Dakar, réflexion avant les instances de l'Agence, c'est peut-être aussi l'occasion, avec vous, de réfléchir aux méthodes qui doivent animer les institutions francophones.

1ère réflexion :

la Francophonie doit garder et développer son caractère véritablement multilatéral.

Il y a un danger et nous le percevons tous les jours, de voir des programmes bilatéraux faussement transformés en programmes multilatéraux. Il faut être clair : la coopération bilatérale est une réalité; nous n'avons pas à en rougir mais comme telle ce serait dramatique que de dénaturer le concept même du multilatéralisme en maquillant des coopérations bilatérales en coopérations multilatérales. C'est important.

2ème réflexion :

Il est temps d'avoir de la Francophonie une approche transversale.

J'ai le sentiment que dans tous les programmes développés, qu'ils soient à l'Agence, au Sommet ou ailleurs, on a une approche purement sectorielle. On fait de l'agriculture, de la communication, on considère que c'est important. On fait des programmes dans le domaine du livre. Ne serait-il pas temps d'avoir une approche un peu plus transversale et de dire si effectivement l'agriculture, le développement sont des priorités pour les pays-membres de la francophonie, dès lors qu'on retienne aussi bien dans les programmes d'éducation, d'audiovisuel, cette priorité là et non plus, comme maintenant, ignorer un peu ce que fait le voisin.

3ème réflexion :

N'est-il pas temps de faire intervenir dans la Francophonie d'autres intervenants et experts ?

Je suis frappé de constater que les programmes, quoique multilatéraux, soient développés toujours selon la même méthode. Je vais vous prendre un exemple et mon ami EL CABA TOURE ne m'en voudra sûrement pas. Un des programmes importants du Sommet c'est les "CLACS" qui sont les centres de lecture et d'animation, c'est-à-dire des entités que l'on implante dans un certain nombre de villages d'un certain nombre de pays d'Afrique. On a commencé par le Bénin puis au Sénégal, demain nous irons en Côte d'Ivoire ou au Rwanda.

Est-ce qu'il ne serait pas plus efficace et véridique de faire en sorte que lorsque l'on va dans le deuxième pays on utilise les experts du pays précédent ? C'est-à-dire utiliser l'acquis d'une expérience pour la répercuter sur l'autre ou faut-il continuer à voir toujours les mêmes intervenants qui vont dans les différents pays reproduire des expériences en ignorant les experts qui ont été formés dans les premières expériences ? Je crois que ce type de méthode serait certainement plus efficace parce qu'elle ferait intervenir, comme experts, des intervenants nouveaux qui sont des experts du Sud. Je crois que l'on gagnerait en temps et en efficacité parce qu'on aurait une meilleure approche culturelle.

4ème réflexion :

La Francophonie ne devrait plus perdre son temps à réinventer la roue.

J'ai le sentiment que dans tous les programmes de la Francophonie que l'on développe et qui sont intéressants, on refait des choses qui ont déjà été faites. Il me semble qu'avant de commencer un programme, on devrait consacrer 8 jours, 15 jours, 3 semaines s'il le faut, à essayer de voir et de faire l'inventaire des expériences ou études comparables qui ont déjà été menées. Par ailleurs, la Francophonie a peu de moyens. Ce serait certainement une méthode pour ne pas réécrire des études déjà faites, refaire des expériences déjà menées, mais au contraire développer des synergies.

Si on veut développer un programme dans le domaine de la formation scientifique et technique prenons le temps nécessaire pour voir si à la Communauté Européenne il n'y a pas déjà une étude qui a été faite dont la Francophonie pourrait s'inspirer ou y apporter un complément.

Si on consacrait, programme par programme, le temps nécessaire à cette analyse on gagnerait et on doublerait - sans intervention financière - les moyens mis à disposition de la Francophonie.

5ème réflexion : de nature politique.

La Francophonie célèbre régulièrement, à chacune de ses réunions et vous allez le faire, son amitié, sa fraternité et nous utilisons souvent entre nous le nom de famille francophone.

Puisqu'il y a famille et je crois qu'elle existe réellement, faisons attention à ce qu'elle ne soit pas traversée par les affrontements entre grandes puissances. C'est le danger que l'on perçoit actuellement à toutes les réunions de la Francophonie, danger parfois évident, quand on discute de points aussi stratégiques que l'audiovisuel. Les petits pays - et la Communauté Française de Belgique en est un - ne pourront pas se retrouver dans cette grande bataille et partout où nous sommes, nous dirons qu'il faut éviter ces affrontements.

Dernière piste de réflexion :

Les Sommets ont eu l'avantage extraordinaire de mobiliser la Francophonie sur un certain nombre de grands secteurs. C'est vrai que la Francophonie était un peu dispersée et que maintenant les gouvernements, les institutions, les experts ont un certain nombre de pistes de mobilisation : la culture, la communication, l'information scientifique et technique, les industries de la langue; toutes les décisions qui ont été prises par les différents Sommets et le volet éducation ajouté par le Sommet de Dakar.

N'est-il pas temps maintenant d'avoir, en outre, une réflexion et une approche de type géopolitique ?

Ne faut-il pas que la Francophonie, avec ces secteurs là, se préoccupe de manière urgente de deux régions dans le monde : la première à l'intérieur de la famille, ce sont les pays, les zones dans lesquelles le français est réellement menacé ?

A force de croire que la Francophonie se porte bien, on va découvrir dans 3 ans, dans 5 ans ou dans 8 ans, à je ne sais quel Sommet, que nos amis vietnamiens, ou haïtiens ne sont plus là parce que, tout simplement, on n'aura pas mis en oeuvre les programmes et les priorités nécessaires pour que ces pays, considérés aujourd'hui encore comme francophones, le restent.

C'est un élément de mobilisation extrêmement important. Il faut que chacun d'entre nous faisant partie de la Francophonie accepte que des priorités, que donc des moyens soient donnés à ces zones du monde sans quoi la Francophonie s'affaiblira et nous serons affaiblis. Ne soyons pas à courte vue.

La deuxième zone : les pays non francophones.

Si nous voulons que le français reste une langue internationale, il faut que d'autres que nous la reconnaissent comme telle et, dès lors, il faut que la Francophonie se préoccupe aussi du français en Amérique latine, en Espagne et dans les pays de l'Est.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu, ici à Bruxelles, le nouveau Ministre de l'Education de Hongrie. Il était Ministre depuis dix jours et nous a annoncé comme un scoop qu'il avait envoyé une circulaire, donc qui n'était pas encore arrivée au moment où il nous parlait, dans les écoles supprimant l'enseignement du russe obligatoire en Hongrie. Il disait "Nous aurons besoin, dans les années qui viennent, de 5000 professeurs d'anglais et de français, la Francophonie doit faire quelque chose pour nous". Je crois que c'est une piste également qui devrait nous mobiliser, car effectivement, le jour où le français ne sera plus parlé dans un certain nombre de pays de notre famille et sera considéré comme une langue internationale que par nous-mêmes, le français perdra son caractère international.

Voilà quelques réflexions, parfois amères, mais que je crois réalistes, que je voulais faire devant vous quelques semaines après Dakar et quelques mois avant les réunions d'Ottawa.

J'ai été frappé, dans les différents articles que je lisais après le Sommet de Dakar, de voir que l'ensemble des journalistes qui parlaient de ce Sommet parlaient de Sommet de la "maturité". Effectivement, le Sommet de Dakar a fait la preuve de la maturité de la Francophonie. Une maturité, cela se gère comme n'importe quel phénomène. Je suis persuadé que les institutions de Radio et de Télévision auront à cœur de gérer cette maturité et que le CIRTEF sera demain, après les instances de l'Agence et les différents sommets, le partenaire privilégié et principal dans le domaine des communications et de l'audiovisuel, de l'ensemble de la Francophonie.

C'est le voeu personnel que je formule. J'espère que nous serons nombreux ensemble au prochain rendez-vous de la Francophonie, à Ottawa ou à Kinshasa. Je vous remercie.

ANNEXE I

BILAN AU 31 DECEMBRE 1988

A C T I F

<u>ACTIF MOBILISE</u>	1 9 8 8 SFR	1 9 8 7 SFR	
<u>Comptes de liquidités</u>			
1000 Caisse	97.20	464.95	Avoir en caisse
1010 Banque	15'517.--	32'341.75	Avoir en banque
1020 Banque (compte FF.)	36'742.05	---	Compte en FF converti en FRS
1030 CCP 12-4068-5	3'153.30	---	Avoir au CCP
<u>Débiteurs</u>			
1100 Impôt anticipé	108.75	54.90	Impôt anticipé 1988 à récupérer
1110 Av. loyer à M. Delaître	2'500.--	2'500.--	Avance permanente à l'Adjoint (dépôt appart. privé)
1111 Av. prêt à M. Delaître	---	3'000.--	
1130 Cotis. année en cours à perc.	166'850.--	23'100.--	Déférence entre cotisations dues en 1988 et celles dues en 1986-87 (annexe No 1)
1131 Ducroire s/cotis. année en cours	-123'200.--		
1140 Caisse-voyage à percevoir	---	40'000.--	Les cotisations caisse-voyage ne seront plus réclamées
1141 Ducroire s/caisse-voyage	---	---	
1142 Payt. frais voyage BD/FI 11.88	2'248.85	---	Avance frais conf. Ile Maurice 11.88 direction + fin.
1150 Cotis. dues année précédente	---	---	
1151 Ducroire s/cotis. annuelle préc.	---	---	
1160 Caisse-voyage année précédente	---	---	Les cotisations caisse-voyage ne seront plus réclamées
1161 Ducroire s/caisse-voy.année préc.	---	---	
1170 Débiteurs divers	59'109.95	3'726.40	Voir annexe No 2
1190 Actifs transitoires	352.--	---	Voir annexe No 3
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
1200 Mobilier, appareils et équipement	50'834.80		
1201 Amort. mobilier, app. et équip.	12'094.60	8'780.90	Solde à amortir pour mobilier et équipement du CIRTEF
TOTAL ACTIF.....	175'573.70	113'968.90	=====

P A S S I F

<u>Capital étranger</u>	1 9 8 8 SFR	1 9 8 7 SFR	
<u>Créanciers</u>			
2010 Créanciers divers	9'406.80	55'778.20	Voir annexe No 4
2020 Cotisations perçues d'avance	---	6'193.--	
2030 Caisse-voyage "	---	2'000.--	
<u>Provisions, fonds</u>			
2100 Provision caisse-voyage	30'000.--	12'000.--	Caisse-voyage payée Conf. Gén. 1989 Annexe No 5
2110 Provision Fonds Liban	3'258.--	3'258.--	Fonds à disposition pour l'envoi d'un délégué au Liban
2120* Prov. Rencontres Média Nord/Sud	6'509.20	---	Pour paiement hon. et frais participants rencontres
2120 Ville de Genève	---	3'351.50	
2140 Renforcement des structures	91'774.60	---	Fonds à dispos. pour renforcement des structures 1989
<u>Capital propre</u>			
2200 Réserve fonds de liquidités	30'000.--	---	Décision du Bureau de Direction du 2.11.1988
	170'948.60	82'580.70	
<u>Fonds capital</u>			
2300 Fonds capital au 1.1.1988	1'388.20	-27'548.10	
2310 Résultat d'exploitation	3'236.90	58'936.30	
Fonds capital	4'625.10	31'388.20	
TOTAL PASSIF.....	175'573.70	113'968.90	=====

* Nouvel intitulé du compte en 1988

ETAT DES DEPENSES ET RECETTES AU 31.12.1988 et BUDGETS POUR 1990-1991

<u>DEPENSES</u>	BUDGET 1988 SFR	EFFECTIF 1988 SFR	ECART 1988 SFR	BUDGET 1990 SFR	BUDGET 1991 SFR
<u>Frais du personnel</u>					
3100 Traitements personnel permanent	180'000.--	144'172.80	-35'827.20	195'000.--	200'000.--
3110 Traitements personnel auxiliaire	16'000.--	1'109.40	-1'890.60	14'000.--	14'000.--
3120 Charges sociales	28'000.--	30'390.20	+2'390.20	37'000.--	38'000.--
3130 Indemnités Secrétaire Général	76'000.--	72'000.--	-4'000.--	76'000.--	76'000.--
3140 Indemnités Adj. Secrétaire Général	.-.--	32'262.--	+32'262.--	33'500.--	34'800.--
3150 Indemnités adj. vacances domicile	.-.--	.-.--	.-.--	5'000.--	5'000.--
	300'000.--	279'934.40	-20'065.60	360'500.--	367'800.--
<u>Prestations de la SSR</u>					
3200 Honoraires comptabilité	12'000.--	12'001.--	+1.--	12'000.--	12'000.--
3220 Loyer bureau, salles de conférences	21'900.--	21'901.--	+1.--	21'900.--	21'900.--
3230 Frais nettoyage locaux	.-.--	60.--	+60.--	.-.--	.-.--
3240 Frais électricité	.-.--	832.85	+832.85	1'000.--	1'000.--
	33'900.--	34'794.85	+894.85	34'900.--	34'900.--
<u>Frais de voyage</u>					
3300 Frais de voyage Secrétaire Général	} 32'000.--	26'867.25	} +5'003.25	30'000.--	30'000.--
3310 Frais de voyage collabor. permanents		10'136.--		12'000.--	12'000.--
3320 Frais de réception		6'000.--		3'000.--	3'000.--
	38'000.--	39'444.75	+1'444.75	45'000.--	45'000.--
<u>Frais de bureau et d'administration</u>					
3400 Matériel de bureau	8'000.--	4'114.05	-3'885.95	3'000.--	3'500.--
3410 Entretien matériel	.-.--	390.50	+390.50	500.--	500.--
3420 Imprimés	3'000.--	6'310.--	+3'310.--	7'500.--	8'000.--
3422 Documentation, journaux	2'400.--	179.60	-2'220.40	1'000.--	1'000.--
3430 Téléphone, télécopie	} 30'000.--	18'349.30	} -3'201.70	30'000.--	30'000.--
3431 Frais de port		8'449.--		30'000.--	30'000.--
3432 Parking		648.--		600.--	600.--
3440 Location appareils de bureau	10'000.--	1'680.--	-8'320.--	2'000.--	2'000.--
3450 Déménagement à Gourgas	.-.--	3'193.80	+3'193.80	.-.--	.-.--
3460 Amts mob., appar. amortis directement	.-.--	5'410.15	+5'410.15	5'000.--	5'000.--
3470 Impôts et taxes	} 3'000.--	+152.55	} -1'151.22	2'000.--	2'000.--
3480 Frais bancaires		245.13		2'000.--	2'000.--
3490 Amortissements		1'756.20			
	56'400.--	50'573.18	-5'826.82	51'600.--	52'600.--
<u>Frais de l'organisation institutionnelle</u>					
3500 Frais Comité Exécutif du Bureau	} 9'000.--	1'898.95	} +5'815.60	12'000.--	12'000.--
3510 Frais Bureau de Direction		8'268.--		12'000.--	12'000.--
3530 Frais Commission des Finances		4'648.65		.-.--	30'000.--
3540 Frais Conférence Générale 1991	.-.--	.-.--	.-.--		
	9'000.--	14'815.60	+5'815.60	12'000.--	42'000.--
<u>Activités et projets</u>					
3611 Opération Sahel-Noël	} 12'000.--	3'000.--	} -103'439.70	20'000.--	24'000.--
3620 Echanges de productions concertation		-3'044.--			
3630 Echanges Nord/Sud		3'332.20			
3632 Echanges journalistes Nord/Sud		1'155.50			
3650 MIP-TV		2'136.70			
3660 Programmation TV-5		24'481.50			
3661 Réunion Comité programmation TV-5		324.95			
3680 Séminaires radio rurale		517.--			
3690 Banque des programmes TV		-30'699.75			
3691 2ème séminaire journalistes sportifs		4'342.30			
3692 Rencontres Média Nord/Sud		1'088.50			
3693 Renforcement structures		-98'074.60			
	12'000.--	-91'439.70	-103'439.70	20'000.--	24'000.--
<u>Dépenses investissement</u>					
<u>Charges neutres</u>					
3701 Pertes s/débiteurs	.-.--	123'200.--	+123'200.--	100'000.--	100'000.--
3702 Pertes s/cours	.-.--	15.50	+15.50	.-.--	.-.--
	.-.--	123'215.50	+123'215.50	100'000.--	100'000.--
<u>Attributions provisions</u>					
3711 Attribution caisse-voyage	60'000.--	18'000.--	-42'000.--	.-.--	.-.--
3713 Attribution renc. média Nord/Sud	.-.--	7'000.--	+7'000.--	.-.--	.-.--
3715 Attribution prov. renforc. struct.	.-.--	91'774.60	+91'774.60	.-.--	.-.--
	60'000.--	116'774.60	+56'774.60	.-.--	.-.--
TOTAL CHARGES	509'300.--	568'113.18	+58'813.18	624'000.--	666'300.--

3100 Augmentation due à l'engagement d'une sténodactylographe
 3110 Diminution de Frs 2'000.-- par année
 3120 Augmentation due à l'engagement de personnel nouveau
 3130 Sans changement
 3140 Augmentation déjà payée en 1989 revalorisation 2%
 3150 Décision du Bureau de Direction en faveur de l'Adjoint (Frais de transport aérien 1 x chaque 2 années)

3200 Sans changement
 3220 Sans changement - mais plus de gratuité automatique de la part de la SSR
 3230 Suppression du poste
 3240 Augmentation due au chauffage électrique complémentaire

3300 Augmentation de 10% pour faire face à la hausse des tarifs
 3310 idem
 3320 Diminution de 50% du budget 1988

3400 Diminution due à des économies
 3410 Légère augmentation due à un abonnement pour l'entretien des machines
 3420 Augmentation due à de nouveaux imprimés à réaliser
 3422 Diminution des abonnements
 3430 } Sans changement
 3431 }
 3432 Place de stationnement à sous-louer à collaborateur à temps partiel
 3440 Diminution importante due à la mise à disposition gratuite par la SSR d'un ordinateur
 3450 Poste supprimé
 3460 Budget pour matériel et équipement de bureau future sténodactylo
 3470
 3480 Réduction de SFR 1'000.-- du budget annuel
 3490

3500 }
 3510 } Augmentation due à l'organisation des séances extérieures à Genève
 3530 }
 3540 Pas de crédit pour 1990 mais pour la Conférence Générale en 1991 au Maroc

3611 }
 3620 }
 3630 }
 3632 }
 3650 } Compte tenu des dépenses faites en 1988, il est nécessaire que le CIRTEF puisse disposer d'un budget pour
 3660 } compléter si cela est nécessaire le budget attribué.
 3661 } D'autre part, l'écart de SFR 103'439.70 constaté en 1988 provient essentiellement du fait que l'ACCT
 3680 a versé en 1989 les sommes dues en 1988.
 3690 }
 3691 }
 3692 }
 3693 }

3701 Nous espérons que les cotisations impayées ne dépasseront pas le montant prévu au budget
 3702

3711 Aucun budget n'est inscrit car les sommes qui seront versées par les membres passeront dans un compte transitoire
 3713 Le Secrétariat Général tentera de trouver des fonds en faveur des participants à ces rencontres à l'UNI de Genève
 3715 Nous n'avons aucune garantie d'une nouvelle attribution qui devrait être décidée à Dakar

<u>R E C E T T E S</u>	BUDGET 1988 SFR	EFFECTIF 1988 SFR	ECART 1988 SFR	BUDGET 1990 SFR	BUDGET 1991 SFR
<u>Cotisations des membres</u>					
6000 Cotisations année en cours		488'850.--			
6010 Cotisations années précédentes	500'000.--	11'200.--	+50.--	500'000.--	500'000.--
	500'000.--	500'050.--	+50.--	500'000.--	500'000.--
<u>Cotisations caisse-voyage</u>					
6100 Cotis. caisse-voyage année en cours	-.--	16'000.--	+16'000.--	-.--	-.--
6110 Cotis. caisse-voyage année précéd.	-.--	-32'000.--	-32'000.--	-.--	-.--
	-.--	-16'000.--	-16'000.--		
<u>Recettes diverses</u>					
6200 Recettes diverses	-.--	49'035.65	+49'035.65	60'000.--	60'000.--
6210 Renforcement des structures	-.--	-.--	-.--	55'000.--	55'000.--
	-.--	49'035.65	+49'035.65	115'000.--	115'000.--
<u>Contributions spéciales</u>					
6310 Prestations de la SSR	33'900.--	33'902.--	+2.--	12'000.--	12'000.--
6300 Contributions spéciales (soutien)	60'000.--	-.--	-60'000.--	20'000.--	40'000.-
	93'900.--	33'902.--	-59'998.--	32'000.--	52'000.--
<u>Produits des capitaux</u>					
6400 Intérêts bancaires	-.--	310.85	+310.85	-.--	-.--
	-.--	310.85	+310.85		
<u>Produits neutres</u>					
6501 Bénéfice s/cours	-.--	209.28	+209.28	-.--	
	-.--	209.28	+209.28		
<u>Dissolution provisions</u>					
6513 Dissolution prov. renc. média N/S	-.--	3'842.30	+3'842.30	-.--	
	-.--	3'842.30	+3'842.30		
TOTAUX PRODUITS	593'900.--	571'350.08	-22'549.92	647'000.--	667'000.--
	*****	*****	*****	*****	*****
<u>R E S U L T A T</u>					
TOTAL CHARGES	509'300.--	568'113.18	+58'813.18	624'000.--	666'300.--
TOTAL RECETTES	593'900.--	571'350.08	-22'549.92	647'000.--	667'000.--
	84'600.--	3'236.90	81'363.10	+23'000.--	+700.--

6000

6010

6100 Dès le 1.1.1990, nous ne budgétions plus le montant de la caisse-voyage mais
6110 inscrivons les versements dans un compte transitoire

6200 Renouvellement du contrat ACCT-CIRTEF pour TV-5 et Banque des Programmes
6210 ... avec l'espoir que le Sommet de Dakar maintiendra sa subvention au CIRTEF

6310 Ce montant correspond à la mise à disposition gratuite d'une collaboratrice assurant la comptabilité
6300 A la demande de l'Assemblée plénière de la Conférence Générale du 23 juin 1989 et pour éviter
un budget déficitaire, spécialement en 1991, Frs 20'000.-- pour 1990 et Frs 40'000.-- pour 1991
ont été ajoutés, ce qui permet sur les 2 années 1990-91 de présenter puis d'accepter un budget
équilibré

6400 Intérêts bancaires

6501

6513

ANNEXE J

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE

DES BUREAUX DE DIRECTION SORTANT ET ENTRANT

(Bruxelles, le 23 juin 1989)

1. OUVERTURE

Après plus de dix minutes d'attente - le Secrétaire Général n'étant pas présent - à la requête des membres, le Président du CIRTEF ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2. PROCHAINES REUNIONS DES INSTANCES DU CIRTEF

Il est décidé :

- que le Comité Exécutif (Président et quatre Vice-présidents) et la Commission des Finances se réuniront les 1er et 2 février 1990 à Genève;
- que le Bureau de Direction se réunira à l'automne 1990 mais que la date et le lieu seront fixés lors de la réunion du Comité Exécutif de février 1990;
- qu'une réunion regroupant le Président sortant, le Président, le Secrétaire Général et l'Adjoint du Secrétaire Général se tiendra, soit à Bruxelles, soit à Genève, avant l'importante réunion d'Ottawa du Comité International du Suivi des Sommets, pour arrêter la stratégie du CIRTEF ainsi que pour définir sa ligne d'action.

3. COMMISSION DE JURISTES

Il est décidé :

- de confier la tâche de remise à jour des Statuts du CIRTEF - afin notamment qu'ils soient plus précis en ce qui concerne le recrutement (la procédure à employer) des hauts cadres - à la même Commission qui sera mise sur pied pour l'adjonction de la Commission des Finances aux Statuts et la définition du mandat de la Commission des Finances;
- que cette Commission se composera de juristes canadien, belge, sénégalais, marocain et ivoirien;
- que cette Commission devra se réunir dans le courant janvier 1990 et présenter un rapport au Comité Exécutif pour sa réunion de début février 1990;

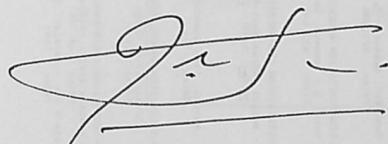
Avant que la séance soit levée, le représentant du Maroc dit son étonnement profond devant l'absence du Secrétaire Général à la réunion. Il dit que les membres du Secrétariat Général devraient pourtant savoir qu'ils sont à la disposition des membres du Bureau de Direction, et que ce n'est pas l'inverse.

Le Président promet de transmettre le message au Secrétaire Général.

La séance est levée.

* * *

Ces actes ont été préparés par
M. Jean-Roland DELAITRE,
Rapporteur Général et
Adjoint du Secrétaire Général



30.8.1989

ANNEXE K

CORIF

LES MEMBRES

au 23 juin 1989

(selon l'ordre alphabétique des pays)

- EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE (Télé pour tous)
 - Boîte postale V 40 - Abidjan, Côte d'Ivoire
 - Tél. : 221.50.71
 - Telx : 3601
- L'INSTITUT NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (I.N.A.)
 - 4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne, Cedex:
 - Tél. : 49.85.20.00
 - Telx : 870.296
- LA SOCIÉTÉ RADIO-FRANCE (S.R.F.)
 - 116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cedex 16, France
 - Tél. : 42.30.22.22
 - Telx : 200.002
- LA SOCIÉTÉ ANONYME TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 (T.F.1)
 - 15, rue Copernic - 75350 Paris 15^e, Cedex 07, France
 - Tél. : 42.75.12.34
 - Telx : 5158
- LA SOCIÉTÉ ANTENNE 2 (A 2)
 - 22, avenue Montaigne - 75008 Paris
 - Tél. : 44.21.42.42
 - Telx : 64.25.13
- LA SOCIÉTÉ FRANCE-RÉGIONS 3 (F.R.3)
 - 116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cedex 16, France
 - Tél. : 42.30.22.22
 - Telx : 650.1220
- TELEDIFFUSION DE FRANCE (T.D.F.)
 - 21-27, rue Babès - 92120 Montrouge, France
 - Tél. : 46.57.11.15
 - Telx : 250.738
- LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION (S.F.P.)
 - 36, rue des Alouettes - 75013 Paris, Cedex 19, France
 - Tél. : 40.03.00.00
 - Telx : 211.762
- RADIO FRANCE INTERNATIONALE (R.F.I.)
 - 116, avenue du Président-Kennedy - 75786 Paris, Cedex 16, France
 - Tél. : 42.30.30.94
 - Telx : 64.177
- L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TV DU CAMEROUN (C.R.T.V.)
 - Boîte postale 1634 - Yaoundé, Cameroun
 - Tél. : 22.17.98
 - Telx : 8888
- LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (S.R.C.)
 - 1400, boul. René-Lévesque - Montréal, Québec - Canada H2L 2H2
 - Tél. : 597.44.34
 - Telx : 526.24.17
- LA SOCIÉTÉ DE RADIO-TELEVISION DU QUÉBEC (S.R.T.Q.)
 - 800, rue Fujimura - Montréal, Québec - Canada / H2X 3L7
 - Tél. : 521.24.24
 - Telx : 525.408
- L'OFFICE DE LA TELECOMMUNICATION EDUCATIVE DE L'ONTARIO (O.T.E.O.)
 - Cas postal 200 - succ. Q - Toronto, Ontario - Canada / M1T 2T1
 - Tél. : 484.20.00
 - Telx : 825.547
- LA RADIODIFFUSION-TELEVISION CENTRAFRICAINE (R.T.C.)
 - Cas postal 940 - Bangui, République Centrafricaine
 - Tél. : 61.17.55
 - Telx : 5299
- TELE-COMORES
 - Cas postal 250 - Moroni, îles Comores
 - Tél. : 2261
 - Telx : 241
- LA RADIODIFFUSION-TELEVISION CONGOLAISE (R.T.C.)
 - Cas postal 241 - Brazzaville, Congo
 - Tél. : 511.27.75
 - Telx : 5599
- LA RADIODIFFUSION-TELEVISION IVOIRIENNE (R.T.I.)
 - 77, rue Case postale 883 - Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
 - Tél. : 43.51.39
 - Telx : 226.110
- LA RADIODIFFUSION-TELEVISION DU MALI (R.T.M.)
 - Cas postal 171 - Bamako, Mali
 - Tél. : 32.41.32
 - Telx : 3501
- TELE-LIBAN
 - Cas postal 4848 - Beyrouth, Liban
 - Tél. : 44.14.10
 - Telx : 640
- LA RADIO-TELEVISION VIETNAMEEN (R.T.V.N.)
 - 58, rue Quan Su - Hanoï, Vietnam
 - Tél. : 553.549
 - Telx : 4532
- L'OFFICE ZA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (O.Z.R.T.)
 - Cas postal 3164 - Kinsassaa-Gombe, Zaïre
 - Tél. : 231.71.5
 - Telx : 21583

LE CIRTEF COMpte

- 42 sociétés membres
 - sur 30 pays
 - réparties en
- AMERIQUE DU NORD
AFRIQUE
ASIE
EUROPE
PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Le CIRTEF est une association professionnelle
dont le fonctionnement repose sur :

- une Conférence Générale biennale
- un Bureau de Direction
- un Comité Exécutif
- un Secrétariat Général permanent



CIRÉF

Nouvelle adresse :

23, rue Gourgas
CH - 1205 GENÈVE

Tél. 022/28 12 11
Télex 428 274 CIRT CH